

Yvon Sana Bangui, Gouverneur
de la Banque des Etats de
l'Afrique Centrale (BEAC)

« Les
économies de
la zone CEMAC
sont entre
résilience,
progrès
et défis »

INTERVIEW EXCLUSIVE



Elections à la présidence de la BAD

- Que vaut chaque candidat ?
- Les nouveaux enjeux de la Banque
- Eclairage de Eric CHINJE, ancien Directeur de la communication de la BAD



GROUPE GUICOPRES



“La synergie de nos compétences à votre service”



GUICOPRES BTP
INFRASTRUCTURES
ROUTIERES ET BATIMENT



KAKANDE IMMO
PROMOTION IMMOBILIERE
GESTION PATRIMONIALE



KAKANDE INDUSTRIE
AGRO-INDUSTRIE
MINES



GMI
NEGOCE ET COMMERCE
INTERNATIONAL



NALOU TRANSIT
LOGISTIQUE,
TRANSIT ET FRET

CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE AVENIR 🇩🇪

📍 BP: 2150 Kagbelen plateau Commune de Kagbelen Conakry Republique de Guinee

🌐 www.groupe-guicopres.com ✉ info@groupe-guicopres.com ☎ +224 655 44 00 00



TROPHÉES RSE / ODD BENIN

THÈME :

**« LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
EST-IL RENTABLE EN ENTREPRISE ? »**



27 JUIN 2025



COTONOU, BÉNIN

Demande d'informations :
Tel : +229 01 97 30 43 83
Courriel : contact@mindo-consultants.com
Site web : www.mindo-consultants.com

**LES RENCONTRES DE LA RSE :
LE MEILLEUR ÉVÉNEMENT DE MOBILISATION
AUTOUR DE LA RSE AU BÉNIN !**

Sommaire



05 Éditorial

06 En hausse

09 En brèves

Développement

18 Eric Chinjé : « Le nouveau Président de la BAD doit tenir compte de la renaissance africaine et surtout, de ce monde en pleine mutation »

Finances

28 Impôts en Afrique : Une avancée à plusieurs vitesses, mais la même direction

44 Banque mondiale : Des garanties pour 20 milliards d'investissements privés d'ici 2030

Banques

49 Bénin : Les banques désertent les frontières

50 Société Générale en Mauritanie : La relance est-elle garantie avec les nouveaux repreneurs ?

Commerce

51 Luc Doumont, président de l'Association internationale des douaniers francophones : « L'Afrique, unie commercialement, aurait de sérieux arguments à faire valoir »

Publireportage

55 Bénin : Lancement officiel du Parti libéral de Richard Boni Ouerou

56 Benin Investment Forum 2025 : Une édition au coeur d'une stratégie nationale d'attractivité

Le Saviez-vous ?

58 Allègement de la dette et développement : Ce que l'Initiative PPTe a changé pour l'Afrique

Tableau de Bord

60 Afrique, on tourne en rond !!!

Champions du mois

61 PIERRE GOUDIABY ATEPA, Le bâtisseur africain au nez creux

Grand Angle

63 Yvon Sana Bangui, Gouverneur de la BEAC : « Les économies de l'espace BEAC se portent bien »

Mines et Industrie

68 République Démocratique du Congo : Vers des accords miniers entre la RDC et les États-Unis

RSE & Développement Durable

73 Démarche RSE en Afrique : Des entreprises engagées pour une production plus responsable

Agriculture

75 SARA 2025 : L'Afrique agricole en vitrine à Abidjan du 23 mai au 1er juin

Zone Franche

78 Le panafricanisme entre espérances et futilités...

Administration / Marketing

Président Directeur Général
Léon Anjorin KOBOUDE

Directeur du Développement
Conseil Spécial de l'éditeur, Contributeur
Noël YAO

Chargée de clientèle
Séphora Laurie ADOMOU

Responsable Commerciale
Adriana YEHOUEYOU

RÉDACTION
Directeur de la Publication
Mamadou Lamine DIATTA

Directeur des Rédactions, Chargé des Suppléments
Josué Blaise MBANGA KACK

Directeur Éditorial
Eric CHINJE

Conseiller Editorial
Jean Victor NKOLO

Rédactrice en Chef
Ronie Floride AGAMMA

Secrétaire de Rédaction
Jesdias LIKPETE

Direction artistique / Maquette
Isidore Cossi AZA

IMPACT BUSINESS est édité par
MINDO CONSULTANTS,
imprimé à **10.000**
exemplaires

Tél : 00229 0197304383
Whatsapp : 0033 651154655
Maro militaire, rue 203,
proche Bâtimat, Cotonou



Pour une BAD à visage humain

Aujourd'hui, nous sommes en face d'une Afrique dans tous ses états, engluée dans une crise internationale et en attente d'une véritable révolution économique, base d'une croissance inclusive et de richesses partagées. Les 54 pays du continent, riches d'un sous-sol abondant et de gigantesques potentialités mais appauvris par un leadership défaillant, restent sans réaction. Une situation qui frise la déréliction.

Le pire, c'est que, sous l'effet du retour brusque et belliqueux d'un Donald Trump agressif, la guerre commerciale en cours remet en cause les règles du commerce international, engendrant de réelles incertitudes qui fragilisent une économie mondiale déjà peu résiliente. Lorsque le FMI, gendarme de l'activité mondiale, abaisse sa prévision de croissance pour 2025 à 2,8 %, contre une estimation de 3,3 % en janvier, il y a de quoi nourrir de vives inquiétudes, notamment pour les pays africains, encore très dépendants des importations alimentaires et peu enclins à changer de paradigme.

C'est dans ce contexte peu favorable, voire délétère, que la Banque africaine de développement (BAD), en pleine phase de transition, organise une session historique de son Conseil des gouverneurs à Abidjan, en Côte d'Ivoire, fin mai 2025. Objectif : désigner la neuvième personnalité africaine appelée à prendre les rênes de l'institution, après le Nigérian Akinwumi Adesina, qui l'a dirigée depuis 2015.

Il est évident que, pour le milliard et demi d'Africains, l'élection d'un nouveau président de la BAD n'a rien d'anodin. Bien au contraire. Les questions existentielles qui surgissent sont les suivantes : À quoi sert la BAD ? Quel a été son impact concret depuis sa création en 1964 ? Quel avenir pour ce mastodonte financier, censé incarner l'envol économique (hypothétique ?) du continent ? Et surtout, comment impulser un leadership transformationnel dans une institution qui concentre autant d'espoirs dans un environnement difficile ? Des préoccupations loin d'être futiles, d'autant plus que cette banque continentale, solidement installée au cœur d'Abidjan — la perle des lagunes — demeure

un motif de fierté. Elle rassemble les filles et les fils d'Afrique autour d'une institution dont le capital originel fut constitué à partir des contributions des États africains, versées peu après les indépendances. Sa mission centrale reste la même : être un bras séculier au service de l'amélioration des conditions de vie sur le continent, en finançant des projets d'envergure qui tirent la croissance et soutiennent le développement.

C'est le cas, par exemple, du pont de la Sénagambie, qui relie Dakar à la Casamance (sud du Sénégal) via la Gambie voisine, pour un coût de 50 milliards FCFA — un financement assuré par la BAD. Un projet concret, véritable preuve de la vitalité et de l'impact de la Banque sur le quotidien des Africains. Dotée d'un capital souscrit avoisinant les 100 milliards de dollars, la BAD mobilise chaque année près de 25 milliards de dollars pour financer de grands projets de développement dans ses pays membres. Des investissements massifs qui renforcent le soutien financier aux économies africaines. L'enjeu de cette nouvelle élection est donc majeur et quasiment vital. Depuis plus de soixante ans, l'Afrique poursuit (en vain) ? sa chevauchée vers le développement et le progrès collectif. Aujourd'hui, plus que jamais, l'urgence est à l'émergence d'une BAD à visage humain, plus proche des réalités et des besoins du terrain. De la prochaine équipe dirigeante, on attend une véritable agilité dans les processus, une rapidité dans la prise de décision, et un dialogue renforcé avec les partenaires extérieurs, en particulier le secteur privé.

Il faudra aussi de l'imagination pour que l'Afrique entre enfin de plain-pied dans l'innovation, la création et l'action. Oui, l'Afrique ne doit plus jamais accepter d'être la dernière roue d'un carrosse mondial en pleine croissance. Elle dispose d'un capital humain jeune et dynamique, d'un sol et d'un sous-sol convoités par la planète entière. Autant d'atouts qui font d'elle l'un des derniers grands réservoirs mondiaux, que ce soit en foncier, en eau ou en ressources naturelles. Surtout que ce continent concentre à ce jour 60% des terres arables identifiées à travers le monde entier. Un avantage comparatif à valoriser davantage !

Samia Suluhu : La force douce de la Tanzanie



Samia Suluhu est la première femme à accéder à la présidence de la Tanzanie, un pays où les plafonds de verre restent tenaces. Diplômée des universités de Mzumbe, de Manchester et de l'Université libre de Tanzanie, elle entre en politique en 2000. Cette année-là, elle est élue membre de la Chambre des représentants de Zanzibar et nommée ministre — la seule femme de premier rang au sein du cabinet. Son parcours est plus qu'un symbole. Surnommée affectueusement « Mama Samia », elle devient une figure nationale en 2014, lorsqu'elle est élue vice-présidente de l'Assemblée constituante chargée de rédiger la nouvelle constitution. En 2015, elle est élue vice-présidente de la République aux côtés de John Magufuli, et reconduite en 2020. Elle accède à la présidence en 2021, après le décès de Magufuli. Défenseuse convaincue de l'égalité des sexes, Samia Suluhu est aussi devenue, en 2021, la cinquième femme africaine à s'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies. Forbes l'a classée cette même année quatrième femme la plus puissante d'Afrique.

Romuald Wadagni : Le tableau de bord du président

Acteur de premier plan du succès des réformes économiques et financières qui métamorphosent le Bénin, Romuald Wadagni occupe une place centrale dans l'entourage du président Patrice Talon depuis 2016. Performances des services fiscaux, bonne maîtrise de l'endettement, efficacité des entreprises d'État, élargissement des travaux publics, présence pertinente dans les institutions économiques régionales... Le ministre d'État a réussi à imposer la vision du chef de l'État béninois partout. D'ailleurs, ses collègues africains saluent régulièrement ses propositions sur la dette ou les instruments économiques et monétaires. Ce diplômé de la Harvard Business School (USA) et de l'École Supérieure des Affaires de Grenoble (France) est régulièrement cité comme un successeur potentiel de Patrice Talon. Plusieurs fois distingué meilleur ministre des Finances d'Afrique, Romuald Wadagni est candidat à la présidence de la Banque Africaine de Développement. En attendant les négociations diplomatiques et la campagne, tout le monde s'accorde sur son parcours et ses preuves de compétence.



Leila Bouamatou : La banquière performante



une cuillère en or dans la bouche. Pourtant, elle s'est rapidement investie aux côtés de son père pour gérer ses affaires florissantes. Elle devient ainsi la première femme mauritanienne à diriger une banque d'affaires : la Générale de Banque de Mauritanie (GBM). Elle fait ainsi irruption dans le monde de la finance, un univers souvent dominé par des acteurs puissants. Pour autant, elle ne se laisse pas intimider. Très vite, elle s'impose à la tête de la GBM dans un secteur hautement concurrentiel. Cette ascension n'a rien d'un simple héritage paternel. Docteure Leila Bouamatou a su tracer, au prix d'un travail acharné, sa propre trajectoire professionnelle. Pour y parvenir, elle s'appuie sur un solide parcours académique : des études brillantes en Suisse, en Tunisie, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Espagne, ainsi qu'une formation de haut niveau au sein du cabinet international d'audit Deloitte en Tunisie. La reconnaissance de ses qualités managériales lui a déjà valu une place sur la liste restreinte des 10 personnalités africaines de moins de 40 ans les plus talentueuses dans son domaine, selon Forbes.

Docteure Leila Bouamatou, fille du magnat mauritanien de la finance Mohamed Bouamatou, est née en 1987 avec

Serge Ekue : L'homme qui redessine la BOAD

Depuis sa nomination en août 2020, Serge Ekue a transformé la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) grâce à une série d'innovations dans sa gouvernance et ses interventions. Sous son leadership, et grâce à une restructuration réussie, la Banque s'est repositionnée en priorité sur le développement durable, tout en consolidant ses activités de financement traditionnelles. Dans le cadre du renforcement de ses fonds propres par des instruments financiers novateurs, l'institution a conclu en août 2024 un accord majeur avec l'organisme financier italien CDP (Cassa Depositi e Prestiti). Cette collaboration a permis au Fonds pour le climat de souscrire à une obligation hybride de 100 millions d'euros, émise par la BOAD. Pour le compte de l'année 2024, la Banque a engagé un peu moins de 1000 milliards de FCFA dans divers projets de développement de la région.



Burkina Faso

5 milliards FCFA injectés pour relancer la filière coton



Confronté à des campagnes successives marquées par une baisse des rendements et des défis sécuritaires, le Burkina Faso passe à l'offensive pour relancer l'une de ses principales filières agricoles. Le gouvernement burkinabè a annoncé une subvention de 5 milliards FCFA destinée à soutenir les producteurs de coton pour la campagne 2025-2026.

Ce soutien financier vise principalement à faciliter l'accès aux intrants agricoles : engrais, semences améliorées, produits phytosanitaires, devenus coûteux et parfois difficiles à obtenir en raison de la conjoncture économique et sécuritaire. À travers ce geste fort, les autorités affichent leur volonté de redonner un second souffle à ce secteur phare.

Pour cette nouvelle campagne, l'objectif de production a été fixé à 550 000 tonnes de coton graine. Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique de reconquête économique, mais aussi sociale, des zones rurales affectées par l'insécurité.

Assemblées annuelles de la BAD

Vincent Nmehielle dévoile les grandes orientations

Le compte à rebours est lancé. Du 26 au 30 mai 2025, Abidjan accueillera les Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD). À quelques semaines de ce rendez-vous crucial, l'institution a levé le voile sur les grandes orientations lors d'une conférence de presse tenue le mercredi 9 avril à l'immeuble CCIA.

Animée par Vincent Nmehielle, secrétaire général du groupe de la BAD, et Kevin Urama, économiste en chef et vice-président, la rencontre a permis de préciser les contours du programme. Le moment fort de ces assemblées



est l'élection du nouveau président de la BAD, prévue le 29 mai. Cette 60e session du Conseil des gouverneurs de la BAD, couplée à la 51e session du Conseil des gouverneurs du FAD, s'articulera autour d'un thème fédérateur : « Tirer le meilleur parti du capital de l'Afrique pour favoriser son développement ».

BIDC

Le Conseil des gouverneurs de la Banque change de main

Le Conseil des gouverneurs de la Banque d'investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) a changé de main. À l'unanimité, l'honorable Dr Cassiel Ato Baah Forson, ministre des Finances de la République du Ghana, a été nommé président du Conseil. C'était au cours de la 23e session ordinaire tenue le 14 avril 2025 à Banjul, en Gambie. Il succède ainsi au ministre des Finances et des Affaires économiques de la Gambie,

l'honorable Seedy Keita. Instance suprême de prise de décision de la Banque, le Conseil des gouverneurs de la BIDC est composé des ministres des Finances et/ou des ministres du Plan des quinze États membres de la CEDEAO. En prenant les rênes du Conseil, Dr Cassiel Ato Baah Forson travaillera avec Dr George Agyekum Donkor, président de la Banque, à relever les défis qui se posent à l'institution.

BIIC

La banque a fait son entrée officielle à la BRVM le 28 avril

Après le succès de son offre publique de vente, qui a permis de céder entre 30,4 % et 40 % de son capital, la Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce du Bénin (BIIC) franchit une nouvelle étape cruciale : être cotée pour la première fois à la BRVM. Pour cette première journée, la BIIC a porté le symbole BICB et a été cotée selon la procédure ordinaire, avec un cours

de référence fixé à 5 250 FCFA, soit le prix unitaire retenu lors de l'OPV tenue du 13 janvier au 28 février 2025, sous la houlette de la SGI EDC Investment Corporation. Pour rappel, la cession partielle, lancée par le gouvernement béninois, avait pour objectifs de renforcer la transparence, d'améliorer la gouvernance de la BIIC, d'élargir sa base actionnariale et d'accroître sa visibilité sur le



marché. Avec cette opération, la BIIC devient la deuxième banque béninoise cotée sur le marché régional, après la BOA Bénin, et la troisième entreprise du Bénin à y être cotée après la LNB.

Kenya

Levée du moratoire interdisant l'octroi de licences à de nouvelles banques

La Banque centrale du Kenya (CBK) a levé son moratoire de dix ans sur l'octroi de licences à de nouveaux prêteurs. Cette nouvelle disposition entre en vigueur le 1er juillet 2025 et abroge celle du 17 novembre 2015.

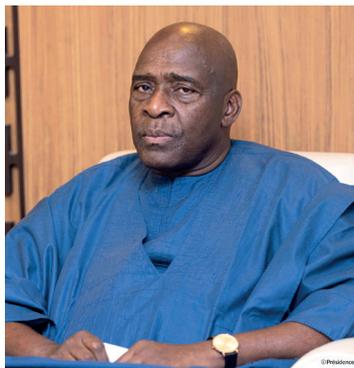
Un revirement de situation pour les nouvelles banques, dû à la consolidation du secteur, désormais prêt à accueillir de nouveaux acteurs bancaires. Toutefois, les nouvelles banques seront autorisées à opérer au Kenya à condition de répondre aux exigences minimales en matière de fonds propres de base. Il s'agit notamment de l'exigence d'un capital social minimum. Cette mesure vise à s'assurer que seules des institutions disposant d'une assise financière suffisante pourront opérer dans le pays, à limiter les risques systémiques et à prévenir d'éventuelles crises bancaires.

La Banque centrale souhaite également, à travers cette approche, renforcer la résilience du secteur bancaire face aux risques économiques locaux et internationaux.



BOAD

Abdoulaye Daffé prend officiellement fonction



L'ex-ministre malien de l'Économie et des Finances, Abdoulaye Daffé, a officiellement pris ses fonctions de Vice-Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) le 14 avril dernier, après sa nomination entérinée lors de la 145e session du Conseil

d'administration.

Âgé de 71 ans, il travaillera désormais aux côtés du président de l'institution sous-régionale, Serge Ekué, pour un mandat de cinq ans renouvelable, afin de relever les défis de la BOAD en accompagnant le développement de l'Afrique par le financement des projets des États de l'UEMOA. Formé entre Bamako, Paris et l'Alabama, Abdoulaye Daffé est titulaire d'un master en finance de la Business School de l'Université d'Alabama, d'un DESS-ITB du Centre de Formation de la Profession Bancaire de Paris et d'une maîtrise en sciences économiques de l'École nationale d'administration du Mali, dont il est sorti major de promotion. Il succède à Moustapha Ben Barka.

Entrepreneuriat en Afrique

Tony O. Elumelu nommé au Conseil consultatif du FMI

Le philanthrope nigérian Tony O. Elumelu a été nommé, le 26 mars dernier, pour rejoindre le Conseil consultatif du Fonds monétaire international (FMI). Il s'agit d'un groupe de penseurs et de praticiens de premier plan qui œuvrent dans les domaines des affaires, des finances, du milieu académique et des politiques publiques pour partager leurs points de vue et leurs expériences sur la manière dont les politiques macroéconomiques et financières peuvent créer un environnement favorable à l'innovation, à l'entrepreneuriat et à la productivité, des ingrédients clés pour un secteur privé prospère et une forte croissance économique. Très actif dans le domaine, à travers sa fondation qui a financé, mentoré et formé plus de 25 000 entrepreneurs africains depuis 2015, Tony O. Elumelu devra désormais s'assurer que le potentiel entrepreneurial de l'Afrique soit au cœur de la prise de décision économique mondiale. Œuvrant



aux côtés de la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, l'africapitaliste a pour mission de recommander des politiques qui amélioreront l'allocation des ressources, stimuleront l'innovation et favoriseront une croissance économique durable portée par le secteur privé.

En se réservant la possibilité de participer à hauteur de 30 % au développement futur du projet kényan sans devoir fournir de financement immédiat, Tullow garde un pied dans une aventure qui pourrait redevenir stratégique pour le pays d'Afrique orientale.

Mali

Les autorités ferment le bureau de la société Barrick Gold à Bamako



Le conflit entre les autorités maliennes et le géant aurifère canadien Barrick Gold connaît une nouvelle tournure. Après la saisie de trois tonnes d'or sur le complexe de Loulo-Gounkoto, puis

le mandat d'arrêt contre le PDG Mark Bristow, la junte au pouvoir a ordonné, mardi 15 avril 2025, la fermeture du bureau de la société à Bamako, invoquant un différend fiscal portant sur un impayé d'impôts.

Ce rebondissement de l'affaire vient prolonger le conflit sur les revenus miniers qui existe depuis 2023 entre le mineur torontois et le Mali. En février dernier, Barrick Gold avait signé l'accord présenté par le gouvernement malien sur

le partage des revenus miniers et le respect des obligations fiscales. À cet effet, Bamako avait exigé, au titre des arriérés fiscaux, près de 305 milliards FCFA (environ 500 millions USD). Cette fois-ci, les autorités maliennes, campées sur leur position, menacent de placer la mine suspendue de Loulo-Gounkoto sous administration provisoire, à moins que la mine ne soit rouverte et que le paiement des impôts ne soit effectué.

Financement extérieur

Le Liberia à la recherche de 8,3 milliards \$

Pour la mise en œuvre de son plan de développement national, le Liberia a besoin de mobiliser des ressources internes et extérieures. À cet effet, le gouvernement a lancé, jeudi 17 avril 2025, sa première retraite des partenaires au développement (Development Partners Retreat – DPR) à Monrovia. L'objectif est de mobiliser 8,3 milliards de dollars destinés à financer son plan national de développement 2025–2029, baptisé « Arrest Agenda for Inclusive Development » (AAID). La rencontre, placée sous le thème « Renforcer les partenariats pour la mise en œuvre du Plan national du Liberia – AAID », vise à consolider les alliances stratégiques, aligner les priorités nationales et explorer des mécanismes de financement innovants. Une initiative du gouvernement qui, par ce programme, entend transformer le Liberia en un pays à revenu intermédiaire inférieur à l'horizon 2029.



Accords FMI–Gambie

Un nouveau décaissement de 82 millions \$ annoncé

Pour stimuler la croissance de l'économie gambienne, le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé, mercredi 16 avril 2025, avoir conclu un accord avec les autorités gambiennes dans le cadre de la troisième revue de son programme soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), pour un montant de 82 millions \$.

En attendant l'approbation du Conseil d'administration du FMI, la Gambie recevra dans un premier temps un décaissement de 16,8 millions \$, puis un dernier de 65 millions \$. Une bonne nouvelle pour

le pays, où l'activité économique se renforce. Selon les données du Fonds, les perspectives de croissance du pays restent positives, avec une croissance attendue à 5,9 % cette année, et environ 5 % à moyen terme.

Ce financement permettra également de lutter contre l'inflation, de réduire les vulnérabilités liées à la dette et de favoriser une croissance forte et inclusive. L'inflation, qui a chuté à un seul chiffre (9,1 %) par rapport au taux de 18,5 % en septembre 2023, pourrait se stabiliser, bien qu'au-dessus du seuil de 5 % fixé par la Banque centrale.

Déclaration de transport physique d'espèces et d'instruments négociables

La BCEAO monte le seuil à 10 millions FCFA dans l'UEMOA

Fixé préalablement à cinq millions (5 000 000) de francs CFA dans l'instruction n° 231/07/2024 en date de juillet 2024, le seuil pour la déclaration des transports physiques internationaux d'espèces et d'instruments négociables au porteur est porté à 10 millions de francs CFA.

C'est la nouvelle instruction n° 002-03-2025, en date du 18 mars 2025 et signée du gouverneur de la BCEAO, Jean-Claude Kassi Brou, qui l'annonce. Tout contrevenant à cette prescription tombe sous le coup de la loi et se verra appliquer



les sanctions prévues par la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive dans les États membres de l'UEMOA.



Banque africaine de développement

Qui pilotera la prochaine décennie du développement africain ?

Cinq prétendants dans les starting-blocs, mais un seul accèdera au poste de président de la Banque africaine de développement (BAD), la plus importante institution financière du continent.

► Par Jos Blaise MBANGA KACK

Is étaient nombreux à se porter candidats à la présidence de la BAD, cette institution majeure du financement du développement sur le continent. Au final, cinq candidats restent en lice, à savoir : le Zambien Samuel Munzele

Maimbo, soutenu par la SADC (Southern African Development Community), doté d'une solide expertise en finance publique et d'une compréhension approfondie des mécanismes de développement africains ; le Tchadien Mahamat Tolli, fort du soutien de la CEEAC (Commu-

nauté économique des États de l'Afrique centrale) et de l'Alliance des États du Sahel, qui mise sur ses compétences diplomatiques pour séduire les électeurs. Le Mauritanien Sidi Ould Tah est un candidat influent bénéficiant de l'appui de plusieurs pays nord-africains et ouest-africains,



et capitalise sur son expérience ainsi que son réseau stratégique pour renforcer sa position. La Sud-Africaine Bajabulile Swazi Tshabalala, ancienne vice-présidente de la BAD et seule femme en lice, incarne une candidature portée par les enjeux de diversité et d'égalité des sexes. Enfin, le Sénégalais Amadou Hott, lui aussi ancien vice-président de la BAD, représente un pari diplomatique du Sénégal et doit rallier le soutien de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) pour affirmer sa candidature face à des candidats solidement appuyés. En somme, un beau monde sur la ligne de départ, mais un(e) seul(e) sera retenu(e) au terme

de cette élection aux enjeux multiples. Car ici, il ne s'agit pas seulement de compétences techniques ou de parcours académiques. Loin de là ! L'élection du président de la BAD est un subtil équilibre entre poids diplomatique, ancrage régional, appuis politiques et art du lobbying. Les francophones connaissent bien ce que l'économiste Céléstin Monga a ironiquement appelé « la diplomite aiguë », cette obsession des titres et des CV impressionnants. Pourtant, la BAD ne se contente pas de lignes prestigieuses sur un curriculum vitae. L'histoire récente de l'institution montre que ses dirigeants ont, pour la plupart, occupé de hautes fonctions éco-

nomiques et financières dans leur pays avant d'accéder à ce poste. Akinwumi Adesina, le président sortant, en est l'exception notable : ingénieur agronome de formation, il doit son ascension à Ngozi Okonjo-Iweala, ancienne ministre nigériane des Finances et aujourd'hui directrice générale de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), qui l'a fait entrer au gouvernement comme ministre de l'Agriculture et lui a permis de bâtir son expertise. C'est bien ce levier de l'agriculture qu'il actionnera une fois à la tête de la BAD. Dans le cadre de cette élection, le jeu des influences est déterminant. Le président ivoirien Alassane Ouattara, dont la voix pèse lourd dans la sous-région, a choisi de soutenir le candidat mauritanien, emportant avec lui un pan entier de l'Afrique de l'Ouest et affaiblissant ainsi les ambitions du Sénégalais Amadou Hott. Mais une élection n'est jamais une simple question d'arithmétique régionale ou linguistique. Le lobbying, les jeux de coulisses, les réajustements de dernière minute peuvent toujours rebattre les cartes. L'élection récente de la Zimbabwéenne Kirsty Coventry à la tête du Comité international olympique (CIO) en est une illustration. Qui aurait parié sur un pays dont l'économie est en lambeaux pour prendre les rênes d'une organisation de cette envergure ? Alors que la tour futuriste de la BAD domine la lagune Ebrié à Abidjan, l'Afrique retient son souffle. Ce mois de mai révélera le nom du futur président, celui qui devra piloter les ambitions économiques du continent dans un contexte mondial incertain. Et jusqu'à la dernière minute, rien n'est joué.

Qui sont-ils, les candidats ?

Abbas Mahamat Tolli : L'homme de la situation ?



C'est la ministre tchadienne déléguée aux Finances, Mme Fatima Haram Acyl, qui a officiellement déposé, le 13 décembre 2024 à Abidjan, la candidature d'Abbas Mahamat Tolli à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD). Présentant l'expert financier qui brigue la présidence de la plus importante institution financière africaine, Mme Fatima Haram Acyl a déclaré qu'Abbas Mahamat Tolli a « occupé le poste de gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) où il a mis en œuvre des réformes majeures pour renforcer la stabilité financière de notre sous-région. Il a également été ministre des Finances du Tchad, directeur de cabinet du Chef de l'État, entre autres fonctions prestigieuses. Ses compétences, son intégrité et ses qualités professionnelles ne sont plus à démontrer ». En 2008, Abbas Mahamat Tolli devient secrétaire général de la COBAC. Il y découvre les réformes bancaires de la CEMAC. En 2015, à la tête de la BDEAC, il modernise l'institution pour booster les financements régionaux. Gouverneur de la BEAC en 2017, il hérite d'une institution en proie à une crise économique alimentée par la chute des prix des matières premières. Dans un contexte de récession généralisée, sa priorité a été de stabiliser l'économie de la zone CEMAC, en rééquilibrant les réserves de change et en évitant une dévaluation catastrophique du franc CFA. Sous sa direction, les réserves de change de la CEMAC sont passées de 2,5 mois à 4 mois d'importations de biens et services en 2023. Grâce à son engagement, Abbas Mahamat Tolli a réussi à faire passer les réserves de change de 3111,49 milliards FCFA en 2016 à 6783,33 milliards FCFA à fin 2023, un montant qui devrait atteindre 9000 milliards FCFA en 2024.

Abbas Mahamat Tolli est aussi fier d'avoir mis en place des réformes dans les systèmes de paiement électroniques, afin de faciliter la bancarisation dans les pays de la CEMAC. Fidèle à ses principes d'éthique et de transparence, il a initié d'importantes réformes, dont la modernisation des systèmes informatiques, le renouvellement des cadres et l'amélioration de la gouvernance.

À la présidence de la BAD, Abbas Mahamat Tolli se présente comme le profil idéal pour diriger l'institution panafricaine. Interrogé sur les motivations de sa candidature, il déclare vouloir s'engager pleinement dans la lutte contre la pauvreté et œuvrer pour l'amélioration du bien-être social à travers des initiatives concrètes. En effet, les secteurs sociaux et la mobilisation des financements figurent parmi ses priorités, notamment à travers la lutte contre le chômage des jeunes africains. « Chaque année, de jeunes Africains trouvent la mort dans les eaux de la Méditerranée faute de perspectives dans leurs pays d'origine. La mobilisation des financements pour les retenir, ainsi que la création d'opportunités économiques, sont des clés indispensables pour faire face à ces défis », a déclaré Abbas Mahamat Tolli.

Le candidat tchadien compte également lutter contre l'impact des changements climatiques. Sa vision pour l'avenir de l'Afrique repose sur un financement innovant, un renforcement des infrastructures stratégiques, et la mobilisation des ressources domestiques pour soutenir une croissance inclusive et durable.

L'homme compte sur son expérience dans la gestion monétaire et les réformes économiques pour répondre aux défis actuels de l'Afrique, notamment en matière de financement du développement. « Les financements traditionnels des institutions multilatérales ne suffiront pas à répondre aux besoins d'investissement massifs nécessaires pour transformer l'Afrique. Nous devons mobiliser le secteur privé, trouver des solutions innovantes pour attirer davantage de financements. Ces ressources serviront à combler les déficits infrastructurels qui freinent notre développement : routes, énergie, chemins de fer, éducation. Investir dans les infrastructures, c'est réduire les coûts de production, rendre l'Afrique compétitive et attractive pour les investisseurs privés. Nous pouvons stimuler la croissance, créer des emplois, améliorer les conditions de vie de nos populations et offrir aux États africains les moyens d'investir dans des secteurs essentiels comme l'éducation et la santé », explique-t-il.

Par Déli Sainzoumi Nestor

Sidi Ould TAH : Quelles chances pour la présidence de la BAD ?



On ne présente sans doute plus Sidi Ould Tah, dont l'aura a franchi les frontières du continent. Sa silhouette frêle et son sourire dont il ne se départit presque jamais rappellent l'environnement éducationnel et culturel qui a façonné l'homme depuis sa tendre enfance à Mederdra, au sud de la Mauritanie, où il est né en 1964. Économiste et homme politique, Dr Sidi Tah a vite baigné dans le monde de la finance. Il s'est notamment illustré comme « l'homme des missions difficiles ».

En juin 2010, alors ministre des Affaires économiques et du Développement de la Mauritanie, il se fait remarquer pour son tact sur l'échiquier mondial lorsqu'il aide son pays, tout juste sorti des soubresauts d'un putsch militaire, à mobiliser 3 milliards de dollars US à l'occasion de la table ronde des bailleurs de fonds de Bruxelles. Courtois, poli et polyglotte, il parvient, à force d'argumentaires, à convaincre les bailleurs de fonds de l'Union européenne, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, du Programme des Nations unies pour le développement, ainsi que les bailleurs arabes à délier la bourse, rendant fréquentables les nouvelles autorités du pays.

Le succès retentissant des résultats de la table ronde lui a probablement valu d'être logné et choisi en 2015 par les Saoudiens pour redresser la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA). Un succès aujourd'hui éclatant, à la fois par son portefeuille et par l'envol de sa notation (AAA) depuis qu'il en tient les rênes.

Ses atouts indéniables lui ont, à leur tour, garanti un parcours sans faille dans les grands rendez-vous de la finance multilatérale et dans les relations diplomatiques privilégiées qu'il a tissées avec les dirigeants africains ainsi qu'avec les institutions continentales et internationales. Le candidat mauritanien aurait, dans ce cadre, déjà reçu des assurances de soutien de plusieurs pays subsahariens et maghrébins, où il puiserait ses appuis. Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Congo-Brazzaville ou encore la Tunisie auraient déjà clairement jeté leur dévolu sur sa candidature. Il compterait également sur l'apport inestimable que lui assureraient les voix des bailleurs non africains de la BAD (40 % des droits de vote), notamment les bailleurs arabes, car le poids du vote reste aussi tributaire de la participation au capital de la Banque.

Malgré toutes ses qualités personnelles, le candidat mauritanien pourrait craindre que le jeu des contingences géopolitiques parmi les grands blocs régionaux africains ne se fasse au détriment de la qualité du candidat. De plus, la floraison de candidats pourrait, dans l'esprit d'une course entre blocs régionaux, lui ravir quelques soutiens importants, même s'il a eu la certitude que des pays de la CEMAC lui seraient favorables. Mais il lui faudrait d'abord parvenir, dans les premiers tours (5), à se défaire des candidats pléthoriques de l'Afrique de l'Ouest, en espérant que leurs gouvernements se rabattent ensuite sur lui.

Par Jedna DEIDA

Bajabulile Swazi Tshabalala : L'expérience au service de l'Afrique ?



Seule femme en lice pour la présidence de la Banque africaine de développement (BAD), Bajabulile Swazi Tshabalala incarne l'expertise et la rigueur financière. À 58 ans, cette économiste sud-africaine affiche un parcours impressionnant, jalonné de responsabilités stratégiques dans les secteurs public et privé. Titulaire d'une licence en économie de l'Université de Lawrence et d'un MBA de Wake Forest aux États-Unis, elle s'est imposée comme une figure incontournable du financement du développement en Afrique.

Première femme à occuper le poste de vice-présidente principale et directrice financière de la BAD, Bajabulile Swazi Tshabalala a joué un rôle clé dans la gestion des investissements et l'orientation des décisions économiques de l'institution. Son expertise en restructuration de dettes, en financements

d'infrastructures et en gestion des risques financiers lui confère une solide légitimité pour briguer la présidence.

Dans cette élection où le poids politique et régional compte autant que les compétences techniques, elle mise sur sa connaissance approfondie des rouages de la BAD et sur son réseau international. Son

parcours symbolise une trajectoire d'excellence et de persévérance dans un univers encore largement dominé par les hommes.

Reste à savoir si cela suffira à convaincre les électeurs de la Banque.

Jos Blaise MBANGA KACK

Amadou HOTT : Un profil public-privé pour booster la dynamique de croissance de la BAD ?



« Promouvoir une prospérité durable pour l'Afrique ». C'est la vision d'Amadou Hott pour l'accélération et l'augmentation de l'impact en Afrique. C'est également le slogan du candidat sénégalais à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD).

À la veille du scrutin, Amadou Hott y croit dur comme fer au regard de son profil. « Notre expérience dans le public et le privé avec des résultats concrets, adossée à une profonde connaissance de la BAD, fait de nous un candidat qui peut très rapidement lancer les chantiers, faire des réformes importantes, mobiliser des ressources, rendre la Banque beaucoup plus agile, moins bureaucratique, attirer plus de talents et maintenir ceux existants », s'est-il confié.

Le candidat sénégalais jouit d'un parcours suffisamment éloquent qui plaide en sa faveur. Cadre chevronné avec plus de 25 ans d'expérience en politique économique, en finance du développement et en banque d'investissement, Amadou Hott est titulaire de diplômes en mathématiques appliquées, en économie et en marchés financiers.

« Partout où je suis passé, les gens me reconnaissent comme quelqu'un qui a la capacité extraordinaire de

former les meilleures équipes et d'avoir des résultats concrets », déclare-t-il, faisant allusion à son passage à UBA Capital, où il a restructuré la banque d'affaires pour en faire l'une des meilleures du Nigeria.

À UBA, il a œuvré pour faire du fonds souverain l'un des plus importants en Afrique, et lui permettre d'investir pour le compte de l'État, d'attirer des investisseurs et de jouer un rôle de levier. Évoquant ce point dans le cadre de sa campagne, M. Hott estime que les banques de développement doivent faire davantage d'effet levier. « Il ne faut pas se concentrer toujours sur le financement public. Il faut attirer de l'investissement privé. Au-delà de l'environnement des affaires, il faut la préparation et le développement des projets ».

À la BAD, M. Hott a contribué à l'augmentation de la capacité d'investissement avec le secteur privé de l'ordre de 150 %. Ce qui le différencie des autres candidats, c'est sa capacité à gérer des équipes en tant que manager.

Par la grâce de son dernier rôle comme envoyé du président Akinwumi Adesina, avec son équipe et celle d'Africa50, il a mobilisé pratiquement 300 millions de dollars de financements mixtes dédiés au développement de projets. « Sans développer des projets, on ne peut pas attirer l'investissement privé en Afrique en masse », dira-t-il.

En tant que ministre de l'Économie et de la Coopération du Sénégal (2019-2022), il a conduit des réformes concrètes en défendant son pays et le continent tout entier. Ce qui lui vaut la prestigieuse réputation de fervent défenseur de l'obtention d'un siège pour l'Union africaine au G20. Il a agi comme « Sherpa » du président du Sénégal lors du Sommet de Paris sur le financement des économies africaines.

Pour lui, financer le développement de l'Afrique aujourd'hui ne passe pas par un endettement à tout-va. La stratégie qui n'a pratiquement pas de limite à ses yeux, c'est de travailler avec le secteur privé pour mobiliser les capitaux privés :

« Il existe des centaines de milliers de dollars qui cherchent à être investis, alors qu'il y a simplement quelques milliers de milliards dont l'Afrique a besoin. On ne parvient pas à faire la connexion parce que nous n'arrivons pas à développer un portefeuille bancable dans la durée avec des projets transformateurs », explique le Sénégalais.

Boubacar GASSAMA

Samuel Maimbo : Le pari d'une rigueur budgétaire



À 52 ans, le Zambien Samuel Munzele Maimbo se présente comme un candidat sérieux à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD), fort d'une carrière de près de 30 ans dans le financement du développement, dont 23 passés à la Banque mondiale. Actuellement vice-président chargé du budget, de l'examen des performances et de la planification stratégique, il a également été chef de cabinet auprès des présidents David Malpass et Ajay Banga. Son parcours professionnel comprend des postes d'inspecteur bancaire à la Banque de Zambie et d'auditeur chez PricewaterhouseCoopers.

Maimbo est reconnu pour sa rigueur budgétaire et sa capacité à mobiliser des ressources à grande échelle. Il a joué un rôle clé dans la reconstitution historique de l'IDA20, mobilisant 93 milliards de dollars en réponse à la crise du COVID-19, dont plus de 70 % ont été alloués

à l'Afrique. Titulaire d'un doctorat en administration publique de l'université de Manchester, d'un MBA en finance de l'université de Nottingham et d'une certification FCCA, il possède une solide formation académique.

Sa candidature à la BAD est soutenue par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Il propose une vision ambitieuse pour transformer la BAD en un catalyseur de développement inclusif, axée sur plusieurs piliers stratégiques, notamment l'emploi et inclusion sociale à travers la concentration des financements sur des initiatives favorisant la création d'emplois, particulièrement pour les jeunes et les femmes ; l'intégration commerciale et infrastructures grâce à des investissements massifs dans les infrastructures transcontinentales pour améliorer la connectivité et fluidifier les échanges commerciaux ; l'accès universel à l'électricité par des injections de ressources accrues dans les énergies renouvelables et les projets d'électrification rurale pour garantir un accès à une énergie abordable et fiable, et puis l'agriculture et la sécurité alimentaire en renforçant les chaînes de valeur agricoles et les politiques visant à réduire la dépendance alimentaire de l'Afrique face aux importations.

Maimbo insiste également sur la nécessité de changer l'approche de gestion de la dette en Afrique, en adoptant une stratégie continentale pour remédier aux problèmes transversaux et égaliser les conditions d'accès aux ressources et au financement. Il prône une BAD plus agile, capable de réduire les délais d'approbation et d'exécution des projets, et de renforcer les partenariats avec les institutions financières africaines pour élargir sa portée et améliorer son efficacité.

Jesdias LIKPETE

BAD : Les anciens présidents, des architectes du développement africain

Depuis sa création en 1964, la Banque africaine de développement (BAD) s'est imposée comme le principal levier financier du développement du continent. À sa tête, des dirigeants visionnaires ont marqué l'institution de leur empreinte, chacun à sa manière, renforçant son rôle stratégique dans l'essor économique de l'Afrique.

► Par Jos Blaise MBANGA KACK

Babacar Ndiaye (1985-1995) : L'artisan du rayonnement international

Sous la présidence de Babacar Ndiaye, de regrettée mémoire, la BAD atteint une stature internationale inédite. Il obtient pour l'institution la prestigieuse notation « triple A », gage de sa solidité financière, qu'elle conserve encore



Omar Kabbaj (1995-2005) : Redressement et gouvernance réformée

aujourd'hui. Grand défenseur de l'intégration économique, il impulse la création d'organismes panafricains tels que la Banque africaine d'export-import (Afreximbank) et Shelter Afrique. Visionnaire, il ouvre la BAD au secteur privé, amorçant une dynamique qui sera cruciale pour son expansion. Son mandat pose ainsi les bases du rayonnement financier et stratégique de la Banque à l'échelle mondiale.



Arrivé dans un contexte de crise, Omar Kabbaj engage une série de réformes audacieuses. Il assainit le portefeuille de la BAD, améliore la gouvernance et renforce ses capacités financières grâce à une augmentation de capital et à la reconstitution des ressources du Fonds africain de développement. Il parvient également à renouer avec les bailleurs non africains, obtenant une contribution historique de deux milliards de dollars. À son actif : la mise en œuvre, en 1999, d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et, en 2003, l'initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (RWSSI). Malgré les turbulences en Côte d'Ivoire, il assure la continuité des activités en transférant temporairement le siège de la BAD à Tunis en 2003. Son mandat est marqué par une montée en puissance de l'institution et une plus grande proximité avec les réalités du continent.

Donald Kaberuka (2005-2015) : L'architecte du développement des infrastructures



L'ère Kaberuka est celle d'un changement de paradigme. Il recentre la BAD sur des priorités stratégiques : le développement des infrastructures et le rôle clé du secteur privé. Sous son impulsion, la Banque finance des projets structurants dans les transports, l'énergie et les télécommunications, favorisant l'intégration régionale. La crise économique mondiale de 2009 ne freine pas cette dynamique ; au contraire, la BAD enregistre une année record avec plus de 12,6 milliards de dollars d'approbations de prêts et de dons. Son leadership permet à l'institution de consolider son rôle de premier bailleur de fonds du développement en Afrique.

Akinwumi Adesina (2015-2025) : Expansion et résilience



Élu en 2015, Akinwumi Adesina inscrit son mandat sous le sceau de la croissance et de la résilience. Il orchestre, en 2019, la plus grande augmentation de capital de l'histoire de la Banque, portant ses ressources de 93 milliards à 208 milliards de dollars. Face à la pandémie de Covid-19, il mobilise rapidement 13 milliards de dollars pour soutenir les économies africaines, à travers une obligation sociale inédite et un fonds d'urgence. Son action s'inscrit dans une vision ambitieuse : faire de la BAD un moteur de transformation économique, capable de répondre aux défis contemporains du continent.

Une institution en quête d'un nouveau souffle



À chaque président, ses priorités, mais un objectif commun : faire de la BAD un levier incontournable du développement africain. Entre expansion, réformes et gestion des crises, l'institution a su s'adapter aux enjeux du continent. Alors que l'élection d'un nouveau président approche, qui saura, à son tour, inscrire son nom dans l'histoire de cette institution et répondre aux défis d'une Afrique en pleine mutation ? Wait and see !



Eric CHINJÉ

« Le nouveau Président de la BAD doit tenir compte de la renaissance africaine et surtout, de ce monde en pleine mutation »

Eric Chinjé, spécialiste en communication et relations internationales, est un journaliste émérite qui a fait les beaux jours de la télévision nationale camerounaise. Ancien Directeur de la communication du département Afrique de la Banque mondiale, puis de la BAD et de la fondation Mo Ibrahim, et par ailleurs Directeur éditorial du magazine Impact Business, ce fin connaisseur des coulisses de la BAD nous livre un véritable recueil d'analyses économiques, financières, voire historiques.

► Propos recueillis par Jos Blaise MBANGA KACK

Monsieur Eric Chinjé, dans l'exercice de vos fonctions à la Banque africaine de développement (BAD), vous avez eu l'occasion de travailler avec plusieurs présidents. Pourriez-vous nous indiquer combien de présidents vous avez côtoyés ? Serait-il possible de nous donner un aperçu de leur style de leadership respectif et de leurs principales réalisations à la tête de la BAD ?

J'ai rejoint la Banque africaine de développement

(BAD) en 2004 en tant que responsable des relations extérieures et de la communication, et porte-parole de l'institution, après mon départ de la Banque mondiale, où j'occupais un poste assez similaire. J'y ai travaillé sous deux présidents: Omar Kabbaj jusqu'à son départ en 2005, et Donald Kaberuka jusqu'à mon départ début 2008. Ces deux présidents ont joué, je crois, un rôle crucial dans la transformation de la BAD en une institution financière plus forte et plus efficace,

en façonnant son orientation stratégique, sa solidité financière et, dans une certaine mesure, son impact sur le développement de l'Afrique. Omar Kabbaj a dirigé la Banque de 1995 à 2005 et s'est attaché à la reconstruire et à assurer sa stabilité financière. À son arrivée, la BAD traversait une crise, confrontée à l'instabilité financière, à des problèmes de gouvernance et à une crédibilité déclinante auprès de ses partenaires. Il a alors mis en œuvre d'importantes réformes financières et institutionnelles pour restaurer la confiance dans la Banque, ce qui lui a permis de retrouver sa note AAA (Triple A). En outre, il a renforcé la gestion financière et l'évaluation des risques, augmenté les ressources financières, et mis en place des mesures visant à améliorer la gouvernance, la responsabilisation et l'efficacité. Je souligne que ces réalisations étaient largement évoquées à mon arrivée à la Banque en 2004, peu avant l'assemblée annuelle de cette année-là. D'après ce que j'ai pu recueillir, il avait également beaucoup œuvré pour restaurer la confiance entre la BAD et les pays donateurs, permettant ainsi une augmentation des financements concessionnels par l'intermédiaire du Fonds africain de développement (FAD). On lui a également attribué une certaine reconnaissance pour son engagement en faveur du financement de projets d'infrastructures, d'agriculture, de santé et d'éducation sur tout le continent. Donald Kaberuka, quant à lui, a présidé la Banque de 2005 à 2015. Certes, l'institution était financièrement stable, mais il devait en accroître l'impact. Il a donc mis l'accent sur la croissance, les infrastructures et la gestion des crises. Son mandat a été marqué par une croissance tirée par les infrastructures, la priorisation des investissements à grande échelle dans les projets routiers, énergétiques, de transport et d'eau, afin de stimuler la transformation économique de l'Afrique. En somme, la Banque est devenue le principal bailleur de fonds pour le développement des infrastructures en Afrique. En 2008, la Banque a dû aider l'Afrique à surmonter la crise financière mondiale. Cela a nécessité une stratégie de prêt contracyclique qui a vu une augmentation du soutien financier aux pays africains afin de les protéger du ralentissement économique mondial. La Banque a également procédé à une importante augmentation de capital pour accroître sa capacité de financement de projets. Kaberuka a fait de la Banque un moteur essentiel de la croissance économique africaine, en promouvant le développement du secteur privé et en aidant les pays à attirer les investissements étrangers dans des secteurs clés, en lançant le Fonds Africa50 – une initiative phare visant à accélérer le financement des infrastructures – et en renforçant le rôle de la

BAD dans les projets d'intégration régionale tels que les corridors de transport et les interconnexions énergétiques. Il a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), censée aider les pays africains à alléger leur endettement. On lui doit également la mobilisation de financements records pour le Fonds africain de développement (FAD).

Quel bilan tirez-vous de l'action du Nigérian Adesina, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans le secteur agricole, point focal de son mandat ?

J'ai quitté la Banque bien avant le début du mandat d'Akinwumi Adesina en 2015, mais j'ai entendu parler très tôt de son programme de développement « Top 5 », qui comprenait cinq axes majeurs : éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de vie des Africains. Apparemment, il a effectivement accordé la priorité à la transformation agricole, au développement des infrastructures, à l'industrialisation et aux investissements du secteur privé dans le cadre de ce programme. Vous n'êtes pas sans savoir que Monsieur Adesina est économiste agricole et ancien ministre de l'Agriculture du Nigéria. Il a naturellement fait de ce domaine un pilier central de la stratégie de développement de la BAD, mobilisant des milliards de dollars – ce qui est censé être le plus gros investissement du secteur – pour le financement de l'agriculture, et lançant les « Zones agro-industrielles spéciales » (ZASSP) à travers l'Afrique pour moderniser l'agriculture et l'agro-industrie, réduire les pertes après récolte et dynamiser les chaînes de valeur alimentaires. La Banque a soutenu des cultures à haut rendement et résilientes au climat, une irrigation moderne et des solutions numériques pour les petits exploitants agricoles. Elle a également promu les innovations agro-technologiques pour connecter les agriculteurs aux marchés et aux services financiers. De même, elle a lancé le programme « Desert-to-Food », doté d'un milliard de dollars et visant à convertir les terres arides en zones agricoles, et mobilisé 25 milliards de dollars pour l'adaptation climatique de l'Afrique, en mettant l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. C'est encore elle qui a lancé le Plan d'urgence pour la production alimentaire afin de réduire la dépendance aux importations, notamment après que la guerre entre la Russie et l'Ukraine a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales. La Banque a aussi piloté la création d'une facilité africaine d'urgence pour la production alimentaire, dotée de 1,5 milliard de dollars, garantissant l'accès des agriculteurs aux engrais.

Au-delà de l'agriculture, sous la direction d'Ade-sina, la Banque a soutenu d'importants projets d'énergies renouvelables, notamment dans le solaire, renforcé son action en faveur de l'industrialisation tirée par le secteur privé et obtenu une augmentation générale de capital de 208 milliards de dollars, la plus importante de son histoire. Son leadership a positionné la BAD comme un acteur mondial de la transformation agricole de l'Afrique, visant à rendre le continent auto-suffisant en matière de production alimentaire.

Nous allons vous poser quelques questions sur les anciens dirigeants de la BAD. Pour chacun des deux, pourriez-vous nous dire quelles sont leurs réalisations notables à mettre en avant ? Babacar Ndiaye ? Omar Kabbaj ?

Je n'ai pas travaillé avec le président Ndiaye, mais j'ai appris à le connaître et à l'apprécier. Mes collègues avaient de très bons commentaires à son sujet. Babacar Ndiaye (1985-1995) et Omar Kabbaj (1995-2005) ont tous deux joué un rôle fondamental dans la construction de la Banque africaine de développement (BAD), mais leurs mandats ont été marqués par des domaines d'intervention distincts. Ndiaye a élargi la portée financière et les opérations de la Banque, tandis que Kabbaj a stabilisé et restructuré l'institution au lendemain d'une crise financière. Il est communément admis que Ndiaye était un dirigeant visionnaire qui cherchait à accroître la solidité financière et l'influence mondiale de la BAD. Ses collègues le décrivaient comme un homme ambitieux et audacieux, animé d'une détermination manifeste à faire de la Banque une institution de premier plan pour le développement de l'Afrique. Il a supervisé deux importantes reconstitutions de capital qui lui ont donné plus de pouvoir de prêt, et a encouragé le recours à des prêts non concessionnels (par le biais du guichet de la BAD), ce qui a permis à la Banque de financer des projets d'infrastructure et industriels de plus grande envergure. Ndiaye a joué un rôle clé dans la fondation de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) en 1993, qui finance aujourd'hui le commerce et l'industrialisation de l'Afrique. Sous son égide, la BAD a accru son financement dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications, jetant ainsi les bases de la connectivité régionale. On dit que sa stratégie d'expansion agressive a entraîné des problèmes de mauvaise gestion financière et qu'au début des années 1990, la BAD a été confrontée à une crise financière majeure, perdant sa note AAA en raison de la faiblesse des contrôles internes et de créances douteuses. Cette crise a suscité des appels à une réforme institutionnelle et à une meilleure gouvernance.

Omar Kabbaj, avec qui j'ai collaboré avec brio, était un réformateur technocratique, soucieux de restaurer la crédibilité et l'efficacité financières. Il a adopté une approche très disciplinée et prudente pour restaurer la réputation de la Banque après la crise financière. La mise en œuvre de réformes rigoureuses en matière de finances et de gestion des risques a permis à la Banque de retrouver sa note AAA. Dans la veine des réformes, il a introduit de nouvelles mesures de gouvernance et de responsabilisation pour prévenir la mauvaise gestion financière, modernisé les opérations dans un souci d'efficacité et de transparence, et renforcé la surveillance financière interne, garantissant ainsi un décaissement et un suivi plus efficaces des prêts. Il a obtenu une augmentation du financement du Fonds africain de développement (FAD), qui soutient les pays africains à faible revenu, et a, semble-t-il, renforcé la confiance des donateurs, ce qui a conduit à des reconstitutions record de financements concessionnels (à faible taux d'intérêt). Je dirais que si Ndiaye a posé les bases d'une BAD plus ambitieuse, en augmentant ses ressources financières et en créant Afreximbank, Kabbaj a restauré la crédibilité financière de la BAD, restructuré l'institution et regagné la confiance des donateurs, ouvrant ainsi la voie à une croissance future. Les deux dirigeants ont joué un rôle majeur dans la construction de la BAD : Ndiaye en se concentrant sur la croissance, et Kabbaj en assurant la viabilité à long terme.

La BAD est souvent présentée comme la principale institution financière en Afrique. Quels sont les facteurs clés qui expliquent cette position dominante par rapport aux autres mastodontes financiers internationaux ?

J'ai souvent été confronté à cette question au cours des quatre années où j'ai été porte-parole de l'institution. La Banque africaine de développement (BAD) est le principal organisme financier d'Afrique en raison de son mandat unique, de sa solidité financière et de son impact sur le développement, comparativement aux autres grandes institutions financières opérant sur le continent. Examinons quelques-unes de ses spécificités. Contrairement à des institutions telles que la Banque mondiale, le FMI ou d'autres banques régionales de développement, la BAD est dirigée par l'Afrique et, dans une large mesure, détenue par l'Afrique. Bien que ses actionnaires incluent des non-Africains, elle est principalement gouvernée par les pays africains, ce qui garantit l'adéquation de ses priorités aux besoins du continent. Contrairement aux institutions financières mondiales qui servent plusieurs régions, la BAD se concentre uniquement





sur le progrès socio-économique de l'Afrique. Je ne sais pas toujours comment aborder les comparateurs. La Banque mondiale dispose certes de ressources financières plus importantes, mais ses prêts à l'Afrique ne représentent qu'une fraction de ce que la BAD octroie. Le FMI apporte un soutien à court terme à la stabilité financière, mais il ne s'engage pas dans le financement du développement à long terme comme le fait la BAD. Afreximbank, quant à elle, se concentre sur le financement du commerce, tandis que la BAD couvre un éventail de secteurs plus large. En adoptant une approche sectorielle du financement, on peut souligner que la BAD est le principal bailleur de fonds pour les infrastructures africaines, finançant des projets dans les secteurs de l'énergie (par exemple, l'Initiative « Desert-to-Power »), des transports (par exemple, les projets de la route transafricaine), de l'eau et de l'assainissement. La BAD a joué un rôle essentiel dans la stabilisation des économies africaines en période de crise. Elle a piloté la réponse de l'Afrique à la crise financière mondiale de 2008 en augmentant ses prêts, a fourni 10 milliards de dollars de financement d'urgence pour la COVID-19 et a lancé une facilité de production alimentaire d'urgence de 1,5 milliard de dollars en réponse à l'impact de la guerre russo-ukrainienne sur la sécurité alimentaire.

Je suis Africain et j'ai eu l'occasion d'occuper des postes de direction similaires au sein des deux institutions. Je pense que cette question pourrait être une source d'apprentissage pour tous ceux qui s'intéressent sincèrement au rôle des grands acteurs financiers en Afrique. La BAD est la première institution financière d'Afrique, car détenue et dirigée par des Africains. Elle veille à ce que ses stratégies soient alignées sur les besoins du continent. Solide financièrement, avec une notation de crédit AAA et une importante capacité de levée de capitaux, elle est le plus grand bailleur de fonds d'infrastructures en Afrique. Plus agile que les institutions mondiales pour répondre aux crises africaines, elle est enfin un acteur influent sur les politiques publiques, qui prône un développement impulsé par l'Afrique plutôt que des solutions imposées de l'extérieur. Si des institutions comme la Banque mondiale et le FMI conservent leur importance, aucune autre institution financière n'est aussi dévouée à la transformation de l'Afrique que la BAD.

À un moment donné, la BAD avait, d'un commun accord avec le Nigéria, instauré « le Nigeria Special Trust », qui constituait l'excédent d'un fonds pétrolier mis à disposition pour accompagner un certain nombre de pays africains à faible revenu. Que pouvez-vous dire au sujet de ce fonds ?

Le Fonds fiduciaire du Nigéria (FSN) est un mécanisme spécial de financement du développement au sein de la Banque africaine de développement (BAD), créé par le gouvernement nigérian en 1976. Il a été conçu pour accorder des prêts concessionnels aux pays africains à faible revenu pour des projets de développement essentiels. Le Nigéria a initialement contribué à hauteur de 80 millions de dollars à la création du fonds en 1976. Au fil des ans, il s'est développé, grâce à des reconstitutions de ressources supplémentaires d'Abuja, pour atteindre environ 200 millions de dollars d'actifs. Le FSN accorde des prêts à long terme à faible taux d'intérêt aux pays africains les plus pauvres. Il se concentre sur les projets d'infrastructures, d'agriculture, d'eau, d'éducation et de santé, et vise à combler l'écart entre le financement concessionnel du Fonds africain de développement (FAD) et les prêts non concessionnels du guichet de la BAD. Le FSN est destiné aux pays qui peinent à accéder aux financements aux taux habituels de la BAD. Il propose des taux d'intérêt bas (souvent inférieurs à 2 %), de longues périodes de remboursement (jusqu'à 25 ans) et des différés de remboursement (environ 5 à 7 ans). Il est administré par la

BAD, mais le Nigéria en conserve la supervision grâce à des accords avec la Banque. Les fonds, qui ont financé des projets dans plus de 30 pays africains, sont déployés conformément aux priorités stratégiques de la BAD et à la vision du Nigéria pour le développement de l'Afrique.

Dans la même veine, ce Special Trust a été évoqué pour la Libye de Kadhafi sous le vocable « Libyan Special Trust ». Sauf que l'idée a fait long feu. Qu'est-ce qui pourrait, à votre avis, être à l'origine de cet échec ?

Le Fonds fiduciaire spécial libyen (FSSL), proposé par l'ancien dirigeant Mouammar Kadhafi, était une initiative ambitieuse visant à fournir un financement concessionnel pour le développement de l'Afrique, à l'instar du Fonds fiduciaire nigérian (FSN). Il me semble qu'il n'a jamais vu le jour en raison d'une combinaison de difficultés politiques, financières et institutionnelles. Je tiens à préciser cela, mais j'invite vos lecteurs à prendre tout cela avec des pincettes. La vision de Kadhafi pour l'Afrique était réputée profondément politisée, car il cherchait à positionner la Libye comme le pilier financier de l'unité africaine. Nombreux sont ceux qui, hors du continent – et peut-être même certains à l'intérieur –, ont lié l'idée du fonds fiduciaire à la volonté plus large de Kadhafi de créer les États-Unis d'Afrique. Les détracteurs du FSN nigérian ont souligné que ce fonds était intégré à la gouvernance de la BAD, garantissant une supervision et une exécution adéquates, tandis que le fonds libyen manquait de plan structuré. Tout cela se passait alors que la Libye était confrontée à des sanctions de longue date de la part de l'Occident, notamment des États-Unis et de l'Union européenne, en raison d'allégations de soutien au terrorisme. L'assassinat du président Kadhafi en 2011 a entraîné l'effondrement de l'État et la guerre civile en Libye, rendant le pays incapable d'honorer ses engagements financiers.

Que pensez-vous du FAD (Fonds africain de développement), organe annexe de la BAD ?

Je décris le Fonds africain de développement (FAD) comme l'organe de financement à taux réduit et un organe clé de la Banque africaine de développement. Créé en 1972, il fournit des financements à faible taux d'intérêt ou sous forme de dons aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables d'Afrique. En outre, il soutient des projets favorisant la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement social. Le rôle principal du FAD est de fournir des financements de développement abordables aux pays qui ne peuvent accéder aux prêts standard



de la BAD en raison de leur situation financière précaire. Ses objectifs sont : le financement des infrastructures essentielles (routes, énergie, eau, assainissement, éducation, santé et agriculture), la promotion de l'intégration régionale par le biais de projets transfrontaliers, l'amélioration de la résilience au changement climatique et à l'insécurité alimentaire, ainsi que le renforcement de la gouvernance et des capacités dans les États fragiles. Le FAD est reconstitué tous les trois ans grâce aux contributions des pays donateurs, principalement des pays non africains à revenu élevé et des États membres de la BAD. La dernière reconstitution (FAD-16 en 2022) a permis de mobiliser 8,9 milliards de dollars, marquant un engagement record. Les prêts du FAD sont assortis de taux d'intérêt proches de zéro ou très bas (0 % à 1 %), de longues périodes de remboursement (jusqu'à 40 ans), d'un différé d'amortissement prolongé (5 à 10 ans), et sont accordés aux pays en situation d'extrême pauvreté ou confrontés à des crises (par exemple, en phase de relèvement post-conflit). Quelque 37 pays africains sont actuellement éligibles au soutien du FAD. En somme, le Fonds africain de développement (FAD) est une bouée de sauvetage pour les pays les plus pauvres d'Afrique. Il leur fournit des



financements concessionnels leur permettant d'investir dans des infrastructures essentielles, des programmes sociaux et des interventions en cas de crise. Bien qu'il demeure l'un des outils de développement les plus efficaces de l'Afrique, le maintien et l'accroissement de ses ressources nécessiteront de nouveaux modèles de financement allant au-delà des contributions traditionnelles des donateurs.

Comment expliquez-vous qu'aujourd'hui, la BAD ait une sérieuse avance sur le mastodonte qu'est la Banque mondiale en Afrique ?

Au cours de mes deux décennies de travail au sein de ces deux institutions, j'ai régulièrement été amené à aborder cette question, sous une forme ou une autre, avec des journalistes du continent. Voici ma réponse habituelle : si la Banque mondiale est une institution mondiale dotée de ressources financières et d'une influence considérables, la Banque africaine de développement (BAD) tend à occuper une position plus forte en Afrique grâce à son appropriation africaine, à son expertise largement locale et à sa concentration directe sur les priorités de développement du continent. En Afrique, une grande partie des opinions exprimées sont des différences perçues, partiellement

fondées sur la réalité. La BAD est perçue comme étant principalement détenue et gouvernée par les pays africains. Son leadership, ses politiques et ses priorités sont définis par les Africains, ce qui la rend plus réactive aux besoins du continent. C'est partiellement vrai. Ce qui est peut-être plus proche de la réalité, c'est que le processus décisionnel est moins influencé par les puissances non africaines, contrairement à la Banque mondiale, où les principales voix sont non africaines, même sur les questions qui touchent directement le continent. Il est un fait que la Banque mondiale est contrôlée par les grandes économies occidentales, les États-Unis détenant le plus grand nombre de voix, et que les pays africains ont une influence très limitée sur les politiques de l'institution. Mes amis de la Banque mondiale pourraient contester ce point de vue, mais il est également vrai que les priorités de développement de la BAD tendent à être davantage alignées sur les besoins de l'Afrique. Son approche plus ciblée rend la BAD plus efficace pour relever les défis spécifiques de l'Afrique. En tant que principal bailleur de fonds pour les projets d'infrastructures en Afrique (transports, énergie et connectivité numérique), la BAD est davantage perçue comme un partenaire de développement que la Banque mondiale, qui privilégie généralement les investissements dans le secteur social (santé, éducation). On m'a dit que les gouvernements africains considèrent souvent la BAD comme un partenaire, plutôt que comme un garant de modèles économiques externes. Il est important de ne pas oublier que la Banque mondiale (avec le FMI) a toujours imposé des programmes d'ajustement structurel (PAS) qui ont contraint les pays africains à réduire leurs dépenses publiques, à privatiser des entreprises publiques et à déréglementer les marchés. Ces politiques ont été largement critiquées pour avoir aggravé la pauvreté et l'instabilité économique en Afrique dans les années 1980 et 1990. La BAD est une fervente partisane de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), fournissant des financements et un soutien politique à l'intégration économique régionale, et investissant dans les infrastructures de transport, d'énergie et de commerce transfrontaliers. En revanche, la Banque mondiale promeut la libéralisation des échanges, mais semble se concentrer sur le commerce mondial plutôt que sur le commerce intra-africain. On peut, sans risque de se tromper, conclure que si la Banque mondiale demeure un acteur financier majeur en Afrique, la Banque africaine de développement jouit d'une position plus forte grâce à sa gouvernance dirigée par les Africains, ses stratégies de développement ciblées et ses mécanismes de

réponse plus rapides. Les pays africains considèrent de plus en plus la BAD comme leur partenaire privilégié, notamment pour les infrastructures, l'intégration régionale et le financement des crises.

Nous sommes au mois de mai, période où doit se tenir l'Assemblée générale de la BAD, avec comme point d'orgue l'élection de son président. Pouvez-vous nous dresser le portrait-robot du président idéal de la BAD en 2025 ?

Alors que l'Assemblée générale de la BAD s'apprête à élire un nouveau président, l'institution est confrontée à des défis économiques, sociaux et géopolitiques complexes qui façonneront la trajectoire de développement de l'Afrique. Le prochain président de la BAD, à mon avis, devra incarner un leadership fort, une expertise financière, une vision politique et des compétences diplomatiques pour conduire la transformation de l'Afrique. La désillusion est généralisée en Afrique face à l'échec des politiques de développement et à la dépendance persistante aux sources de financement extérieures pour réduire la pauvreté et le chômage sur le continent. Les institutions mises en place après la Seconde Guerre mondiale, notamment la Banque mondiale et le FMI, sont de plus en plus perçues comme faisant partie du problème et non de la solution. La BAD n'a pas été touchée de la même manière. Le prochain président de la Banque devra avoir une vision claire et ambitieuse du développement de l'Afrique, alignée sur les défis émergents tels que: l'adaptation au changement climatique ; la transformation technologique (IA, finance numérique, 5G, blockchain) ; l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ; le financement d'infrastructures durables ; et des stratégies nouvelles et audacieuses pour accélérer la transformation économique de l'Afrique. Le nouveau dirigeant devra posséder une solide expertise financière, de préférence en financement du développement, en macroéconomie et en banque internationale. La pression sera forte pour attirer de nouvelles sources de financement au-delà des donateurs traditionnels, notamment les fonds souverains, les investisseurs privés et les fonds d'impact. Le nouveau président devra être en mesure de repositionner la BAD comme un acteur majeur de la finance mondiale, en plaidant pour un accès plus équitable de l'Afrique aux marchés financiers internationaux. L'Afrique est confrontée à de multiples chocs économiques : surendettement, insécurité alimentaire, inflation et catastrophes climatiques. Le prochain président de la BAD devra être capable de gérer les crises avec rapidité et efficacité, en veillant à ce que la Banque fournisse un soutien



financier opportun et innovant aux économies en difficulté. Œuvrer à la réforme des structures de la dette africaine sera essentiel pour éviter une nouvelle vague de défauts de paiement et une dépendance excessive aux créanciers extérieurs. L'avenir de l'Afrique dépend de la croissance du secteur privé, de l'industrialisation et de l'entrepreneuriat. Le prochain président de la BAD devra promouvoir le rôle de la Banque dans le financement des startups, des PME et des pôles industriels africains. Le continent a besoin d'un défenseur du développement vert et durable et du financement de l'énergie. Le nouveau président devra être capable de positionner l'Afrique comme un leader dans les négociations mondiales sur le financement climatique. Un leadership inclusif sera également nécessaire pour faire face à l'essor démographique de l'Afrique, alors que les projections démographiques atteindront 2,5 milliards d'habitants, dont plus de 60 % auront moins de 25 ans. Le prochain président de la BAD devra donner la priorité à la création d'emplois par le développement des compétences, l'éducation technologique et les programmes de financement des jeunes, et promouvoir l'égalité des sexes dans la participation économique, en améliorant l'accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes. Le prochain président de la BAD devra être un acteur de changement, un leader capable de rompre avec les schémas établis, de promouvoir des réformes audacieuses, de combiner expertise financière et sens politique, et d'adopter une vision globale du développement qui englobe les aspirations d'une classe émergente d'Africains qui n'attendront plus les fruits de l'indépendance et du développement. L'avenir de l'Afrique dépendra de la capacité de la BAD à s'adapter aux nouvelles réalités économiques, aux évolutions technologiques et aux défis climatiques. En bref, le nouveau président de la BAD doit tenir compte de la renaissance africaine et surtout, de ce monde en pleine mutation, tant il est vrai que la BAD ne peut se permettre un dirigeant qui se contente de maintenir le statu quo ; elle a besoin d'un président capable de façonner la prochaine révolution économique du continent.

Vous qui connaissez bien les arcanes de la BAD, pouvez-vous nous décrire une journée normale d'un président de la BAD ?

Ce que je sais de ce rôle est basé sur l'observation d'un titulaire de la charge il y a une vingtaine d'années. Les choses ont dû évoluer, mais certaines constantes demeurent. Le président de la Banque africaine de développement (BAD) est

l'un des dirigeants financiers les plus influents du continent. Il supervise des milliards de dollars de financement du développement, dialogue avec les décideurs politiques mondiaux et pilote l'avenir économique de l'Afrique. Son rôle combine stratégie de haut niveau, engagements diplomatiques, gestion de crise et supervision financière. La journée peut commencer par un point de presse matinal, un survol rapide de l'actualité financière et économique mondiale afin d'évaluer l'impact potentiel des marchés mondiaux, des prix des matières premières et des événements géopolitiques sur l'Afrique. Un examen des notes d'information internes des conseillers principaux sur les développements urgents, les réunions à venir et les décisions clés prépare le terrain pour la journée de travail du président. Ces notes peuvent également inclure des mises à jour opérationnelles clés sur les approbations de prêts aux pays africains, les défis de mise en œuvre des projets et les éventuelles évolutions des politiques de financement du développement mondial. Des réunions bilatérales de haut niveau avec un chef d'État, un ministre des Finances ou un gouverneur de banque centrale figurent régulièrement à l'ordre du jour. Elles précèdent ou suivent une réunion du Conseil d'administration visant à discuter et à approuver des projets. Le président pourrait organiser ou participer à un déjeuner de travail avec des chefs d'entreprise, des économistes, des investisseurs ou des experts en politiques publiques. Les discussions portent alors sur le rôle de la Banque dans l'industrialisation et la croissance du secteur privé, les nouvelles opportunités d'investissement en Afrique, ou encore les défis des opérations de la BAD et les solutions potentielles.

La gestion de crise sera-t-elle à l'ordre du jour ?

L'Afrique est confrontée à de fréquents chocs économiques (fluctuations des prix des matières premières, crises de la dette, volatilité des devises, pandémies, catastrophes climatiques). Le président pourrait convoquer un groupe de travail d'intervention d'urgence pour répondre aux défis financiers urgents d'un ou plusieurs pays africains. Il pourrait s'agir de collaborer avec des économistes du développement, des analystes des risques et des conseillers politiques afin d'élaborer des solutions pour la restructuration de la dette, la relance économique ou la stabilisation financière. La journée pourrait se terminer par des discussions virtuelles ou en personne avec d'autres dirigeants régionaux de l'Union africaine et de certains blocs régionaux (CEDEAO, COMESA, EAC, etc.) afin d'aborder des sujets aussi variés que les projets d'infrastructures ou le soutien au développement du marché



unique africain. Les heures précédant le dîner et le dernier repas de la journée peuvent être occupées par des appels avec des dirigeants internationaux et des réflexions sur les projets du lendemain. Ce programme, totalement improvisé, souligne simplement que le président de la BAD doit être à la fois visionnaire, stratège, gestionnaire de crises et diplomate. Ce rôle exige un engagement quotidien intense auprès des gouvernements africains, des institutions financières mondiales, des investisseurs privés et des partenaires de développement pour guider l'Afrique vers l'autosuffisance économique et la croissance.

En 1980, à Lagos, au Nigéria, l'Union africaine a créé un Fonds monétaire africain basé à Yaoundé. Certains pensent que c'est un organe de trop, voire une coquille vide. Quelle est votre analyse de la situation à l'aune du FAD ?

Le Fonds monétaire africain (FMA), créé en 1980 à Lagos, au Nigéria, dans le cadre du Plan d'action de Lagos, était censé être un pilier essentiel

de l'indépendance financière de l'Afrique et de l'intégration économique régionale. Cependant, plus de quatre décennies plus tard, le FMA n'est toujours pas pleinement opérationnel. Il est clair que si les dirigeants africains étaient d'accord sur l'idée du FMA, l'engagement pour sa mise en œuvre, en revanche, était faible. De nombreux gouvernements ont privilégié les politiques économiques nationales à la coopération régionale, ce qui a rendu difficile l'obtention d'un consensus. Certains pays, notamment ceux dont la monnaie nationale était forte, craignaient de perdre leur souveraineté monétaire. Le FMA devait être doté de 42 milliards de dollars, mais les pays africains ont eu du mal à mobiliser les ressources nécessaires à son financement. Nombre d'entre eux étaient confrontés à des crises de la dette, à l'inflation et aux ajustements structurels du FMI et de la Banque mondiale, ce qui a compliqué l'engagement de ressources financières. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont joué un rôle prépondérant dans les économies africaines, en proposant des prêts, des programmes d'ajustement structurel (PAS) et des conditions financières sur lesquelles de nombreux pays africains se sont totalement appuyés. Certains, en Afrique, ont fait valoir que les institutions financières mondiales et les pays occidentaux n'étaient pas favorables à un système financier africain indépendant, craignant que cela ne réduise leur influence. Parallèlement, la fragmentation monétaire régionale demeure d'actualité, avec des pays comme ceux de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et son franc CFA ; la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et son propre franc CFA ; et la Zone monétaire commune (ZMC) en Afrique australe, qui ne possède pas de monnaie commune. La ZLECAf, lancée en 2021, est devenue le principal axe d'intégration régionale, avec l'espoir qu'une union monétaire suive à l'avenir. En 2014, l'Union africaine (UA) a approuvé les statuts du FMA, dont le siège est prévu à Yaoundé, au Cameroun. Cependant, sa ratification par au moins 15 pays africains est nécessaire à son lancement officiel, et les progrès sont lents. Certains dirigeants africains continuent de le promouvoir, mais le financement, l'unité politique et les pressions économiques mondiales demeurent des obstacles majeurs. Si sa mise en œuvre complète est un jour effective, elle pourrait révolutionner l'autonomie financière de l'Afrique. Cependant, sans une volonté politique forte, un financement suffisant et des politiques économiques harmonisées, elle risque de rester un rêve non réalisé.

FORMULAIRE D'ABONNEMENT MAGAZINE



COORDONNÉES

NOM : PRENOM :

ENTREPRISE OU ORGANISATION :

ADRESSE : VILLE :

EMAIL : CONTACT :

ABONNEMENT

Un an (12 numéros): 55 000 FCFA (84 Euros) Deux ans (24 numéros): 110 000 FCFA (168 Euros)

Abonnement multiple d'un an (12 numéros) :

(Fournir la liste des adresses des destinataires s'il ne s'agit pas d'un envoi groupé)

55.000 FCFA (84 Euros) _____ abonnements, soit un montant de : _____ FCFA (..... Euros)

Commande d'un numéro : 5000 FCFA (8 Euros)

Envoyez cette fiche d'abonnement en précisant votre mode de règlement

Téléphone : +229 01 97 30 43 83

Adresse : Maro militaire, rue 203, proche Bâtimat, Cotonou, Bénin

_____ **Email** : contact@mindo-consultants.com

IMPACT BUSINESS EST ÉDITÉ PAR MINDO CONSULTANTS

Impôts en Afrique

Une avancée à plusieurs vitesses, mais la même direction

En Afrique, les administrations fiscales font face aux mêmes pressions : accroître les recettes, formaliser une économie largement informelle, et moderniser les services pour gagner en efficacité. Mais derrière ces défis communs, les réponses varient selon les pays, chacun avançant avec ses outils, ses contraintes et son propre tempo.

► Par Jesdias LIKPETE

Tous partagent une même ambition : rendre la fiscalité plus efficace, plus transparente, plus accessible. La digitalisation est aujourd'hui au cœur de cette transformation. Partout, on dématérialise, on met en ligne, on automatise. Le paiement des impôts par voie électronique devient peu à peu la norme. Pour certains, cette bascule numérique est bien engagée ; pour d'autres, elle ne fait que commencer. Dans certains pays, les services fiscaux sont déjà outillés pour offrir des plateformes fiables et fonctionnelles. Le pari est maintenant d'exploiter pleinement les données collectées, de renforcer les croisements d'informations et de détecter plus finement les poches d'évasion. D'autres administrations, encore en phase de structuration, doivent faire face à des systèmes d'information partiels, à une couverture territoriale incomplète ou à un manque de coordination entre l'État central et les collectivités locales. Au Bénin, la réforme est en marche depuis 2016, avec des résultats visibles. Sous l'impulsion du Programme d'action du Gouvernement, le pays a modernisé ses régies financières. La Direction générale des Impôts a lancé un portail d'e-services qui permet de télé-déclarer,

télépayer et obtenir en ligne des documents administratifs. La digitalisation s'accompagne d'un effort sur l'accueil, la formation et la transparence, dans le but de rapprocher l'administration du contribuable. En Côte d'Ivoire, bien que les objectifs 2024 n'aient pas été pleinement atteints, la dynamique reste positive. L'administration fiscale a enregistré une hausse de plus de 500 milliards de Fcfa par rapport à l'année précédente. Les priorités affichées pour 2025 sont ambitieuses : intensifier la collecte, notamment dans le secteur foncier, et utiliser des outils technologiques comme les drones pour mieux cartographier le territoire fiscal. Le Sénégal, lui, insiste sur le renforcement des services à travers des infrastructures nouvelles comme les Maisons du contribuable et une réorganisation administrative. La Direction générale des Impôts et des Domaines parie sur un dialogue renforcé avec les entreprises, tout en poursuivant la modernisation des systèmes de recouvrement. Hors de l'UEMOA, le Cameroun met l'accent sur l'efficacité du recouvrement et la maîtrise du fichier fiscal. Le pays mise sur l'interconnexion avec d'autres administrations et le recours accru au numérique pour améliorer le suivi des obligations fiscales. Hors de l'UEMOA, le Cameroun

partage des préoccupations similaires. Il a lancé des outils numériques, mais fait face à un système encore très centralisé. L'enjeu est double : améliorer la coordination avec les collectivités locales et rendre les services fiscaux plus accessibles. Face à ces parcours différents, l'UEMOA veut jouer un rôle de moteur. Elle pousse pour des standards interconnectés, et surtout pour que chaque pays puisse tirer parti des expériences des autres. Le but ? Une fiscalité plus juste, plus moderne, et mieux armée pour financer les priorités de la région.





Bénin

Entre innovation et progrès, le fisc est en pleine expansion

Le Bénin, à l'instar d'autres pays africains, a réussi à dynamiser son système de mobilisation des ressources fiscales. Entre innovations et progrès, le pays a, depuis 2016, renforcé l'efficacité de ses régies financières afin de limiter la fraude, l'évasion fiscale et de renflouer davantage les caisses publiques.

► Par Ronie Floride AGAMMA

Le lancement de l'ambitieux Programme d'action du Gouvernement (PAG), fin 2016, a marqué un tournant décisif dans la mobilisation des ressources internes au Bénin. La mise en œuvre de cet instrument de planification opérationnelle a permis de développer des projets d'appui à l'accroissement des recettes intérieures, à la structuration des régies financières de l'État et à l'introduction de nombreux changements au sein de l'administration fiscale. L'objectif du gouvernement du président Patrice Talon est d'assurer une meilleure couverture des

charges publiques et de renforcer la gouvernance fiscale dans les différentes régies financières. Tant au niveau de la Direction générale des Douanes (DGD), de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) que, plus particulièrement, de la Direction générale des Impôts (DGI), des efforts ont été consentis pour renforcer le civisme fiscal chez les citoyens. Dans ce cadre, la DGI a entamé plusieurs chantiers pour améliorer ou moderniser l'accueil de ses partenaires privilégiés que sont les contribuables. Elle s'est également dotée d'un Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (PO-

SAF) pour la période 2017-2021. L'exécution de ce document de planification a véritablement annoncé les couleurs d'une nouvelle administration fiscale au Bénin, plaçant le contribuable au cœur des réformes. Ces dernières, selon le Directeur des Impôts Nicolas Yenoussi, visent à simplifier les procédures administratives, à améliorer les services aux usagers, mais aussi et surtout à promouvoir une adhésion de tous à l'impôt.

Innovations et réformes au menu

Engagées depuis 2016, les réformes des régies financières

sont, pour la plupart, liées à la digitalisation des procédures. Pour faciliter l'accès aux services fiscaux en ligne, la DGI a aménagé, dans son hall d'accueil rénové pour le confort des contribuables, un espace équipé d'ordinateurs. Elle a également multiplié les initiatives de formation et de sensibilisation pour faciliter la compréhension des textes fiscaux, améliorer l'accès à l'information et renforcer la qualité du service fiscal. S'agissant des grands projets de dématérialisation des services fiscaux, la DGI a entrepris des réformes audacieuses visant à simplifier et modéliser les procédures fiscales. À cet effet, elle a lancé le portail e-services. impôts.bj, qui permet aux contribuables d'accomplir à distance toutes les formalités administratives disponibles dans un centre. L'immatriculation à l'identifiant fiscal unique (IFU), la télé-déclaration, le télépaiement, l'obtention de l'attestation de régularité fiscale, la télétransmission des états financiers, ou encore le paiement en ligne des impôts locaux sont désormais disponibles sur la plateforme. Grâce à son interface simple et efficace, l'e-service mis en place facilite toutes les démarches fiscales pour les entreprises. « Nous avons consacré ces huit dernières années à l'amélioration de l'accès aux services fiscaux au Bénin et le résultat est fulgurant. Les contribuables sont plus épanouis et ont une meilleure relation avec les centres d'impôts », a fait savoir Nicolas Yenoussi. Dans les prochaines années, la DGI entend poursuivre et étendre ses services dans les autres centres d'impôts dédiés aux petites entreprises. Elle envisage aussi de mettre en place un système de business intelligence pour faciliter l'analyse des données issues de plusieurs sources et renforcer le contrôle fiscal.

Cette réforme prévoit notamment l'interconnexion de tous les Centres d'Impôts des Petites Entreprises (CIPE) et des Recettes Auxiliaires des Impôts (RAI), la généralisation du paiement par téléphonie mobile pour les impôts fonciers, la taxe foncière, la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS), ainsi que la mise en place de timbres fiscaux électroniques. L'objectif est d'améliorer le climat des affaires au Bénin et, par conséquent, d'accroître la mobilisation des ressources publiques.

D'énormes progrès ...

L'impact des réformes des régies financières au Bénin a conduit à des résultats encourageants. Elles ont permis un accroissement notable des recettes au profit du budget de l'État. De 2017 à 2021, le pays a enregistré une hausse de 13,1 % des recettes, contre 5,7 % sur la période 2012-2016. Sans compter l'apport des autres régies, la DGI a mobilisé 695,42 milliards de francs CFA en 2021 contre 381,06 milliards en 2016, soit une progression de 82,30 %. Cette performance a permis au Bénin d'augmenter ses dépenses d'investissement financées sur ressources propres, avec un ratio recettes fiscales / investissements ressorti à 47,8 % en 2021, contre 27,8 % en 2016 (la norme UEMOA recommande un taux supérieur ou égal à 20 %). Poursuivant cette tendance haussière, le fisc béninois est passé d'une collecte globale de 1 294,820 milliards de F CFA à fin décembre 2021 à 1 577,118 milliards en 2022, soit une progression de 282,298 milliards, correspondant à une hausse de 21,8 % en un an. D'après le Rapport d'exécution au 31 mars du budget de l'État, gestion 2023 (RAPEX, version citoyenne), la Direction générale des Douanes a collecté 547,735 milliards de F

CFA, soit une hausse de 107,255 milliards par rapport à 2021 (+24,3 %). La DGI, quant à elle, a recouvré sur la même période 840,012 milliards de F CFA, soit 144,587 milliards de plus qu'en 2021. Sur la période, la performance globale des régies financières a été notable : 105,9 % pour les Impôts, 101,7 % pour la Douane et 127 % pour le Trésor, et ce, malgré un contexte socioéconomique difficile marqué par l'inflation, les tensions géopolitiques et la guerre russo-ukrainienne. Pour une projection de 2 076 milliards de F CFA en 2024, les régies financières ont mobilisé 2 117,5 milliards, soit une augmentation de 41,5 milliards, avec un taux de recouvrement de 102 %. Cette performance a été rendue possible grâce à l'apport conséquent de la DGI, qui a mobilisé à elle seule 1 156,3 milliards de F CFA, dépassant ses prévisions fixées à 1 112,58 milliards (taux de recouvrement de 103,9 %). La Douane a collecté 722,3 milliards de F CFA contre 628,57 milliards en 2023. La DGTCP a également contribué avec une collecte de 112,4 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 112,7 % par rapport à une prévision de 99,76 milliards, selon le dernier rapport d'exécution au 31 décembre 2024 (version citoyenne) publié le 31 mars 2025 par le ministère des Finances. Afin de maintenir le cap dans les années à venir, la DGI a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2023-2027. Ce document ambitionne de faire de l'administration fiscale un service moderne et performant, au service de l'utilisateur. Les réformes envisagées portent notamment sur le passage de l'administration fiscale en mode programme, ainsi que l'adoption de deux mécanismes : l'un pour le financement et la mobilisation des ressources, l'autre pour la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation et d'un registre des risques.

Recettes fiscales de la DGI ventilées de 2018 à 2024

Principaux Impôts	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôt sur les sociétés	118,72	148,26	154,85	196,67	262,45	259,29
Impôt sur le revenu des personnes physiques	122,33	126,57	131,68	166,00	197,35	219,12
TVA	217,05	223,20	280,44	321,66	357,68	382,04
Taxes sur les Produits et Accises	20,81	46,81	29,08	25,24	29,94	23,87
Taxes sur les services	30,72	29,97	36,25	109,94	119,23	126,14
Autres	31,31	45,79	63,13	91,95	106,35	145,83
Total recettes fiscales	540,94	620,60	695,43	911,45	1 072,99	1 156,31

Source : DGI

L'économie informelle, la grande absente

Au Bénin, l'économie reste dominée par la prépondérance du secteur informel. Constitué d'un ensemble hétérogène de pratiques économiques organisées et génératrices de richesses, il représente, d'après les statistiques de l'Institut national de la statistique et de la démographie (Instad-Bénin), 57 % du PIB. Ce qui occasionne un important manque à gagner pour l'État, qui ne cesse d'encourager les acteurs à se formaliser. Dans ce cadre, la DGI, dans la mise en œuvre de ses réformes, a prévu la poursuite de la fiscalisation du secteur informel. Celle-ci passe par le renforcement des actions de communication et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement sur une durée de deux ans pour les primo-déclarants, les nouvelles entreprises et les contribuables ne disposant pas encore de numéro IFU. Des mesures incitatives qui restent encore peu perceptibles pour cette catégorie de contribuables. Clarisse Reine Fandy Gnahoui, présidente du Conseil d'administration de l'Union nationale des acteurs de l'économie informelle du Bénin

(Unaeib), assure que la reconnaissance administrative et la régularité fiscale des acteurs du secteur informel doivent se faire de façon progressive. Pour cela, elle réclame un cadre de dialogue permanent entre l'administration et les acteurs de l'informel, qui, pour la plupart, sont analphabètes et hostiles au paiement des taxes et impôts. Pour preuve, assujettis chaque année à la taxe de la « patente foraine », ces acteurs de l'économie informelle peinent à s'acquitter de leur redevance à l'État. Pourtant, il existe une grille tarifaire destinée à chaque secteur d'activités de l'économie informelle. Selon les explications de la présidente de l'Unaeib, la plus petite taxe de la patente foraine se situe entre 6 200 et 8 200 F CFA, et s'adresse aux petits commerçants des marchés et autres. Le tarif moyen commence à 12 000 F CFA, tandis que le tarif supérieur, compris entre 30 000 et 40 000 F CFA, est réservé à celles et ceux disposant de grands étalages.

Par R.F.A



Sénégal

La fiscalité au cœur de la stratégie de financement de l'État

Face à des besoins croissants de financement, le Sénégal mise sur une réforme en profondeur de sa fiscalité. Entre modernisation administrative, élargissement de l'assiette et digitalisation, l'État cherche à rendre la mobilisation des ressources plus efficace. Mais les défis restent nombreux, notamment face à l'informel, à l'évasion fiscale et aux mutations de l'économie numérique.

► Par Boubacar GASSAMA

Au Sénégal, selon des données fournies, les recettes totales de l'État ont progressé de 82,8 milliards de FCFA par rapport à novembre 2024. Cette augmentation est portée

par la bonne performance des recettes fiscales (+78,8 milliards de FCFA) et non fiscales (+4,0 milliards de FCFA). Toutefois, en comparaison annuelle, relève l'ANSD, « les recettes totales accusent une chute importante de

234,8 milliards de FCFA en raison d'un recul notable des recettes fiscales (-39,8 %) par rapport à décembre 2023. » En dépit de cette contre-performance de décembre, les recettes de l'État sur l'ensemble de l'année 2024 affichent « une



hausse de 1 %, soit 36,7 milliards de FCFA supplémentaires par rapport à 2023 ». Néanmoins, cette progression reste modérée au regard des attentes, avec un total de 3 655,1 milliards de FCFA en 2024, soit une baisse de 0,7 % par rapport à 2023. Cette évolution résulte de dynamiques contrastées : « les impôts directs (notamment sur les sociétés et les revenus) progressent de 2,7 % grâce à une amélioration des performances des entreprises. Les impôts indirects, en revanche, reculent de 4,1 %, en raison d'un affaiblissement des recettes de TVA sur les biens et services intérieurs et des droits de porte sur les importations. » « Contrairement aux recettes

fiscales, les recettes non fiscales affichent une progression de 9,7 %, atteignant 100,8 milliards de FCFA en 2024 », d'après les données fournies par l'ANSD. Une croissance que l'institution attribue principalement aux dividendes et produits financiers perçus par l'État.

Des dispositions fiscales hardies pour plus de ressources domestiques

L'évolution de la collecte des recettes fiscales illustre la place de choix qu'elles occupent dans le budget du Sénégal. La loi n°2025-02 du 6 janvier 2025, portant Loi de Finances initiale (LFI) pour l'année 2025, prévoit des recettes du budget général d'un montant de 4

794,6 milliards de francs CFA. Dans cette architecture budgétaire, les recettes fiscales, première source de revenus du Sénégal, représentent 4 359,6 milliards de francs CFA, réparties entre impôts directs et impôts indirects, pour des montants respectifs de 1 550,79 milliards de francs CFA et 2 808,83 milliards de francs CFA. Afin d'éviter le glissement négatif observé en 2024 entre les prévisions de recettes et les réalisations des administrations fiscale et douanière, mais aussi pour relever le taux de pression fiscale, affirment Omar Lô et Cheikhna Ibrahima Seck, contrôleurs des impôts et des domaines du Sénégal, dans une analyse des nouvelles dispo-

sitions fiscales de la Loi de Finances initiale de 2025. Pour eux, la stratégie retenue par le gouvernement repose notamment sur une meilleure gouvernance fiscale. Elle se traduit, au-delà des chantiers de modernisation structurelle et institutionnelle des administrations concernées et de la digitalisation des procédures, par des modifications législatives significatives. À en croire ces spécialistes, pour donner sa chance à cette ambition réformatrice, la Loi de Finances initiale de 2025 apporte, aux termes des articles 18 à 38, les premières modifications à la loi n°2012-31 du 31 décembre 2012, modifiée, portant Code général des impôts (CGI). Par exemple, les propriétaires d'immeubles seront désormais directement imposés à la suite d'un recensement, et recevront les avis d'imposition correspondants. À cet effet, la LFI renvoie à un arrêté du ministre des Finances encadrant cette disposition, qui devrait contribuer de manière conséquente à l'élargissement de l'assiette fiscale, par le recrutement et l'assujettissement effectif de nouveaux contributeurs, notamment en matière de fiscalité foncière. À cela s'ajoutent le relèvement du taux d'imposition de la taxe sur le tabac (qui passe à 70 %), ou encore l'extension du régime du précompte aux contribuables relevant de la Direction des moyennes entreprises. Sans oublier les mesures concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales, ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée. Certaines nouveautés traduisent la volonté des autorités sénégalaises de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales des entités étrangères installées au Sénégal, qui peuvent notamment cesser leurs activités et se soustraire à leurs obligations

fiscales à tout moment, après l'exécution de leurs contrats.

Forte digitalisation des administrations fiscales

Malgré ce tableau reluisant, l'activité de mobilisation des ressources fiscales doit relever plusieurs défis pour asseoir une économie plus compétitive et pérenne. Lors de concertations entre acteurs économiques locaux, les représentants du secteur informel sont encouragés à franchir le cap de la formalisation, afin de stabiliser et pérenniser leurs activités, mais aussi de contribuer à bâtir une économie plus forte et inclusive pour le Sénégal. Pour rappel, le secteur informel représente près de 40 % du PIB et génère environ 90 % des emplois au Sénégal. Cependant, il contribue peu à la mobilisation des recettes fiscales nécessaires au développement du pays, déplorent de nombreux observateurs. À ce titre, l'antenne sénégalaise du cabinet Grant Thornton recommande de prendre en compte les nouveaux enjeux de la fiscalité internationale. Selon elle, la mondialisation de l'économie et la globalisation financière sont portées par une révolution technologique qui a fini par réduire considérablement, voire annihiler, les distances économiques. Elle ajoute que les notions fiscales classiques de territorialité, de fait générateur, ou de lieu d'imposition sont sans cesse bouleversées par les pratiques engendrées par la nouvelle économie. Le cabinet souligne par ailleurs que la fiscalisation des exploitants de plateformes numériques ou de services transfrontaliers est devenue un enjeu majeur, compte tenu de l'économie qu'ils génèrent. Pour lui, il est impératif de mettre en œuvre une politique adaptée

de taxation, ainsi que des modalités de gestion fiscale appropriées. Il en va de même pour la pratique des prix de transfert, à l'origine d'une immense évasion fiscale à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, un traitement efficace des prix de transfert permettrait au Sénégal de réaliser un gain de recettes considérable. D'un autre côté, la stratégie nationale de mobilisation des ressources doit également intégrer l'impact des politiques d'intégration économique sous-régionales (UEMOA-CEDEAO) comme continentales (ZLECAF), en termes de gains et de pertes de recettes éventuelles. Malgré les outils digitaux développés ces dernières années par l'administration fiscale pour rendre effective la dématérialisation des procédures — qui participe à la modernisation — Grant Thornton estime que la digitalisation des administrations chargées des recettes reste encore trop limitée pour constituer un levier efficace à l'atteinte des résultats attendus. En plus de la modernisation de la gestion des ressources humaines, poursuit le cabinet, la digitalisation doit s'étendre à toutes les fonctions des administrations financières : l'assiette, le recouvrement, le contrôle, l'administration et le management. Pour ce cabinet, la digitalisation est, pour reprendre ses termes, « l'enjeu des enjeux », car elle contribue à tous les résultats. Évidemment, fait-il remarquer, la digitalisation exige des infrastructures modernes capables d'accueillir des installations informatiques adéquates.



Cameroun

Impôts, la locomotive du budget national

Les impôts représentent près de la moitié du budget national camerounais, faisant d'eux le pilier du financement public. Mais derrière ce chiffre se cache une réalité plus contrastée : un système jugé complexe, une pression fiscale dénoncée, et d'importants manques à gagner. Au centre de cette architecture, la toute-puissante Direction générale des impôts impose son influence, bien au-delà du domaine économique.

► Par Jos Blaise MBANGA KACK

Au cœur du financement de l'État, les impôts constituent la principale source de revenus pour le

budget national. En 2025, selon les projections budgétaires, les recettes fiscales devraient représenter 3 217,8 milliards FCFA, soit près de 44 % du finance-

ment global. Cet apport massif illustre l'importance des impôts dans la structure financière du pays. Pourtant, derrière ces chiffres se cachent des enjeux

majeurs : influence politique, évasion fiscale, et manque à gagner dans certaines régions du pays, notamment le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le système fiscal camerounais repose sur plusieurs catégories d'impôts : l'impôt sur les sociétés (IS), prélevé sur les entreprises, constitue l'une des principales sources de revenus pour l'État ; l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), qui concerne les salariés et les professions libérales, est appliqué selon un barème progressif ; la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), appliquée sur la consommation, est un levier majeur de la fiscalité. Les droits de douane, bien qu'indépendants de la Direction générale des impôts, contribuent largement aux recettes de l'État, notamment grâce aux importations. Enfin, les taxes spécifiques (foncière, d'accise, etc.) ciblent certains secteurs économiques stratégiques comme l'alcool, le tabac ou l'immobilier. Ces impôts, bien que nécessaires au fonctionnement de l'État, sont souvent critiqués pour leur lourdeur et leur complexité. De nombreuses entreprises dénoncent régulièrement une pression fiscale excessive, tandis que d'autres trouvent des moyens de contourner le système, privant ainsi l'État de ressources précieuses. L'entité responsable de la conception, de la gestion et du recouvrement des impôts et taxes sur l'ensemble du territoire national est la Direction générale des impôts (DGI). La Direction générale des impôts, une institution puissante. La puissance de la DGI ne se limite pas à son influence économique. Elle se reflète aussi physiquement dans son siège ultramoderne à Yaoundé, un bâtiment à l'architecture futuriste, surpassant même le ministère de l'Économie situé à quelques minutes à vol d'oi-

seau. Ce contraste illustre bien la centralité des impôts dans le système financier camerounais. Plus qu'une direction, la DGI est un véritable empire. D'ailleurs, certains de ses directeurs généraux ont vu leur carrière prendre un tournant politique. Polycarpe Abah Abah, Botoo à Ngon, et d'autres ont accédé au prestigieux poste de ministre des Finances, preuve que la gestion des impôts est un levier de pouvoir non négligeable au Cameroun. Si l'on parle de fiscalité au Cameroun, il est impossible d'ignorer le rôle prépondérant de la Direction générale des grandes entreprises, véritable mamelle financière de la DGI. Chargée de collecter les impôts des grandes sociétés, elle génère l'essentiel des recettes fiscales du pays. En d'autres termes, ce sont les grands groupes économiques et les multinationales qui garantissent la solidité financière de l'État, bien plus que les contributions des PME et des particuliers. Manque à gagner : le cas du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. L'un des problèmes majeurs de la fiscalité camerounaise réside dans le manque à gagner causé par l'instabilité dans certaines régions, notamment le Nord-

Ouest et le Sud-Ouest. En raison du conflit qui s'y déroule depuis quelques années, une grande partie de l'économie locale est paralysée. Cela se traduit par la faillite d'entreprises, dont la plupart ont mis la clé sous le paillason ou ont délocalisé leurs activités vers des zones plus sûres, réduisant considérablement la collecte des impôts sur les sociétés. Le Sud-Ouest, étant un corridor commercial clé – notamment vers le Nigeria – la crise a entraîné une baisse des importations et exportations, réduisant fatalement les échanges et impactant les droits de douane. Enfin, on note une évasion fiscale accrue. Le manque de contrôle administratif dans ces zones facilite la fraude, avec des entreprises opérant en toute illégalité. Selon un rapport de la Banque mondiale, le conflit a causé des dommages permanents aux économies du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. De plus, selon certaines sources, les conflits armés entraînent une perte de civisme fiscal, une désorganisation du système fiscal et une inefficacité de l'administration fiscale, rendant la collecte de l'impôt difficile.



IMPÔTS

La Côte d'Ivoire veut un recouvrement-record en 2025

La Direction générale des Impôts enregistre une hausse notable de ses recettes en 2024, malgré des résultats en deçà des prévisions. Pour 2025, elle vise une croissance historique en misant sur la technologie et une meilleure couverture fiscale. Une stratégie tournée vers l'efficacité et la modernisation du recouvrement.

► Par Abdoul Karim OUATTARA



Pour l'exercice 2024, l'administration fiscale ivoirienne n'a certes pas atteint les objectifs qu'elle s'était assignés. Cependant, elle a enregistré une hausse par rapport à l'année précédente. La régie financière a recouvré un total de 4 249,6 milliards de F CFA, contre 4 436,8 milliards de F CFA projetés. Avec un taux de réalisation de 95,8 %, ces recettes représentent néanmoins une progression notable de 13,7 % par rapport à 2023, soit une hausse de 513,5 milliards de F CFA. Cette mobilisation des recettes fiscales a fortement contribué à la croissance économique nationale, estimée à

6,1 % en 2024. Parmi les freins à l'atteinte des objectifs, on peut, selon un fonctionnaire des impôts à la retraite, citer l'incivisme fiscal, mais aussi le déficit d'information et de sensibilisation auprès des contribuables. Pour 2025, le Directeur général des Impôts, Ouattara Sié Abou, a annoncé une prévision de 5 191 milliards de F CFA de recettes, marquant ainsi une augmentation historique de 22,2 %. Cette promesse, il l'a faite au cours du séminaire annuel tenu les 31 janvier et 1er février 2025 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro.

Élargir l'assiette fiscale... drones et recouvrements

Ces actions, selon le fonction-

naire des impôts à la retraite, tranchent avec les méthodes anciennes « qui consistaient à forcément se déplacer pour aller à la rencontre des contribuables et vice-versa ». À l'en croire, la nouvelle approche est doublement avantageuse, en ce qu'elle facilite la tâche non seulement aux agents, mais également aux populations concernées par les recouvrements. Pour renforcer les recettes, la DGI devrait surtout accentuer la collecte de l'impôt foncier. Le recours aux drones pour le cadastre serait pertinent, dans la mesure où la Côte d'Ivoire connaît, selon des experts, un boom immobilier soutenu par le développement d'infrastructures variées (électricité, eau courante, routes, écoles, centres de santé...). Le potentiel fiscal dans ce domaine reste important, mais très sous-exploité, toujours selon ces spécialistes. Alors même que ces innovations n'étaient pas encore en place, on observait déjà une croissance marquée des recettes issues de la conservation foncière, passées de 52,5 milliards en 2016 à 106 milliards en 2021. Avec les nouvelles technologies envisagées, l'administration fiscale devrait logiquement pouvoir s'appuyer davantage sur les ressources foncières.



MALI

Cap sur un objectif ambitieux de 20 % du PIB en 2025

La Direction générale des impôts (DGI) du Mali signe une performance remarquable en 2024, avec un taux de réalisation de 104,65 % par rapport aux prévisions budgétaires. Sur une estimation de 1 260 milliards de F CFA, l'administration fiscale a mobilisé plus de 1 318 milliards de F CFA, générant un excédent de près de 59 milliards. Un bilan flatteur, certes, mais qui ne masque pas les défis structurels auxquels le pays reste confronté : un système fiscal encore trop étroit.

► Par Oussouf DIAGOLA

Seulement 5 % de la population malienne s'acquitte de 95 % des recettes fiscales. Cela pose un problème de fond en matière de fiscalité, alors que les impôts doivent représenter 54,57 % des recettes budgétaires pour l'année 2024, équivalant à un montant de 1 260 milliards de F CFA, note-t-on auprès de la Direction générale des impôts. À cet effet, 1 197 milliards sont payés par seulement 46 000 personnes.

Une situation que l'on ne peut dissocier du contexte sécuritaire national. Pour Souleymane Ouonogo, enseignant-chercheur à l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, le pays draine encore les conséquences de la crise sécuritaire. Dans une étude parue en avril 2024, intitulée « Insécurité et mobilisation des recettes fiscales au Mali », réalisée avec d'autres spécialistes de l'économie, de la fiscalité et des questions sécuritaires, il démontre que les

conflits armés nuisent significativement à la mobilisation des recettes fiscales au Mali à long terme. À l'inverse, les variables de contrôle, telles que les valeurs retardées d'une et deux périodes, ainsi que la part courante et passée de l'industrie dans le PIB, agissent positivement et significativement sur la mobilisation des recettes fiscales.

Une pression fiscale encore insuffisante

En matière de mobilisation,

le ratio impôts/PIB du Mali a augmenté de 0,6 point entre 2019 et 2020, passant de 17,5 % à 18,1 %. Sur dix ans, il a augmenté de 4 points, partant de 14,1 % en 2010. Ce niveau reste toutefois en deçà du seuil de 20 % du PIB recommandé dans les critères de convergence de l'UEMOA. Plus préoccupant encore, selon le FMI (2021), le pays aurait pu atteindre un ratio de 15,5 % en 2020, mais n'en a réalisé que 13,3 %. Ce décalage révèle une marge importante de mobilisation inexploitée. Avec une moyenne de 12,8 % au cours des deux dernières décennies (2000–2020), le Mali occupe l'avant-dernière position parmi les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (BAD, 2020). Pourtant, le pays a entrepris, depuis plusieurs années, des réformes visant à accroître son potentiel fiscal. Ces réformes ont porté sur l'élargissement de l'assiette (notamment via la taxation du secteur informel), le renforcement du recouvrement des recettes fiscales et douanières, la gestion des exonérations, ainsi que la modernisation

des administrations fiscales, douanières et domaniales. Mais le déficit de réformes n'est pas la seule explication : les conflits armés réduisent également la capacité de mobilisation des recettes fiscales de l'État.

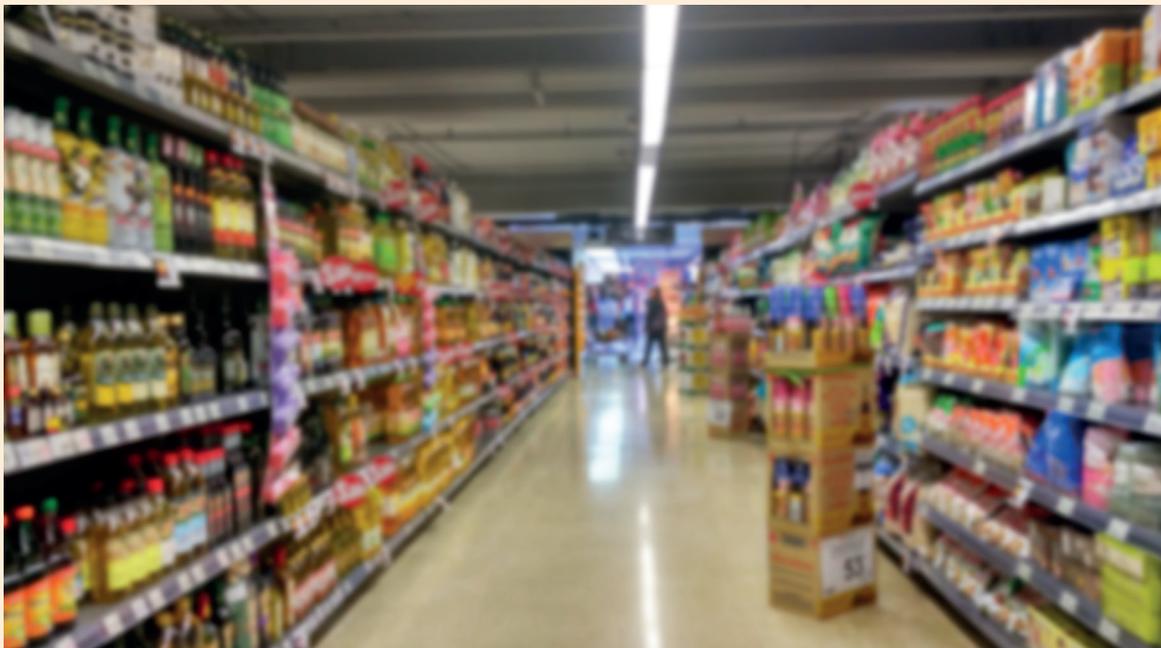
Un plan stratégique ambitieux, porté par la transformation digitale

Face à ces constants, la Direction générale des impôts (DGI) a élaboré, l'année dernière, son huitième plan stratégique couvrant la période 2023–2025. Elle s'engage, sur ces trois années, à augmenter significativement sa contribution à l'atteinte de l'objectif d'un taux de pression fiscale de 20 % du PIB. Pour y parvenir, la DGI mise sur la modernisation de l'administration fiscale à travers la réforme de son organisation, le renforcement de l'informatisation, la poursuite des chantiers de digitalisation et de transformation numérique, l'équipement des différentes structures, ainsi que le développement de la télédéclaration et du télépaiement. Ces axes constituent le cœur

des activités du plan triennal, car ils sont considérés comme des conditions indispensables à la réalisation des objectifs. La DGI prévoit également à renforcer le système déclaratif afin d'augmenter la part des contributions volontaires, c'est-à-dire le paiement spontané et ponctuel de l'impôt, notamment via la mise en œuvre des actions prévues dans le plan pour le renforcement du civisme fiscal.

L'humain au cœur de la réforme

Aucun des objectifs du plan stratégique ne pourra être atteint sans une mobilisation réelle des ressources humaines. Le projet de réforme implique un changement en profondeur dans l'organisation et les méthodes de travail, ainsi qu'une motivation accrue des agents dans l'accomplissement de leurs tâches. L'intégration de la gestion du changement dans la culture interne de la DGI vise à prévenir et corriger les externalités négatives pouvant influencer sur ses activités.





Sérigne Mbacké SOUGOU

« Dans nos pays, plus de 90 % des recettes fiscales proviennent de moins de 10 % des contribuables connus »

Spécialiste des finances publiques, et plus particulièrement de la fiscalité, Sérigne Mbacké Sougou a servi à la Commission de l'UEMOA, où il a joué un rôle clé dans la mise en place d'une politique fiscale communautaire, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de Transition Fiscale. Il a également présidé les travaux du Comité technique chargé de concevoir les projets de directives du Cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA. Dans cet entretien, il porte un regard lucide sur l'évolution des systèmes fiscaux en Afrique.

► Propos recueillis par Boubacar GASSAMA

Une évolution positive est notée dans la mobilisation des recettes fiscales en Afrique. Comment appréciez-vous le cas du Sénégal à l'aune de la politique fiscale du nouveau pouvoir ?

Au cours des quinze dernières années, des efforts importants ont été réalisés, globalement, en Afrique en matière de mobilisation des recettes fiscales. Cependant, en Afrique de l'Ouest

comme en Afrique de l'Est, le taux de pression fiscale, c'est-à-dire le rapport entre les recettes fiscales et le produit intérieur brut, reste faible. En Afrique de l'Ouest, le Sénégal fait partie des trois pays affichant un niveau de mobilisation des recettes fiscales élevé, sans pour autant atteindre le critère de convergence de l'UEMOA, fixé à 20 %. La Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme 2020-2025 (SRMT) a certainement eu des effets positifs, même s'il est

nécessaire d'en faire une évaluation pour l'ajuster, car ses objectifs ne sont toujours pas atteints. Les dispositions fiscales contenues dans la loi de finances 2025, renforcées par les mesures annoncées par le ministre des Finances et du Budget à la suite de la publication du rapport d'audit de la Cour des comptes, notamment en matière d'élargissement de l'assiette fiscale, de modernisation de la législation pour l'adapter au profil actuel de l'économie, et de rénovation des administrations financières, sont de nature à améliorer très sensiblement la mobilisation des recettes.

Quels sont les goulots d'étranglement qui, selon vous, empêchent les administrations fiscale et douanière d'atteindre les objectifs assignés ?

Depuis plusieurs décennies, la faiblesse des échanges d'informations entre les administrations douanières et fiscales a été identifiée comme l'une des principales sources d'inefficacité dans la mobilisation des recettes. L'absence d'un identifiant unique, opérationnel pour tous les acteurs économiques et pour l'ensemble de leurs opérations, constitue un obstacle majeur. S'ajoutent à cela la faible digitalisation des procédures et l'absence d'une gestion moderne des ressources humaines, que ce soit en matière de formation continue, de plan de carrière ou de dispositifs d'incitation. La transition fiscale, c'est-à-dire le passage d'une structure de recettes à dominante douanière vers une structure centrée sur la fiscalité intérieure, est pourtant incontournable. Elle est cependant freinée par l'absence d'une plateforme unique partagée entre les différentes administrations financières. L'interopérabilité annoncée entre ces administrations est, à coup sûr, une réponse adaptée.

Quels sont les défis auxquels le Sénégal doit faire face pour parvenir

à sensibiliser les contribuables à l'importance de l'impôt, tout en assurant la transparence dans son utilisation au service du développement national ?

La faiblesse de la mobilisation des recettes s'explique essentiellement par quatre facteurs que sont une fiscalité inadaptée à la structure de l'économie ; une étroitesse du potentiel fiscal ; une administration inefficace et une gouvernance des finances publiques complexe et peu transparente. Face à ces défis, des mesures urgentes s'imposent. Il faut mettre en place des mécanismes favorisant le respect des obligations fiscales, encourager le civisme fiscal, et garantir la transparence dans la gestion des finances publiques. Un dispositif fiscal adapté, simple et lisible, qui respecte les droits des contribuables, serait un véritable atout. En Afrique, les obligations fiscales ne sont en général respectées que par les organisations dites formelles, souvent bâties sur un modèle peu adapté aux réalités de nos sociétés. Cela explique pourquoi, dans nos pays, plus de 90 % des recettes fiscales proviennent de moins de 10 % des contribuables connus. Par ailleurs, l'incivisme fiscal n'est pas une tare congénitale. Il n'est pas inscrit dans l'ADN du secteur informel. En réalité, ce sont les administrations fiscales, douanières et budgétaires qui doivent créer les conditions du civisme fiscal. Le conservatisme fiscal qui prévaut depuis les indépendances est aujourd'hui l'un des principaux freins à l'efficacité de l'impôt et à une mobilisation optimale des recettes. Les pouvoirs publics doivent donc mener de véritables campagnes de sensibilisation, centrées sur les enjeux liés au respect des obligations fiscales et à la transparence dans la gestion des fonds publics. Un consensus national, et une mobilisation collective autour du civisme fiscal, constituent désormais une urgence pour assurer la viabilité financière du pays.

Un instrument d'intervention économique

L'impôt est un vocable assez chargé, qui rebute encore beaucoup d'Africains, sans doute parce que cette contribution, autrement appelée taxe, est encore récente dans nos cultures. Elle est essentiellement perçue comme un prélèvement fiscal. Il s'agit pourtant d'un versement obligatoire collecté par les administrations publiques, effectué par une personne physique (particulier) ou morale (entreprise, administration, etc.). Puisant levier d'intervention économique et moteur

de développement, l'impôt demeure aussi un attribut fondamental de la souveraineté des États. Selon un document d'orientation de l'administration fiscale sénégalaise, il faut distinguer plusieurs types d'impôts : les impôts directs, comme l'impôt sur le revenu (le plus connu), l'impôt sur les entreprises, ou encore la taxe foncière ; et les impôts indirects, comme la très répandue taxe sur la valeur ajoutée (TVA). L'impôt peut également être proportionnel (même taux pour tous les contri-

bables) ou progressif, auquel cas plus le revenu augmente, plus l'imposition est importante. Il faut aussi de noter que les cotisations sociales ne sont pas des impôts à proprement parler, mais qu'elles font partie des prélèvements obligatoires selon les règles de la comptabilité nationale. L'impôt joue un rôle capital dans le fonctionnement de tout État. Pas d'impôts, pas de ressources... donc pas d'État ! On sait que pour remplir leurs missions, les administrations publiques (services de l'État, sécurité sociale, collectivités territoriales) ont besoin d'être financées. Et ces ressources proviennent en grande majorité des prélèvements obligatoires : impôts, cotisations et taxes. Dans les pays européens, ils peuvent représenter jusqu'à la moitié du PIB. Le budget de l'État correspond à l'ensemble de ses ressources et de ses dépenses. L'essentiel de ces ressources vient des impôts et des taxes payés par les citoyens et les entreprises. D'où l'importance du civisme fiscal.

Quand paie-t-on des impôts ?

L'argent public provient de prélèvements qui interviennent dans plusieurs situations. On paie des impôts lorsqu'on produit des biens et des services, par exemple à travers les cotisations sociales à la charge de l'employeur ou la taxe foncière. On en paie aussi quand on consomme, notamment via la TVA ou les taxes sur l'alcool et le tabac. Gagner de l'argent, que ce soit par le salaire, les bénéfices d'une entreprise ou les revenus du capital, déclenche également des prélèvements, tout comme hériter ou recevoir un don, soumis aux droits de succession ou de donation entre vifs. Par ailleurs, l'impôt est considéré comme un formidable outil d'intervention économique, un attribut essentiel, voire capital, de la souveraineté de l'État. On parle alors de politique fiscale ou d'interventionnisme fiscal. Cela désigne toute politique utilisant l'impôt dans un but autre que la seule couverture des charges publiques. Au Sénégal par exemple, la presse affirme que le nouveau pouvoir issu du scrutin présidentiel du 24 mars 2024 applique une politique fiscale interventionniste, perçue par certains comme un frein à un pan essentiel de la démocratie. Cela reste du domaine de l'interprétation. Apparue au XVIII^e siècle, l'économie se définit comme l'étude des lois de la production sociale et de la répartition des biens matériels. Pour la faire fonctionner, des instruments comme l'impôt sont nécessaires, car ils traduisent la participation de chaque citoyen au financement des dépenses publiques.

Redorer l'image de l'administration fiscale

Il est donc évident que la mobilisation des ressources intérieures est un levier essentiel du développement et du bien-être collectif. Pourtant, dans de nombreux pays africains, les défaillances de l'administration fiscale limitent fortement la capacité des gouvernements à financer leurs politiques publiques et à offrir des services essentiels comme la santé, l'éducation ou les infrastructures. Conséquence : les recettes fiscales restent faibles à l'échelle du continent. Les données récentes indiquent un ratio moyen de seulement 16,5 % entre les recettes fiscales et le PIB dans 30 pays africains étudiés, soit moins de la moitié du niveau observé dans les pays de l'OCDE. Cette faiblesse s'explique aussi bien par des facteurs macroéconomiques, comme le poids des secteurs agricole et informel, difficiles à fiscaliser (Di John, 2006 ; Mansour & Keen, 2009 ; Coulibaly & Gandhi, 2018 ; Moore, Prichard, & Fjeldstad, 2018), que par des défis microéconomiques. L'un des enjeux majeurs actuels porte notamment sur la taxation équitable des entreprises du numérique, souvent sans présence physique locale, mais actives sur les marchés africains (Forum sur l'Administration Fiscale Africaine, 2020).

Mais il y a aussi une question de perception : si les citoyens manquent de confiance dans l'administration, s'ils ne comprennent pas où vont leurs impôts ou s'ils perçoivent de la corruption, cela affecte leur volonté de s'acquitter de leurs obligations fiscales (OCDE, 2019). Comme le souligne Moore (2004), si l'impôt est perçu comme un contrat social, ces perceptions peuvent remettre en question toute la légitimité du système fiscal (D'Arcy, 2011). Les données Afrobarometer (2019/2020), recueillies dans 18 pays africains, montrent qu'une majorité d'Africains approuvent le droit de leur gouvernement à percevoir des impôts. Mais ce soutien s'est érodé ces dix dernières années, tandis que le sentiment que «tout le monde essaie d'y échapper» a nettement progressé. Beaucoup de citoyens jugent la charge fiscale injuste, et seule une minorité croit que l'État utilise correctement les recettes. Pourtant, nombreux sont ceux qui seraient prêts à payer davantage si cela permettait d'améliorer la situation des jeunes ou de soutenir le développement. Mais l'accès limité à l'information fiscale, la défiance envers les agents et la peur de la corruption compliquent la donne. Ces perceptions jouent un rôle clé dans la relation entre les citoyens et l'administration fiscale.

Par MLDIATTA

Recettes fiscales : l'UEMOA s'engage...



En tant qu'organisation sous-régionale visant notamment «l'édification d'un espace économique harmonisé et intégré», l'UEMOA a placé la mobilisation des recettes fiscales au cœur de ses priorités. Du 5 au 9 septembre 2023, une rencontre de partage d'expériences s'est tenue à Dakar. À l'issue de quatre jours de discussions, les régies financières des États membres ont formulé plusieurs recommandations pour améliorer la mobilisation fiscale. Ces propositions s'articulent autour de deux axes : renforcer l'efficacité de l'administration de l'impôt et améliorer la gestion du personnel. Au nombre des pistes évoquées, il y a une meilleure connaissance de la matière imposable grâce au recensement, au recoupement de données et à la digitalisation, mais aussi une perception plus effective de l'impôt foncier et sur les revenus. Un autre levier à prendre compte, c'est l'exploitation des bases de données des entreprises de ser-

vice public (électricité, eau, télécommunications) pour élargir l'assiette fiscale. Des contrôles mieux programmés, fondés sur une analyse des risques, figurent aussi parmi les priorités. L'objectif est clair : accroître durablement les recettes fiscales. Cette rencontre de l'UEMOA à Dakar s'est révélée importante. Elle a permis un partage positif, constructif et bénéfique des expériences en vue d'une collecte des impôts et taxes plus efficace. Elle a également contribué à l'identification de «meilleures pratiques». Pour l'UEMOA, cet engagement fiscal vise à atteindre un taux de pression fiscale de 20 %, conformément aux objectifs fixés par le pacte de convergence.

Yao Noël



Banque mondiale

Des garanties pour 20 milliards d'investissements privés d'ici 2030

Le Groupe de la Banque mondiale ambitionne de mobiliser 20 milliards de dollars d'investissements privés par an d'ici 2030. Pour y parvenir, il a lancé une plateforme innovante axée sur les garanties. À titre d'exemple, la Banque mondiale cite les projets de mini-réseaux en République démocratique du Congo (RDC) et de bus électriques au Sénégal, qui illustrent l'impact positif de ces mécanismes.

► Par Boubacar GASSAMA

De meilleures garanties pour dynamiser les investissements dans les pays en développement : tel est l'objectif du Groupe de la Banque mondiale, qui a récemment dévoilé une plateforme innovante à cet effet. Cet outil propose des ga-

ranties visant à encourager les investissements privés, dans le but d'atteindre 20 milliards de dollars par an d'ici 2030. Pour démontrer la viabilité de cet instrument, l'institution de Bretton Woods met en avant des projets concrets tels que les mini-réseaux en RDC et les bus électriques au

Sénégal, qui témoignent de l'efficacité des garanties pour attirer les capitaux privés.

Le modèle sénégalais du Bus Rapid Transit (BRT)

Inauguré le dimanche 14 janvier 2024, le projet de Bus Rapid Transit (BRT) au Sénégal a mobilisé un financement

total d'environ 419 milliards de F CFA. Ce montant a été réparti entre l'État et ses partenaires au développement (69 %) et le secteur privé (31 %). Cette initiative a permis de mettre en place une infrastructure de transport couvrant 18,3 kilomètres. Avec un parc de 158 bus 100 % électriques, le BRT ambitionne de transporter environ 300 000 passagers par jour. Sans pollution, doté d'internet à bord et offrant des conditions optimales de sécurité, de confort et de régularité, ce projet illustre une réussite emblématique dans le secteur des transports durables en Afrique. Outre ses bénéfices environnementaux et économiques, le BRT a également eu un impact social significatif, générant environ 1 000 emplois directs, dont 35 % au profit des femmes et 50 % pour les résidents des communes traversées. Ce projet a véritablement changé le visage de la capitale sénégalaise.

Moyi Power : un million de bénéficiaires en RDC

Moyi Power Metro-Grids, c'est le nom du programme d'électrification de 340 millions de dollars en République démocratique

du Congo (RDC), dont le modèle de garantie est cité en exemple par la Banque mondiale. Il est porté par le secteur privé. Mené par un consortium d'entreprises, ce projet phare, dont la concession s'étale sur 20 ans, s'engage à fournir une électricité propre, fiable et abordable à plus d'un million de personnes dans trois villes isolées de la RDC — un pays où plus de 80 % de la population n'a pas accès à l'électricité. Avec le nom Moyi, qui signifie « soleil » en lingala, le projet entend aussi miser sur l'énergie solaire pour produire un impact durable. « Moyi illustre le potentiel transformateur du financement mixte et des partenariats avec le secteur privé pour apporter une énergie propre et fiable aux communautés mal desservies, et nous sommes convaincus qu'il servira de modèle pour les projets futurs », disait un haut responsable de la Banque africaine de développement (BAD). Il assure que Moyi apportera une électricité fiable et abordable aux foyers et aux entreprises du nord de la RDC, et constituera un modèle reproductible pour la fourniture de services publics distribués à grande échelle en Afrique.

Une plateforme adaptée aux besoins des économies émergentes

Cette plateforme de garanties de la Banque mondiale arrive à un moment critique, les besoins en financement des pays en développement étant estimés à environ 2 400 milliards de dollars par an d'ici 2030 pour relever les défis mondiaux. Lancée le 1er juillet 2024, cette initiative vise à rationaliser l'offre de produits de garantie tout en maximisant l'impact des capitaux disponibles dans les économies émergentes et en développement. La Banque mondiale assure que ses produits de garantie continueront à soutenir des transactions et des projets favorisant l'investissement direct étranger et protégeant les investisseurs contre les risques politiques. Ces garanties permettront notamment d'améliorer l'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne et dans les pays les plus fragiles ou en conflit, et d'accompagner les pays à revenu intermédiaire dans leur transition vers des énergies plus vertes et durables.



Congo

L'État veut intégrer l'économie informelle à ses comptes

L'économie congolaise tire ses ressources de diverses activités telles que l'industrie, le pétrole ou le ciment, toutes comptabilisées dans le cadre de la comptabilité nationale. À cela s'ajoute une économie souterraine, qualifiée d'informelle, qui contribue à l'épargne nationale et, par conséquent, au Produit Intérieur Brut (PIB) du pays. Parmi les secteurs informels en pleine expansion au Congo figurent l'agriculture et les transports.

► Par Grâce-Nature

Le secteur informel congolais joue un rôle crucial dans la création d'opportunités économiques et donc dans la génération d'emplois. Bien que ces activités ne soient pas encore intégrées aux comptes nationaux, le gouvernement s'engage à les prendre en compte à travers un vaste programme de rebasage des comptes. L'objectif est d'intégrer le secteur informel au secteur formel, a confié Monsieur Mondesir TSASSA, Directeur général de l'Économie nationale congolaise. Dans l'évaluation de la richesse de l'État, « le gouvernement mène depuis plus de trois ans une enquête sur les coopératives agricoles du secteur informel avec la création de la Zone Agricole Protégée (ZAP). Aujourd'hui, avec l'élaboration des hypothèses de cadrage, le Congo prend en considération les ZAP, car jusqu'à présent, la seule entreprise impliquée dans l'agriculture industrielle est Saris-Congo. Les ZAP apportent donc un soutien économique significatif avec plus de 40 coopératives actives dans chaque département », a déclaré le Directeur général de l'Économie nationale. Par ailleurs, le décret n°2024-324, en date du 9 juillet, a réglementé l'activité de transport public



de personnes par motocycle.

Un ministère dédié à l'économie informelle

Parmi les avancées notables du gouvernement en matière de reconnaissance du secteur informel figure en bonne place la création d'un ministère chargé de la promotion de la femme, de son intégration au développement et de l'écono-

mie informelle. « L'objectif ici est de réguler ce secteur qui échappe chaque année à près de 3 000 milliards au trésor public », a affirmé Mme Inès Nefer Bertille Ingani Voumbo Yalo, ministre de la tutelle susmentionnée, lors des premières assises consacrées à l'économie informelle. Selon elle, il est donc impératif d'aborder la question de la fiscalisation de ce secteur.



Doublement des soldes militaires en RDC

Une mesure budgétaire à portée stratégique

Une fois au pouvoir, les dirigeants politiques multiplient les promesses, affirmant que l'avenir sera meilleur. Si beaucoup y voient de simples effets d'annonce, certaines de ces promesses finissent parfois par se traduire en actes concrets qui améliorent réellement la vie des citoyens. C'est le cas avec les militaires de la République démocratique du Congo dont les salaires ont été revus à la hausse.

► Par Roger KABENGELE

Lors de son investiture, le 20 décembre 2023, le président Félix Tshisekedi a fait la promesse d'œuvrer à doubler la solde des forces armées. Un engagement qui, deux années plus tard se traduit dans la réalité. En effet, dès le 28 mars 2025, les militaires congo-

lais ont vu leur solde doubler, passant de 260 000 FC à 520 000 FC. Ils n'ont pas caché leur satisfaction, car il s'agit d'un geste inédit dans l'histoire de l'armée congolaise. Jacques NTambwe, militaire de la 22e région militaire (Lubumbashi), considère cette mesure comme un signal fort de la politique

nationale et adresse ses vifs remerciements au gouvernement. « L'augmentation des salaires des militaires, bien qu'attendue, est un geste fort qui confirme qu'il n'est pas question pour le gouvernement de se contenter des discours. Le 28 mars, nous avons touché le double de notre solde. Nous remercions le gou-

vernement congolais pour cette volonté de penser à nous », dit-il. Le doublement de la solde constitue une avancée notable et suscite une satisfaction légitime parmi les bénéficiaires. Toutefois, une question demeure. Ce montant de 520 000 FC est-il réellement suffisant au regard des conditions socioéconomiques actuelles du pays ? Dev Kwete, analyste politique indépendant basé à Lubumbashi, deuxième ville du pays, salue d'abord cette mesure, tout en rappelant que le montant reste insuffisant dans le contexte économique actuel. « Ma lecture sur ce sujet est que c'est d'abord un geste à saluer. Mais lorsque nous regardons la situation socioéconomique du pays, le gouvernement doit faire mieux que cela. Dans certaines villes comme Kinshasa ou Lubumbashi, où le coût du loyer, la scolarité des enfants, l'alimentation sont élevés... cette somme reste insuffisante. Les efforts doivent se poursuivre pour amé-

liorer les conditions de vie des militaires », déclare M. Kwete.

Une décision économique stratégique

Comment le gouvernement congolais a-t-il financé une telle mesure sans compromettre la stabilité financière du pays ? Elie Tshimpagna Mutombo, économiste et spécialiste en gestion des finances publiques, évoque la réallocation des crédits budgétaires comme mécanisme ayant permis à l'État de doubler la solde des militaires et des policiers. « Économiquement parlant, lorsqu'un État veut doubler la solde des militaires et des policiers sans que cela ait été prévu dans le budget en cours, il dispose de plusieurs moyens : les comptes spéciaux, le décret d'avance, le budget rectificatif. Mais dans le cas de notre pays, c'est la réallocation des crédits dans le budget. Il n'y a pas longtemps, le président de la République, lors d'un conseil des

ministres, évoquait la réduction du train de vie des institutions. Je crois que les fonds issus de cette réduction ont permis au gouvernement de procéder à ce doublement », a-t-il expliqué. L'économiste poursuit en signifiant que « La réallocation des crédits est une bonne stratégie, sans risque de déstabiliser la stabilité financière du pays, car elle repose sur l'idée de rester dans l'équilibre, en utilisant la même base avec des fonds différents. » Il précise surtout que le gouvernement aurait dû revoir la base salariale en fonction du taux du dollar avant de procéder à ce qu'il qualifie d'un doublement "économiquement aveugle". Le doublement des salaires des militaires et policiers congolais est vu par certains observateurs comme bien plus qu'une simple augmentation : un symbole du changement annoncé par l'État congolais, un pas concret vers la modernisation de l'armée, et une preuve que certaines promesses peuvent être tenues.





Bénin

Les banques désertent les frontières

Aux frontières du Bénin, les banques peinent à maintenir leurs agences. La récente annonce de la fermeture de plusieurs succursales de la BOA, notamment celle de Hillacondji (frontière Bénin-Togo), illustre les difficultés rencontrées. D'après des sources proches du secteur, c'est l'absence de rentabilité qui motive ces retraits.

► Par Mahugnon SINGBO

L'agence de Hillacondji fermera prochainement, après celle de Sèmè-Kraké. Ces fermetures soulignent les défis auxquels sont confrontées les banques implantées en zone frontalière au Bénin. Un responsable anonyme a souligné que cette décision tient à "la non-rentabilité des opérations", un problème récurrent dans le secteur bancaire béninois. Plusieurs établissements ont déjà quitté les frontières du pays pour les mêmes raisons. Dans ces zones, les "entreprises" ne répondent pas aux critères requis pour accéder aux services bancaires traditionnels. Les banques vivent des dépôts, des

prêts, et parfois de l'assurance, mais ces usages ne sont pas intégrés dans les habitudes des commerçants locaux. Deux profils dominent : les migrants et les autochtones. Aucun des deux n'adhère réellement aux produits bancaires. En même temps, la plupart ne sont pas éligibles au crédit faute de statuts ou de documents comptables. Les marchands frontaliers, actifs dans la vente de condiments, fruits, boissons, le change ou les transferts via Mobile Money, ne tiennent généralement pas de comptabilité formelle. Ils préfèrent garder leur argent liquide pour alimenter leur activité quotidienne, plutôt que d'épargner. Les tontines, moins contrai-

gnantes sur le plan administratif, restent leur solution privilégiée. À cela s'ajoute une seconde catégorie : les commerçants de passage, qui déposent temporairement des fonds à la frontière avant de les retirer à leur arrivée. Ce fonctionnement s'oppose aux logiques du système bancaire classique et compromet la rentabilité des agences. Face à cette impasse, certaines banques s'orientent vers la mésofinance. Pour plusieurs experts, ce mécanisme offre une alternative crédible au financement des petites et moyennes entreprises (PME) exclues des circuits bancaires traditionnels.



Société Générale en Mauritanie

La relance est-elle garantie avec les nouveaux repreneurs ?

Le retrait d'Afrique du groupe français Société Générale, acté par la cession de ses dernières parts dans sa filiale en Mauritanie, sonne la fin d'une époque. Une nouvelle page s'ouvre avec les repreneurs de SGS Mauritanie, un tandem formé par Enko Capital et Oronte. Ont-ils les moyens de leurs ambitions ?

► Par Jedna DEIDA

Depuis l'annonce par les repreneurs, le 17 janvier 2025, de leur prise de contrôle de la filiale Société Générale Mauritanie, tous les regards sont tournés vers ces nouveaux acquéreurs et leur plan de reconduction et de relance de l'institution. Avec un investissement à « parts égales », le duo Cyrille Nkontchou (Enko Capital) et Éric-Sébastien Ballohey (Oronte) n'est pas inconnu dans le microcosme financier local. Le premier est reconnu pour sa solide réputation sur le continent et à Londres, où il est basé ; le second a déjà ses marques dans le pays. À la tête des Grands Moulins de Mauritanie, il fut aussi l'un des acteurs de l'installation de la filiale bancaire en 2004. Mais, bien que dotés d'atouts so-

lides et d'une notoriété certaine, les observateurs restent attentifs aux contours de leur feuille de route pour une reprise tambour battant. Et surtout, ils veulent les voir à l'œuvre. Les nouveaux actionnaires majoritaires déroulent aujourd'hui une vision à long terme : faire de SGS-Mauritanie « un acteur majeur du financement de l'économie nationale ». Leur stratégie repose sur trois piliers : « la consolidation interne, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la modernisation digitale ». Alors, de quoi demain sera-t-il fait ? Les actionnaires, qui verraient d'un bon œil l'inauguration prochaine d'une bourse de valeurs mobilières dans le pays, promettent également de mo-

biliser les capitaux nécessaires pour valoriser « des secteurs prioritaires comme le gaz, l'agriculture et les infrastructures ». Les repreneurs promettent donc « monts et merveilles », mais c'est sur pièces qu'ils seront jugés. Certaines voix critiques attribuent le retrait massif de Société Générale d'Afrique à des raisons moins avouées, liées à la lutte contre le blanchiment d'argent — une épée de Damoclès suspendue aujourd'hui au-dessus des systèmes financiers du monde entier. Pour l'heure, les repreneurs déroulent leurs promesses, et le marché observe. Alors wait and see.



Luc Doumont, président de l'Association internationale des douaniers francophones

« L'Afrique, unie commercialement, aurait de sérieux arguments à faire valoir »

Alors que les tensions commerciales menées par l'administration Trump redessinent les rapports économiques mondiaux, Luc Doumont, président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), livre une analyse lucide de l'impact de ce bouleversement sur les pays africains, la coopération douanière et les perspectives de l'AGOA.

► Propos recueillis par Jos Blaise MBANGA KACK

Monsieur Luc Doumont, quelle lecture faites-vous de la guerre commerciale que Donald Trump vient de déclarer au monde ?

La guerre commerciale qui vient de s'ouvrir sous la présidence Trump n'est pas une surprise : elle faisait partie du programme du candidat Trump. Néanmoins, par son ampleur, elle déstabilise le commerce international, les bourses mondiales

et probablement, à terme, le cours des monnaies. Le monde, déjà déstabilisé par les différents conflits en cours, n'avait pas besoin de cela après la crise du Covid et le retour de l'inflation dans de nombreuses parties du monde. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives, eu égard aux revirements successifs concernant les droits de douane décidés par les USA. Cet événement sera un marqueur important du début du XXI^e siècle, par la remise en cause de la mondia-



lisation et un retour en force du protectionnisme.

Face à cette guerre, quelle réponse votre organisation, qui regroupe la quasi-totalité des pays francophones du continent africain et au-delà, compte-t-elle adopter pour en atténuer les effets ?

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) est une association de douaniers et douanières francophones. Notre association AIDF est apolitique et indépendante des gouvernements. À ce titre, elle ne prend pas de position pouvant interférer avec les gouvernements. Les douaniers et douanières sont en première ligne dans cette bataille tarifaire, et il ne va pas être facile pour eux de s'adapter aux changements incessants des taux de droits de douane qui s'annoncent. Pour notre profession, c'est un peu un retour aux sources : il va falloir se réhabituer à une bonne dose de protectionnisme dans les semaines à venir.

Qu'advient-il de l'AGOA dans tout cela ?

À priori, l'AGOA (African Growth and Opportunity Act) va faire les frais de la nouvelle politique menée par l'administration Trump. À ce stade, les États-Unis ne communiquent pas sur l'AGOA, mais les droits de douane appliqués aux pays bénéficiaires de l'AGOA font que ce protocole est de facto enterré. À moins que les USA ne renégocient l'AGOA pays par pays — ce dont je doute à titre personnel, vu ce qui s'est passé avec USAID, supprimée du jour au lendemain sans aucun préavis ni avertissement. L'AGOA va faire les frais de la politique commerciale unilatérale et protectionniste de l'administration Trump, qui privilégie clairement les accords bilatéraux plutôt que multilatéraux, et n'hésite

pas à revoir ou suspendre les accords existants s'il estime qu'ils ne servent pas les intérêts américains. Ce dispositif, qui permet à de nombreux pays d'Afrique subsaharienne d'exporter en franchise de droits vers les États-Unis une large gamme de produits, est terminé dans le contexte actuel. Trump pourrait considérer cela comme une «perte» pour les États-Unis si le commerce est déséquilibré en faveur des pays africains, surtout si les entreprises américaines n'en bénéficient pas directement. Il pourrait donc mettre en œuvre plusieurs options, telles que réduire la portée de l'AGOA, supprimer certains pays bénéficiaires — comme cela a déjà été fait sous son administration (ex : suspension de l'Éthiopie en 2020 pour des raisons géopolitiques et de droits humains) — et conditionner davantage l'accès aux marchés américains à des accords bilatéraux plus favorables aux entreprises américaines. La Chine pourrait en profiter pour renforcer ses positions en Afrique.

Dans le contexte de la récente intensification des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, quelles sont les opportunités et les défis potentiels pour les économies africaines à court, moyen et long terme ?

Concernant les pays africains, la situation économique est très différente d'un pays à l'autre, et la méthode Trump, qui privilégie la négociation bilatérale, ne va pas les avantager, contrairement aux grands blocs économiques que sont la Chine, l'Union européenne, l'Inde ou le Mercosur. Peut-être est-il temps pour le continent africain de progresser rapidement sur la ZLECAf et de peser plus efficacement dans de futures négociations commerciales. À l'avenir, seuls de grands ensembles économiques seront en mesure de peser face à la Chine, aux USA, à la Russie ou à l'Inde.

Considérant que, pris individuellement, les pays africains semblent désavantagés sur la scène internationale, ne pensez-vous pas que cette situation représente une occasion pour leurs administrations douanières, et au-delà, de se regrouper pour former un bloc uni ?

Nous sommes dans une phase de recomposition de l'ordre mondial, et le commerce international n'y échappe pas. Les pays africains, en lançant le projet de ZLECAf, ont bien anticipé ce processus, mais maintenant, ils doivent passer à

la vitesse supérieure pour faire face aux défis auxquels ils vont rapidement être confrontés. L'Afrique a un énorme potentiel, et unie commercialement, elle aurait de sérieux arguments à faire valoir. Démographiquement, la population est en forte augmentation et plutôt jeune. Le continent dispose de nombreuses ressources minières, dont des terres rares indispensables aux nouvelles technologies. Tout cela devrait contribuer à faire du continent africain une vaste zone de libre-échange. La création d'un vaste marché intra-africain devrait contribuer efficacement au développement de ce continent.

Comment analysez-vous le silence total de l'OMC ? S'agirait-il d'une forme de complicité passive, d'une approbation tacite ou y a-t-il d'autres explications possibles à ce manque de prise de parole ?

L'OMC ne réagit pas face aux mesures unilatérales décidées par l'administration Trump, mais il est très difficile pour l'OMC de commenter ce qui se passe sans être accusée d'outrepasser son mandat. De plus, l'organe de règlement des différends est inopérant depuis 2019, car un arbitre ne peut être nommé que lorsqu'il y a un consensus entre les pays. Or, les États-Unis bloquent le processus depuis des années.

Les plaintes actuelles déposées auprès de l'OMC ont donc peu de chances de prospérer dans le contexte actuel. L'OMC, comme l'ONU, ne peut rien faire sans consensus.

Avec cette guerre commerciale, on assiste à une sorte de redécoupage du monde : les États-Unis d'un côté, l'Europe en équilibre fragile, et la Chine qui s'impose de plus en plus comme le principal rival stratégique de Washington, voire comme le futur leader économique mondial. L'Afrique, encore marginalisée avec à peine 1 % du commerce mondial, et la Russie, davantage influente sur le plan idéologique que commercial, semblent reléguées à des positions périphériques. Selon vous, cette redistribution des cartes annonce-t-elle une reconfiguration de l'ordre mondial ?

La reconfiguration mondiale est perpétuelle. Simple, on assiste à une accélération du processus, avec peut-être, in fine, l'apparition de nouvelles alliances. La montée en puissance

Luc Doumont et le Général Ouattara Issa, Directeur général adjoint des Douanes de Côte d'Ivoire





Luc Doumont avec le Délégué AIDF Côte d'Ivoire, le lieutenant Oumar Cheick Sylla

de la Chine et de l'Inde ne date pas d'hier, tant sur le plan économique que militaire. L'Union européenne n'est encore qu'une zone de libre-échange : elle n'est pas unie politiquement ni militairement, et sa population est vieillissante. Les blocs qui se constituent vont évidemment configurer le monde de ce XXI^e siècle. De nouvelles routes commerciales vont émerger et suscitent déjà la convoitise des grandes puissances. Nous ne sommes qu'au début d'une vaste redistribution du commerce mondial. La guerre des droits de douane n'est qu'un révélateur des tensions économiques, militaires ou politiques sous-jacentes.

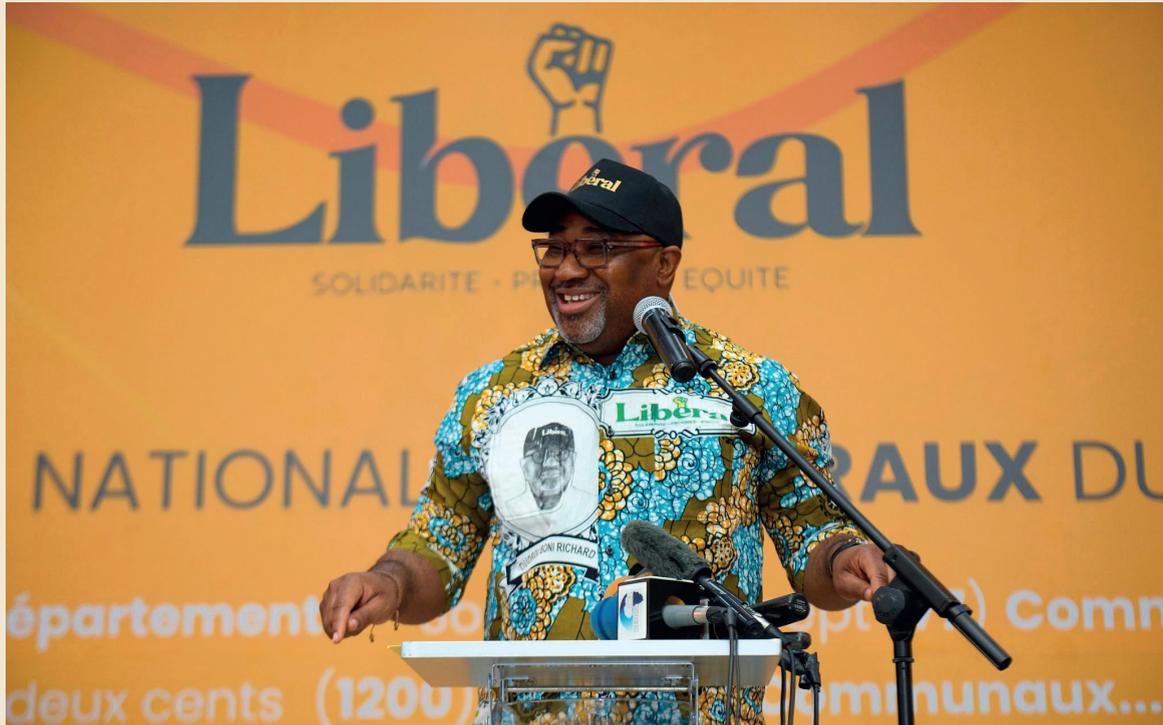
À l'heure où les tensions commerciales s'intensifient, notamment entre les États-Unis et la Chine, deux géants économiques désormais au coude à coude, pensez-vous que le bloc des BRICS peut devenir un levier stratégique dans la redéfinition des équilibres globaux ?

Concernant les BRICS, c'est encore un ensemble très disparate. Les BRICS, c'est un groupe de dix pays : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Iran, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Indonésie et l'Éthiopie. Leurs intérêts sont parfois contradictoires. Par exemple, l'Inde et la Chine sont en conflit territorial larvé dans le Cachemire. Il faudra encore un

long chemin pour que ce bloc devienne homogène.

Monsieur Luc Doumont, quels scénarios envisagez-vous pour l'issue de cette guerre commerciale ? À court et moyen terme, comment imaginez-vous la recomposition géoéconomique du monde ?

Cette guerre commerciale engagée par les USA est à son début. Les négociations commerciales commencent, et chaque pays, chaque ensemble économique va négocier auprès de l'administration américaine. Il y aura des hauts et des bas, des moments de tension, de crispation, et des moments de détente. Personne, cependant, n'a intérêt à ce que cette guerre tarifaire s'éternise : chacune des parties aurait beaucoup à perdre. Le risque d'un krach boursier est évoqué, et le retour d'une inflation provoquée par une hausse des droits de douane répercutée sur les consommateurs est probable. Nos économies sont interconnectées depuis des décennies. Il est difficile, en quelques mois, de changer de modèle économique mondial. Ce qui nous attend, c'est moins de mondialisation, ce qui pourrait permettre de participer à la lutte contre le réchauffement climatique en limitant certains échanges commerciaux. Les circuits courts de production pourront profiter de ce basculement mondial en encourageant les productions locales. D'un mal pourrait sortir un bien.



Bénin

Lancement officiel du Parti libéral de Richard Boni Ouorou

► Par Parti Le Libéral

Un nouveau courant politique majeur dans le paysage politique béninois. Le 5 avril 2025, Richard Boni Ouorou, politologue, communicateur et Chef d'Entreprise a lancé son parti, Le Libéral, lors d'un congrès constitutif. Plus de 1 200 délégués venus des 12 départements du pays ont pris part à cette rencontre fondatrice. Le parti promeut une vision centrée sur la démocratie, l'État de droit et la justice sociale. Les Libéraux béninois appellent à un engagement collectif pour bâtir un Bénin plus juste. « Nous ne sommes ni à gauche, ni à droite. Nous ne sommes



les supplétifs de personne », se défend Ouorou. Le Libéral ne veut pas rester en marge des prochaines échéances électorales. Pour l'instant, les Libéraux

travaillent pour quadriller les 12 départements du pays, organisent des formations militantes et s'activent dans les rencontres politiques stratégiques.

Benin Investment Forum 2025

Une édition au cœur d'une stratégie nationale d'attractivité

Cotonou a accueilli les 8 et 9 mai 2025 la 7e édition du Benin Investment Forum (BIF), événement phare du calendrier économique ouest-africain. Pendant deux jours, plus de 400 participants venus de 30 pays se sont donné rendez-vous dans la capitale économique du Bénin, autour du thème « Choose Benin » (choisir le Bénin, en français). Un message clair : le pays veut se positionner comme une destination de confiance pour les investisseurs internationaux.

► Par Jesdias LIKPETE

Lancé en 2018, le BIF est devenu un carrefour d'échanges structuré entre les secteurs public et privé. Cette édition 2025 s'inscrit dans un contexte particulier : celui d'un Bénin en pleine transformation, qui affiche une croissance économique supérieure à 6 % depuis plusieurs années, portée par des réformes ambitieuses et un environnement d'affaires en profonde mutation. Dès l'ouverture du forum, la ministre de l'Industrie et du Commerce, Shadiya Alimatou Assouma, a donné le ton : « Le Bénin est prêt. Nous sommes prêts à accueillir les idées, les capitaux, les innovations. Prêts à tisser des alliances audacieuses, prêts à transformer les intentions en investissements concrets. » Son intervention a dressé le portrait d'un pays conscient de son potentiel, mais aussi résolument tourné vers des partenariats solides, pérennes et mutuellement bénéfiques. Elle a notamment insisté sur la diversification de l'économie, la modernisation des infrastructures et l'amélioration du climat des affaires comme leviers majeurs de cette dynamique. Présent également lors de cette ouverture, le ministre des Affaires étrangères, Olushgun



Adjadi Bakari, a souligné la dimension diplomatique de cette ambition économique. « La première avancée a été de rétablir la confiance », a-t-il affirmé, évoquant une diplomatie du « raphia », souple, pragmatique et inclusive. Il a rappelé que les réformes entreprises depuis 2016, notamment le nouveau Code des investissements, le Code du travail et le Code foncier, visent à crédibiliser le Bénin auprès des partenaires internationaux et à sécuriser les flux d'investissement. Ce message de confiance a été renforcé par la ministre du Numérique et de la Digitalisation,

Aurélie Adam Soulé, qui a mis en avant l'un des grands piliers de l'attractivité du pays, c'est-à-dire la transformation digitale de l'administration publique. « Je peux même vous annoncer que notre administration publique est aujourd'hui la plus digitalisée de l'Afrique de l'Ouest », a-t-elle déclaré, soulignant que plus de 250 services publics sont aujourd'hui totalement dématérialisés. Entre autres, il y a la création d'entreprise, le paiement de factures, la liquidation des impôts. « Moins de paperasse, plus d'efficacité. Moins de délais, plus de transparence », a-t-elle résumé.

Des initiatives stratégiques pour des investisseurs engagés

Au-delà des discours, le BIF 2025 a surtout été un espace de mise en valeur d'initiatives concrètes. L'exemple le plus cité reste la zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ), située aux portes de Cotonou, pensée comme le bras armé de l'industrialisation du pays. Letondji Béhéton, directeur général de la Société d'investissement et de promotion de l'industrie (SIPI-Bénin), a rappelé les ambitions de cette zone économique spéciale. Il a cité, entre autres, l'intégration des chaînes de valeur, l'accompagnement personnalisé des investisseurs, et l'accès à des infrastructures de pointe. Plus de 500 millions de dollars y ont déjà été injectés, preuve de l'attractivité grandissante du projet. Le forum a aussi mis en avant la stratégie de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCI-Bénin) à travers le plan RE:ESSOR 2030. Son premier vice-président, Casimir Migan, a détaillé les dispositifs d'accompagnement comme Business Tandem, Team Export ou encore l'accélérateur Impulse. Il a insisté sur la nécessité de bâtir une prospérité collective. « Chaque entrepreneur béninois qui réussit, c'est tout le Bénin qui gagne », a-t-il précisé.

De riches travaux sur les enjeux clés de l'investissement

Parmi les temps forts du forum, les différents panels thématiques ont permis d'explorer les enjeux clés de l'investissement en Afrique. Celui intitulé « Financer l'avenir : vers une architecture financière adaptée à l'Afrique » a marqué les esprits. Serge Soglo, directeur général de MTN Mobile Money Bénin, y a présenté des innovations

majeures en matière de services financiers mobiles, notamment Prêt Xpress, un microcrédit instantané qui a séduit plus d'un million de Béninois en un an. « C'est une révolution silencieuse », a-t-il lancé. Le secteur financier a également été bousculé par les prises de parole de représentants d'institutions internationales. Robert Masumbuko (BAD), Vincent Arthur Floreani (IFC), Paulin Hazounmè (Caisse des dépôts du Bénin) ont chacun plaidé pour une architecture financière plus inclusive, moins centrée sur les banques, et davantage tournée vers la mobilisation de l'épargne locale, la démocratisation de l'accès au crédit et la digitalisation des produits. Autres panels remarquables : Perspectives des investisseurs : enjeux, risques et tendances du financement en 2025 ; Femme et Affaires ; Financer les industries culturelles et créatives et le tourisme. Tous ont dressé les

contours d'une Afrique économique ambitieuse, dynamique et prête à construire de nouveaux modèles de croissance. Stanislas Zézé, PDG de l'agence de notation Bloomfield, a quant à lui invité les entreprises à adopter une culture de la transparence et de la notation. « L'idée, ce n'est pas d'avoir peur. C'est de permettre à l'investisseur de comprendre le risque qu'il prend », a-t-il souligné. Le BIF 2025 a ainsi fait office de baromètre des ambitions économiques du Bénin. Si le pays reste confronté à des défis structurels, il peut aujourd'hui s'appuyer sur une vision claire, une dynamique réformatrice solide et un écosystème d'acteurs publics et privés en pleine mobilisation. Comme l'a rappelé la ministre Shadiya Alimatou Assouma en clôture : « Choisir le Bénin, c'est investir dans une économie dynamique, résiliente et tournée vers l'avenir. »



Allègement de la dette et développement

Ce que l'Initiative PPTE a changé pour l'Afrique

Dans les années 2000, une trentaine de pays africains croulaient sous des dettes impossibles à rembourser. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), lancée par le FMI et la Banque mondiale, a permis d'en annuler une large part. Un soulagement majeur, mais pas une garantie d'avenir.

► Par Jesdias LIKPETE



En 1997, le Mali faisait face à une pression budgétaire significative, avec un déficit global représentant 8 % du PIB hors dons, limitant sa capacité à investir dans les services publics essentiels. À la même époque, le Burkina Faso dépense plus pour rembourser ses créanciers que pour financer son système de santé. L'histoire se répète dans des dizaines de pays africains. L'accumulation de dettes contractées dans les années 1970 et 1980, souvent

à des taux élevés ou dans des conditions opaques, devient, dans les années 1990, un frein brutal au développement. Les États n'ont plus les moyens d'investir dans leurs infrastructures, leurs hôpitaux, leurs écoles. La dette extérieure devient insoutenable, au sens propre : certains pays ne peuvent même plus honorer les intérêts. Les appels à l'annulation des dettes se multiplient, portés aussi bien par des économistes que par des ONG comme Jubilee 2000 ou Oxfam.

En réponse à cette impasse, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale lancent en 1996 une initiative inédite : alléger, voire annuler, la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés. C'est la naissance de l'Initiative PPTE.

Une réponse inédite à une crise mondiale

Lancée officiellement sous le nom d'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), cette démarche vise un

double objectif : permettre aux États concernés de retrouver une stabilité budgétaire et libérer des marges pour investir dans la lutte contre la pauvreté. Concrètement, l'Initiative PPTE repose sur un mécanisme en deux étapes. D'abord, le pays doit atteindre un "point de décision", en remplissant certains critères comme la stabilité macroéconomique, la mise en œuvre de réformes structurelles et l'adoption d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Ce n'est qu'après cette première phase que les allègements de dette commencent. La deuxième étape, appelée "point d'achèvement", déclenche l'annulation définitive d'une grande partie de la dette multilatérale et bilatérale. Entre 1996 et 2006, plus de 100 milliards de dollars de dettes ont été annulés pour 37 pays, dont 30 en Afrique subsaharienne. Le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, ainsi que plusieurs pays du G7 ont participé à ces efforts. Bien que perçue comme un enjeu de justice globale, cette opération n'est pas sans conditions. Les pays bénéficiaires doivent accepter un programme d'ajustement supervisé, souvent critiqué pour ses effets sociaux. En échange, ils voient disparaître l'équivalent de plusieurs années de service de la dette.

Une trentaine de pays africains bénéficiaires

Parmi les pays africains ayant atteint les deux étapes du processus PPTE figurent le Ghana, le Rwanda, le Mozambique, l'Éthiopie, le Bénin, le Mali, pour ne citer qu'eux. Chacun d'entre eux a vu une part importante de sa dette annulée. Par exemple, la Côte d'Ivoire a vu sa dette extérieure passer de 6 396 milliards de FCFA à 2 214 milliards de FCFA après l'annulation de

4 090 milliards de FCFA dans le cadre de l'Initiative PPTE. Selon un document de la Banque africaine de développement, le Ghana a bénéficié d'un allègement de dette d'environ 3,7 milliards de dollars en valeur nominale, équivalant à 2,186 milliards de dollars en valeur actuelle nette (VAN) dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Ce montant a été réparti entre créanciers multilatéraux et bilatéraux, avec une contribution notable de la Banque mondiale et du FMI. Ces annulations ont eu un impact immédiat sur les budgets nationaux. Le ratio dette/PIB a chuté dans la plupart des cas, parfois de moitié. Le service de la dette, c'est-à-dire le montant consacré chaque année au remboursement, a considérablement diminué, permettant aux États de réaffecter leurs ressources. En Ouganda, le gouvernement a pu doubler les dépenses d'éducation dès la fin des années 1990. Au Bénin, les investissements dans les soins de santé ont connu une forte hausse après l'annulation. Les effets n'ont pas été que financiers. L'allègement de la dette a aussi permis de restaurer la crédibilité de certains pays sur les marchés, favorisant ainsi les investissements étrangers et le retour de bailleurs multilatéraux. Mais la conditionnalité stricte imposée par les institutions financières internationales a aussi limité les marges de manœuvre des gouvernements.

Quelles retombées sur le développement ?

L'un des objectifs affichés de l'Initiative PPTE était de libérer des ressources pour lutter contre la pauvreté. Elle a permis de ramener la dette publique extérieure des pays africains bénéficiaires de 119 % à 33 % de leur PIB en moyenne. Le service de la

dette a été diminué en moyenne de plus de 2 points de PIB, tandis que les dépenses de réduction de la pauvreté ont augmenté de près de 3 points de PIB. Ces ressources supplémentaires ont été investies dans des secteurs essentiels tels que l'éducation et la santé, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté. Au Rwanda, l'État a instauré la gratuité de l'école primaire en partie grâce aux économies réalisées. Au Mozambique, les dépenses de santé par habitant ont plus que doublé entre 2001 et 2006. Au Burkina Faso, des campagnes de vaccination ont été relancées grâce à un meilleur financement du système de santé. D'un point de vue macroéconomique, les pays bénéficiaires ont connu une période de relative stabilité et de croissance dans les années qui ont suivi. La confiance retrouvée a favorisé l'aide au développement, parfois plus ciblée et plus conditionnée. Mais tout n'a pas été transformé. Dans plusieurs cas, l'impact sur la pauvreté s'est révélé limité ou inégal, selon les régions et les politiques mises en œuvre. Et certains pays se sont ré-endetés rapidement, en particulier sur les marchés privés ou via de nouveaux créanciers comme la Chine, sans les mêmes conditions de transparence. La logique était simple : annuler la dette pour reconstruire sur des bases saines. Mais cela supposait des gouvernances solides, des politiques inclusives et une discipline budgétaire parfois difficile à tenir dans un contexte de fragilité politique ou de chocs externes. Cette initiative n'a donc pas réglé le problème de fond. De nombreux pays africains continuent d'être dépendant à un financement extérieur peu soutenable. En conséquence, plusieurs pays bénéficiaires sont aujourd'hui à nouveau en crise de dette.

Afrique, on tourne en rond !!!

► Par Jos Blaise MBANGA KACK



L'Union africaine a beau prévoir l'émergence du continent à l'horizon 2065, les interrogations demeurent. Combien de pays seront réellement capables de répondre à l'appel dans 40 ans ? Entre espoirs et désillusions, l'Afrique saura-t-elle relever les défis qui se dressent sur sa route ?

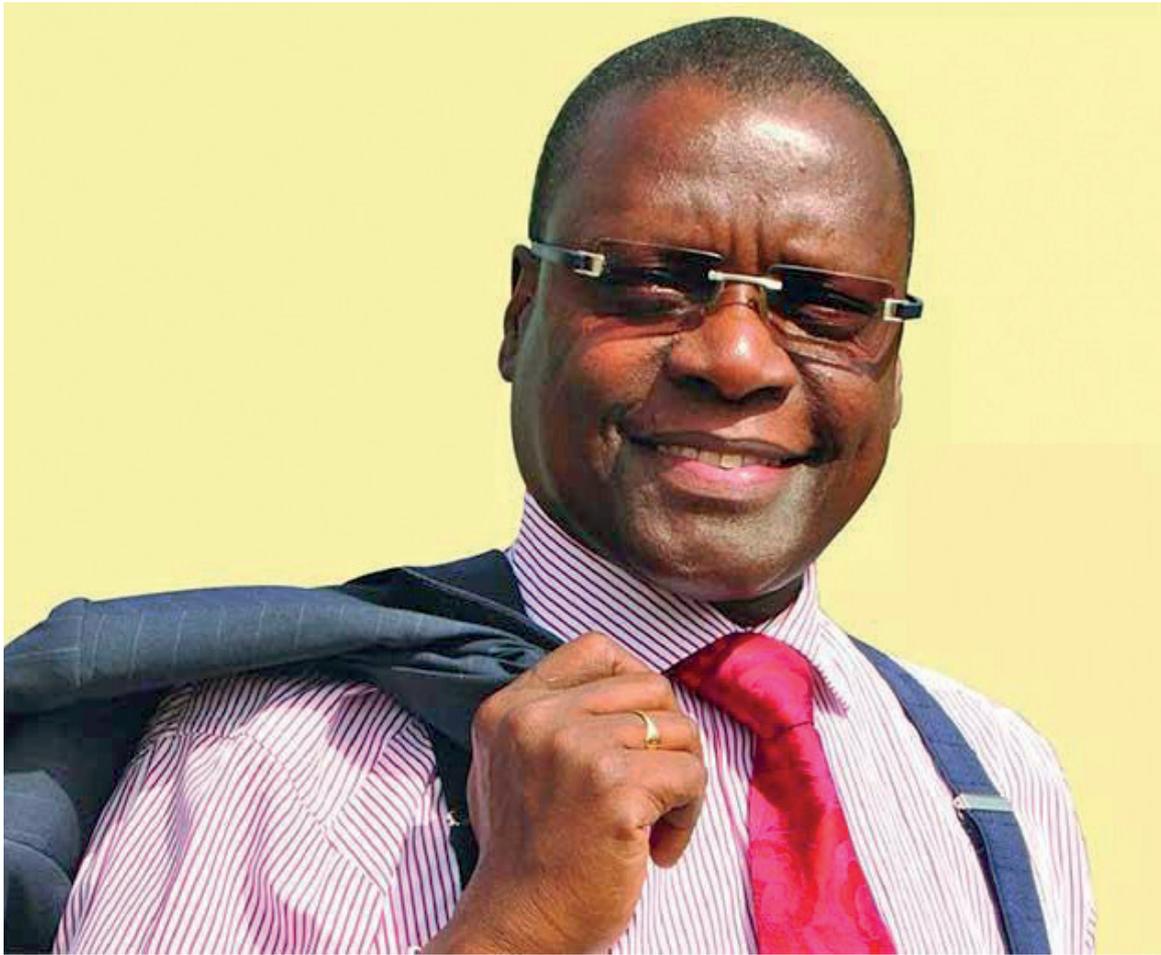
Du plan d'action de Lagos...

Ce plan d'action de Lagos, très ambitieux, aurait dû servir de tableau de bord depuis des lustres pour accompagner la sortie de crise liée à l'extraversion de l'Afrique et à un ordre économique international défavorable. Adopté en 1980, il visait le développement, la lutte contre le sous-emploi et surtout la croissance endogène via la création d'un marché commun. Il reposait sur le renforcement des économies locales, la souveraineté sur les ressources naturelles, l'autosuffisance alimentaire, l'essor de l'industrie et, surtout, la mobilisation des populations. Ce plan très volontariste avait posé les jalons d'un marché commun africain à court, moyen et long terme, autour de pôles économiques sous-régionaux : CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), SADC (Southern African Development Community). Il incluait aussi des projets qui, à première vue, semblaient faciles à réaliser, comme la fameuse autoroute transafricaine, de Mombasa (Kenya) à Lagos (Nigéria), chaque État étant censé construire le tronçon traversant son territoire.

À ce jour, combien de pays ont réellement intégré ce projet dans leurs politiques nationales ? L'idée de passeports sous-régionaux, à court et moyen terme, devait-elle aussi aboutir à la création d'un passeport continental, sans visa pour les citoyens africains. Ce projet, lui aussi, reste lettre morte, notamment du côté de la CEMAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale). Saluons toutefois l'initiative du président ghanéen John Mahama qui, lors de son investiture, a décidé d'autoriser l'entrée de tous les Africains, résidant ou non sur le continent, sans visa. En clair, pas un seul centime ne sera déboursé pour entrer dans le pays de Kwame Nkrumah.

À la ZLECAF, avec des obstacles persistants

Plus de quarante ans après le PAL, l'Afrique s'est dotée d'un nouvel instrument d'intégration : la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Lancée officiellement en 2021, elle est aujourd'hui la plus grande zone de libre-échange au monde en nombre d'États membres et en superficie. Mais presque quatre ans après son entrée en vigueur, les défis restent considérables. L'intégration économique pleine et entière du continent paraît encore lointaine. Premier écueil : la difficulté de nombreux États membres à s'adapter aux exigences du libre-échange, notamment la simplification des procédures douanières et l'harmonisation des réglementations nationales. Autre obstacle de taille : l'insuffisance criante des infrastructures. Routes dégradées, réseaux ferroviaires sous-développés, ports sous-équipés... tout concourt à compliquer la fluidité des échanges et à alourdir les coûts logistiques. S'y ajoute une forte hétérogénéité entre les économies africaines. Les écarts de développement créent des tensions, rendant la redistribution des bénéfices de la zone inégale. Certains pays mieux industrialisés, comme l'Afrique du Sud ou l'Égypte, sont bien mieux armés pour tirer parti de l'accord, au détriment de ceux, plus vulnérables, qui peinent à s'adapter à la concurrence. À ces obstacles structurels s'ajoutent des problèmes de mise en œuvre. Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), des points clés restent à négocier, notamment les règles d'origine. Ces règles, censées définir les critères pour qu'un produit soit considéré comme « africain » et donc exonéré de droits de douane, ne sont toujours pas finalisées dans plusieurs secteurs stratégiques. Ce flou complique l'application effective de l'accord. Malgré les efforts entrepris pour surmonter ces défis, le constat reste amer : l'Afrique n'est toujours pas sortie de l'auberge !



**PIERRE GOUDIABY
ATEPA,
Le bâtisseur africain au nez creux**

Parler de l'architecte-ingénieur et homme d'affaires sénégalais Pierre Goudiaby Atepa est loin d'être chose aisée tant l'éclectisme de ce profil bouillonnant d'idées novatrices étonne et détonne aux quatre coins du continent.

► Par **MLDIATTA**

D'abord, son sobriquet Atepa, le bâtisseur en diola, la langue de son terroir, lui vient de Baila, une localité de cette Casamance nichée au sud du Sénégal, connue pour être un espace de brassage ethnique. Bref, c'est cette région naturelle cosmopolite, dotée de ressources naturelles insoupçonnées, qui a donné à l'Afrique et au monde entier ce métis culturel qui n'a pas fini d'imposer

l'originalité de son empreinte architecturale en Afrique et ailleurs dans le monde. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'il reste encore l'inamovible président du Collectif des cadres casamançais. Ce qui dénote, si besoin en était, son attachement viscéral à la partie méridionale du Sénégal. Dès 1977, Pierre Goudiaby a eu l'ingéniosité et le courage de lancer son cabinet d'architecture. Puis, sentant qu'il devait toujours s'adapter à l'air du temps,

il crée en 1985 ATEPA TECHNOLOGIES, une société d'ingénierie technique, financière et immobilière. Concepteur de nombreux édifices de renom, dont le Monument de la Renaissance africaine (statue de bronze de 49 mètres), le siège de la BCEAO et la Place du Souvenir à Dakar, et tant d'autres sur le continent, notamment en Guinée-Équatoriale, il a depuis longtemps gagné ses galons mérités d'Africain intégral, impactant et utile à la qualité de notre vivre-ensemble. C'est ainsi que le terminal de l'aéroport international de Banjul, le siège de la BIDC à Lomé, la Place de la Nation à N'Djamena portent également sa touche artistique unique. Pour asseoir sa solide réputation de bourreau de travail, il a ouvert des bureaux en Gambie, en Guinée-Bissau, au Mali, au Togo, en Mauritanie, au Tchad, en RDC, au Burkina... Il dispose également de locaux à Paris depuis 2006 et à Pékin depuis 2010. Ensuite, ses qualités intrinsèques de visionnaire coulent de source, pour avoir très tôt compris l'importance d'une solide formation sur les fondamentaux de sa passion originelle : l'architecture. Titulaire d'un baccalauréat, il intègre le prestigieux Rensselaer Polytechnic Institute de New York où il décroche un diplôme d'ingénieur en sciences de la construction, puis complète sa formation par un diplôme d'architecture. Sa thèse de fin d'études porte sur : « La Ville idéale africaine ». Assez prémonitoire pour cet as du BTP ; ce qui en dit long sur son engagement légendaire pour l'essor du continent. À y voir de près, Atepa offre toujours l'image d'un cérébral qui adore défier le temps pour être souvent en avance sur ses contemporains. Il a récemment eu l'insigne honneur d'être choisi par le président gabonais Brice Clotaire Oligui Nguema pour concevoir le grand projet dit LIBREVILLE II, la future capitale administrative du Gabon. Le célèbre architecte sera à la tête d'une équipe pluridisciplinaire, et le financement du projet, estimé à 1,4 milliard de dollars US, repose sur une approche diversifiée. Lors du 2è forum Gabon-Chine en septembre 2024, des investisseurs chinois avaient déjà annoncé une contribution de 830 milliards de francs CFA (1,407 milliard de dollars) pour soutenir Libreville II. Pierre Goudiaby est par ailleurs appelé à collaborer étroitement avec les PME locales du Gabon afin qu'elles bénéficient pleinement de ce projet structurant. L'idée directrice étant qu'au-delà de l'expertise mondialement connue et reconnue du génie sénégalais, l'appropriation de LIBREVILLE II par le secteur privé gabonais est capitale. Bien avant, il avait eu la folle et ambitieuse idée de tracer ce qu'il appelle la « nouvelle route de l'acier et de l'aluminium », qui rappelle vaguement la fameuse route de la soie des Chinois. Lancé en grande pompe le 24 mai 2019 à Dakar, ce projet

futuriste repose essentiellement sur un postulat : l'industrialisation de l'Afrique de l'Ouest et la création d'emplois massifs à travers la transformation in situ des minerais de fer et de bauxite. De même, ce projet ouest-africain, conçu sous forme de partenariat public-privé, cible particulièrement sept pays : la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry, la Sierra Leone, le Mali, la Mauritanie, le Liberia et le Sénégal. Détail important : rien que la première phase de ce projet gigantesque nécessite un financement d'environ 3 000 milliards de dollars... Sa dimension de digne fils du continent se renforce le 8 novembre 2019, lorsqu'il présente au siège de l'Union africaine (Addis-Abeba) la Fondation économique Inde-Afrique, dont il est co-initiateur avec l'Indien Ratina Velu, en présence des ambassadeurs des 55 pays membres de l'organisation panafricaine. Dans la foulée, il dévoile d'une part le projet de construction d'Africa-India House (immeuble des 54 États membres de l'UA), et d'autre part celui du projet futuriste et innovant de la nouvelle route de l'acier et de l'aluminium. Désigné Homme de l'année au Sénégal (2001), au Tchad (2011), et en Guinée-Équatoriale, Atepa a franchi un nouveau palier dans l'organigramme du secteur privé en devenant, en 2023, président du Club des Investisseurs du Sénégal (CIS). Bien avant, son éclectisme s'était déjà manifesté au grand jour, lorsqu'il avait été élu, en juin 2015, président des conseils d'administration de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM/UEMOA), ayant son siège à Abidjan. Un challenge relevé avec brio. Désigné Homme de l'année à plusieurs reprises, entre le Sénégal (2001 et 2010), le Tchad (2011) ou encore la Guinée-Équatoriale, il a récemment fait de la protection de l'environnement un de ses violons d'Ingres, en acceptant la tunique de président d'honneur de la Plate-forme pour l'environnement et la réappropriation du littoral sénégalais (PERL). Une manière comme une autre de réaffirmer son engagement au service de la cité.



Yvon Sana Bangui, Gouverneur de la BEAC



« Les économies de la zone CEMAC sont entre résilience, progrès et défis »

À la tête de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) depuis un an, le Centrafricain Yvon Sana Bangui, fidèle parmi les fidèles du Président Faustin Archange Touadera, a une idée claire de ce qu'il compte faire durant son mandat à la tête de la prestigieuse institution financière. Économiste et ingénieur de formation, il revient sur les chantiers en cours, les lignes de fracture à dépasser et les perspectives d'un système bancaire en quête de crédibilité. Un échange franc, lucide et résolument tourné vers l'avenir.

► Propos recueillis par Jos Blaise MBANGA KACK

Monsieur le Gouverneur, pourriez-vous nous donner un aperçu de la situation financière et opérationnelle de la BEAC lorsque vous avez pris vos fonctions ?

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour cette opportunité que vous avez bien voulu m'accorder afin de faire un bref aperçu de ma première année à la tête de la Banque Centrale. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma

profonde gratitude aux Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), et tout particulièrement à Son Excellence Professeur Faustin Archange Touadera, Président de la République, Chef de l'État, pour la confiance qu'ils ont placée en ma personne en me nommant, le 9 février 2024, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

La BEAC se porte bien ! Grâce au déploiement, par le Gouvernement de la Banque, d'une stratégie de gestion rigoureuse et transparente, axée sur le renforcement de la gouvernance, la rationalisation des dépenses et l'optimisation des produits d'exploitation, son équilibre financier est préservé et les projections montrent que sa soutenabilité budgétaire est pleinement assurée sur la période 2025-2030, comme en témoigne le résultat net historique de 354,79 milliards de FCFA enregistré au cours de l'exercice 2024.

Les chantiers sont immenses, mais le Gouvernement et le personnel de la BEAC sont totalement mobilisés, et travaillent étroitement avec les États membres, les institutions communautaires et les partenaires techniques et financiers pour relever les défis auxquels la CEMAC et la BEAC sont confrontées.



Les chantiers sont immenses, mais le Gouvernement et le personnel de la BEAC sont totalement mobilisés ...

Au sujet du séminaire gouvernemental de mars 2024 et de la notion d'oublier les conflits et divisions du passé, pourriez-vous développer cette approche managériale ? S'agit-il d'une reconnaissance des difficultés rencontrées par le passé et d'une volonté de tirer les leçons pour l'avenir ?

Les difficultés font partie des cycles qui rythment la vie de toute institution dynamique. Sans vouloir ressasser le passé, le Séminaire du 09 mars 2024 auquel vous faites allusion avait pour but de restaurer la confiance et la cohésion entre les membres du Gouvernement de la BEAC, afin d'asseoir les bases d'une collaboration plus efficace. La sérénité est de retour, et nous travaillons en parfaite collaboration, dans le respect mutuel et le professionnalisme.

Concernant les accusations de complicité de blanchiment d'argent visant les banques commerciales, pourriez-vous nous fournir des détails ?

Il est prématuré, au stade actuel, de fournir des détails sur ces accusations. Les investigations des

instances communautaires compétentes permettront d'établir les responsabilités et d'infliger les sanctions prévues en cas de manquement grave aux dispositions réglementaires en vigueur.

Toutefois, l'accroissement des exigences de conformité dans les transactions financières internationales souligne l'importance de renforcer les mécanismes et dispositifs existants en matière de prévention, de détection et de répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

En dépit des avancées et des progrès notables réalisés pour se doter d'un cadre institutionnel et opérationnel conforme aux standards internationaux, la CEMAC doit donner tous les gages permettant

d'écarter le risque de dégradation ou de rupture des relations de correspondance bancaire, aux conséquences néfastes pour le système financier sous-régional.

Quelles sont les raisons de la rareté des pièces de monnaie ? Quelles solutions sont envisagées ou mises en œuvre pour remédier à cette pénurie ?

La pénurie des pièces de monnaie observée résulte, entre autres, de l'inadéquation entre les quantités de pièces mises en circulation et la population de la CEMAC, de l'usage illicite des pièces à des fins autres que monétaires, et du rejet des pièces de basse dénomination par les usagers, en raison notamment de leurs dimensions jugées trop petites.

Pour répondre à la forte demande de pièces de monnaie, la BEAC a commandé, en août 2024, 150 millions de pièces de 100 FCFA, 50 FCFA et 25 FCFA. Tous les Centres de la Banque Centrale ont été suffisamment approvisionnés et instruits de disséminer rapidement ces pièces au sein de la population.

Par ailleurs, une nouvelle gamme de pièces de monnaie a été mise en circulation le 2 avril 2025. Au titre des innovations majeures, cette nouvelle gamme se caractérise, d'une part, par l'introduction d'une dénomination de 200 FCFA, qui prend en compte les besoins évolutifs des consommateurs en offrant une plus grande flexibilité dans les transactions en espèces, et, d'autre part, par la création d'un format



spécifique pour certaines pièces, renforçant ainsi leur sécurité contre les usages illicites et facilitant leur identification par rapport aux anciennes gammes. Elle permettra d'améliorer quantitativement et qualitativement la circulation des pièces de monnaie dans la CEMAC.

Pour cette nouvelle gamme, combien en avez-vous mis en circulation ?

La BEAC envisage, pendant cinq années successives, de mettre en circulation les pièces de monnaie. Le 2 avril 2025, nous avons injecté près de 500 millions de pièces. Cet exercice, sur cinq ans, vise à porter la moyenne actuelle de 11 à 50 pièces par habitant de la CEMAC.

Pouvez-vous expliquer pourquoi les monnaies ne sont pas interchangeables entre les zones CFA d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale ?

Jusqu'en 1993, les monnaies émises respectivement par la BEAC et la BCEAO étaient librement



Ces mesures n'entament aucunement la convertibilité du FCFA à travers les circuits bancaires formels et dans le strict respect des réglementations en vigueur.

échangeables, sous leur forme fiduciaire, dans l'ensemble des pays de la Zone franc. En contrepartie, chacune des deux banques centrales avait l'obligation de racheter les billets de son émission collectés par les établissements bancaires résidant dans l'autre zone. En août 1993, la BEAC et la BCEAO ont suspendu, de concert, le rachat de leurs billets circulant hors de leur zone d'émission respective. Il convient de préciser que cette mesure visait à contenir les sorties de capitaux exacerbées par les anticipations du réajustement monétaire de 1994 et à endiguer le flux des importations informelles en provenance des pays voisins à monnaie inconvertible. Puis, en septembre 1993, la BEAC décidait unilatéralement d'étendre cette mesure à l'UEMOA et, en décembre 1993, une mesure réciproque était prise par la BCEAO. Ces mesures n'entament

aucunement la convertibilité du FCFA à travers les circuits bancaires formels et dans le strict respect des réglementations en vigueur.

Tenant compte des préoccupations relatives à la rationalisation de l'usage des devises et à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la reprise des opérations de rachat de billets exportés par chaque institut d'émission présente des risques importants d'intensification des flux financiers illicites.

Au regard des enjeux liés à l'intégration et à la digitalisation des systèmes financiers, la BEAC et la BCEAO participent activement aux activités de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) pour l'interopérabilité des systèmes de paiement africains. La concrétisation de cette initiative permettrait d'améliorer la fluidité des paiements, de rationaliser l'utilisation des devises dans les transactions financières, de réduire l'utilisation de la monnaie fiduciaire dans les échanges commerciaux et d'assurer une meilleure traçabilité des transactions transfrontalières.

Parlant de coopération et de la récente rencontre entre les Gouverneurs de la BEAC et de la BCEAO, pouvez-vous nous parler des sujets évoqués et des décisions ou résolutions adoptées lors de cette rencontre ?

La BEAC et la BCEAO entretiennent depuis plus de quarante ans des relations de coopération étroites. La visite de travail et d'amitié du Gouverneur de la BCEAO au siège de la BEAC à Yaoundé s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération signé en novembre 2008 entre les deux banques centrales.

À cette occasion, nous avons adopté un plan d'actions conjoint ciblant des domaines d'intérêt commun et des axes prioritaires de coopération pour la période 2025-2026. Ces domaines concernent notamment la transformation digitale et l'inclusion financière, l'innovation, la cybersécurité et les systèmes d'information, la surveillance, la modernisation et l'interconnexion des systèmes et moyens de paiement, ainsi que les relations financières extérieures.

Êtes-vous satisfait du fonctionnement COBAC, au regard de la prolifération des microfinances, coopératives et autres qui proposent des services bancaires ?

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), que je préside, déploie des efforts consi-

dérables dans le cadre de la supervision des établissements de crédit, de microfinance et d'autres structures financières. En effet, les réformes et les contrôles réalisés ont préservé la stabilité du système bancaire face à des crises successives.

Au regard des défis qui subsistent, en lien notamment avec la résolution des banques en difficulté, l'exposition des banques au risque souverain et le respect des normes prudentielles en vigueur, nous avons entamé un processus de recrutement pour résorber le déficit d'effectifs à la COBAC et lui permettre de remplir efficacement ses missions. Grâce au renforcement de ses effectifs, la COBAC veillera à intensifier les contrôles sur place ainsi qu'à moderniser le cadre réglementaire de supervision et de résolution bancaires.

La Centrafrique, un des États membres de la CEMAC, vient d'adopter la cryptomonnaie. Quel est votre point de vue sur cette initiative qui suscite de vives critiques des experts ici et ailleurs ?

Je voudrais saluer les efforts des autorités nationales pour mettre en conformité le cadre législatif national centrafricain régissant les cryptomonnaies avec les textes communautaires. Je note avec satisfaction que la loi initiale n° 22.004 du 22 avril 2022 a été abrogée par la loi révisée n° 23.005 du 6 avril 2023, qui est désormais conforme avec les dispositions communautaires.

La BEAC est-elle prête à accompagner la Centrafrique dans cette démarche ?

La BEAC travaille conjointement avec les autres régulateurs communautaires (COBAC, COSUMAF et GABAC) à l'élaboration d'un cadre réglementaire spécifique encadrant l'émission et la gestion des cryptoactifs dans la CEMAC. Le cadre juridique et opérationnel issu de cette réflexion pourrait servir de base pour la promotion des initiatives nationales relatives aux cryptoactifs. Dans le même temps, la BEAC explore la possibilité de créer une monnaie numérique pour l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC).

Lors de la dernière Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, la question de la dévaluation du FCFA a été soulevée. Quelle est votre position sur cette éventualité ?

La dévaluation du FCFA n'était pas à l'ordre du jour de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC du 16 décembre 2024.

Malgré les crises successives qui ont affecté la sous-région au cours de la dernière décennie, les économies de la CEMAC continuent de faire preuve de résilience. Les mesures de riposte mises en œuvre sous l'impulsion des plus hautes autorités de la CEMAC, et avec le soutien des partenaires au développement, ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique sous-régional et d'écartier le risque d'un éventuel ajustement monétaire qui suscitait de vives inquiétudes.

Lors de ce sommet, les Chefs d'État ont réaffirmé leur volonté de poursuivre les efforts pour préserver la stabilité économique et financière de la CEMAC. Ils ont, par ailleurs, formulé des orientations visant à approfondir les réformes indispensables à la diversification économique et à la consolidation des finances publiques, deux leviers essentiels pour renforcer la résilience de la sous-région.

Quel est votre avis sur le débat concernant la sortie ou le maintien dans la zone CFA ?

La sortie ou le maintien du FCFA dépend fondamentalement de la volonté des États membres parties prenantes à la Convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972. La réflexion sur l'évolution du cadre de coopération monétaire en Afrique Centrale est en cours, et les conclusions seront restituées aux Chefs d'État de la CEMAC.





République Démocratique du Congo

Vers des accords miniers entre la RDC et les États-Unis

Le président Félix Tshisekedi a annoncé, le 22 février 2025, lors d'une interview accordée au média américain New York Times, la disponibilité de la RDC à conclure des accords miniers avec les États-Unis, dans l'objectif d'attirer les investisseurs américains dans le secteur minier congolais.

► Par Roger KABENGELE

Cette annonce intervient alors que des groupes armés soutenus par le Rwanda occupent certaines régions de l'est du pays, ex-

acerbant les tensions dans cette zone déjà fragile. L'appel du président Tshisekedi est perçu par ses détracteurs comme une tentative de bradage des ressources en échange de sécurité.

« En réalité, c'est une invitation solennelle faite à tous ceux qui ont, pendant des années, préféré entrer par la fenêtre pour s'approvisionner, alors qu'ils ont la possibilité d'entrer

par la grande porte », explique un expert du secteur minier. Jusqu'à présent, la Chine domine largement ce secteur, avec plus de 50 % de contrôle, grâce à des contrats miniers avantageux. Toutefois, Félix Tshisekedi semble vouloir rééquilibrer les relations économiques en s'ouvrant à de nouveaux partenaires occidentaux, notamment les États-Unis. Pour lui, l'arrivée d'investisseurs américains en Afrique, et plus précisément en RDC, n'a rien de nouveau. Ils y étaient présents bien avant les Chinois. « Nous serions ravis d'accueillir nos amis Américains qui étaient plus présents que la Chine dans les années 70 et 80 », déclare le président congolais dans cette interview. Au-delà des aspects économiques, cette ouverture vers les États-Unis s'inscrit dans une stratégie plus large visant à renforcer la sécurité du pays. Déjà, le 17 mars 2025, l'administration Trump a délégué en RDC

Ronny Jackson, envoyé spécial du président américain Donald Trump et membre du Congrès. Il était accompagné de Lucy Tamlyn, ambassadrice des États-Unis en RDC. Leurs échanges avec le président Tshisekedi ont porté sur la situation sécuritaire dans l'est du Congo. Sans aborder directement les discussions en cours entre Kinshasa et Washington concernant cet éventuel partenariat autour des minerais stratégiques, Ronny Jackson a néanmoins exprimé son souhait de voir des investissements américains se développer dans un pays stable. « Nous voulons travailler pour que les entreprises américaines puissent venir investir et travailler en RDC. Et pour cela, nous devons nous assurer qu'il y a un environnement de paix », a indiqué l'envoyé spécial.

Minerais contre sécurité, une bonne stratégie ?

Il est vrai que la situation sécu-

ritaire dans l'est de la RDC se dégrade de plus en plus. Cependant, certains observateurs estiment que l'idée d'accorder un accès préférentiel aux minerais de la RDC aux États-Unis, en échange de la stabilisation de la région, pourrait représenter une perte de souveraineté. Placer une part importante des ressources naturelles sous le contrôle d'acteurs étrangers risquerait, selon eux, de compromettre l'indépendance économique du pays et de réduire sa capacité à gérer ses ressources dans l'intérêt de sa population. L'issue de cette initiative demeure incertaine. Une réaction hésitante, ou un refus, des partenaires occidentaux offrirait à la Chine une opportunité supplémentaire d'accroître son emprise sur les ressources minières stratégiques de la République Démocratique du Congo.





MALI

Le fisc veut puiser dans les mines

Face à des déficits budgétaires persistants, le Mali revoit de fond en comble la fiscalité de son secteur minier. Une réforme ambitieuse, combinée au Code minier de 2023, élargit les bases d'imposition, accroît la part de l'État dans les projets et impose plus de transparence. Objectif : transformer les mines en moteur durable du développement économique national. Mais entre incertitudes réglementaires, réactions d'investisseurs et lourdeur administrative, la mise en œuvre s'annonce délicate.

► Par Moussa DIARRA

Le Mali a adopté, le 5 mars 2025, une modification du Code général des impôts, marquant une étape clé dans sa volonté d'optimiser les recettes tirées de son secteur minier, qui représente environ 10 % de son produit intérieur brut

(PIB) et 30 % de ses recettes budgétaires. Cette réforme, combinée au Code minier de 2023, vise à équilibrer les impératifs de financement de l'État, l'attractivité pour les investisseurs étrangers et les attentes des communautés locales. La réforme fiscale, qui élargit

l'impôt spécial sur certains produits (ISCP) aux marbres, aux lingots d'or et à d'autres minerais, tout en réduisant son taux minimal de 5 % à 3 %, ambitionne de stimuler la production minière tout en augmentant les recettes fiscales. Selon le Dr Modibo Mao Makalou, économiste



et professeur à l'Université des sciences économiques et de gestion, cette stratégie s'inscrit dans une politique budgétaire visant à accroître les recettes nettes de 263 milliards de FCFA en 2025, portant la pression fiscale de 14,8 % à 16,2 % du PIB. Mme Diakité Salimata Sangaré,

conseillère fiscale agréée, estime que cette mesure pourrait générer jusqu'à 600 milliards de FCFA supplémentaires par rapport aux recettes précédentes, renforçant ainsi la capacité de l'État à réduire son déficit budgétaire, évalué à 683 milliards de FCFA en 2024 par le Fonds monétaire international (FMI). Cependant, cette ambition n'est pas sans risques. Mme Sangaré met en garde contre une perception d'instabilité par les investisseurs étrangers, exacerbée par l'augmentation de la participation de l'État à 35 % dans les projets miniers (Code minier 2023) et les tensions avec des géants comme Barrick Gold. « Une fiscalité plus lourde et un contrôle étatique accru pourraient rendre le Mali moins compétitif face à des pays comme le Ghana », note-t-elle, soulignant que les entreprises minières, évaluant leurs investissements sur des décennies, pourraient privilégier des juridictions moins contraignantes.

Un équilibre délicat

M. Makalou, bien que plus optimiste, reconnaît que la viabilité à long terme dépendra de la capacité du gouvernement à garantir un cadre fiscal prévisible et attractif. Pour les entreprises minières locales et étrangères opérant au Mali, les impacts sont tangibles : hausse des taxes, réduction des exonérations et renégociation potentielle des contrats. Mme Sangaré souligne que ces ajustements pourraient comprimer les marges bénéficiaires, obligeant les compagnies à revoir leurs stratégies opérationnelles. Si les recettes attendues ne se concrétisent pas, par exemple en cas de sous-déclaration ou de baisse de la production, M. Makalou identifie « un risque économique majeur : une dépendance accrue aux dons

(prévue en baisse à 0,5 % du PIB en 2025) et une incapacité à financer les priorités nationales. »

Attractivité du pays

Selon Djibril Diallo, ingénieur-géologue, « ce code vise à mieux profiter de la hausse de l'or, passé de moins de 1 000 \$ l'once à 3 300 \$ aujourd'hui, mais il peut avoir des effets ambivalents. » Et d'ajouter : « D'un côté, il augmente les revenus de l'État via les taxes et impôts qui dépassent souvent les dividendes. Par exemple, sur un chiffre d'affaires de 100 milliards FCFA, une société dépense 70 milliards et dégage 30 milliards de bénéfice. Les 20 % de dividendes rapportent 6 milliards, mais les impôts et taxes sur les 70 milliards peuvent atteindre 20 milliards, soit trois fois plus », explique-t-il. Ainsi, avec le contenu local, si les entreprises maliennes captent ne serait-ce que la moitié de ces dépenses, cela dépasse même les gains de l'État. « Mais il y a un risque : des pays comme la Côte d'Ivoire, avec un code plus attractif (15 % gratuits pour l'État), attirent nos investisseurs. Certains, comme Barrick Gold, ont contesté ces changements. Leur cas illustre un problème ancien : quand Rangold a vendu ses mines à Barrick pour 18 milliards de dollars, l'État malien n'a rien touché, faute de cadre légal clair. Cela montre une perte d'attractivité si les investisseurs se tournent vers des voisins plus stables ou avantageux », poursuit-il. La réforme met également l'accent sur la transparence des déclarations fiscales, un enjeu crucial dans un secteur souvent critiqué pour ses pratiques opaques. Mme Sangaré propose une panoplie d'outils pour renforcer la conformité des entreprises : traçabilité des minerais via la blockchain, audits indépendants appuyés par des



technologies comme les drones, et plateformes numériques interconnectées entre les administrations fiscales, douanière et minière. Ces mécanismes, associés à des sanctions strictes et des incitations fiscales, pourraient limiter l'évasion fiscale et garantir des données fiables sur les volumes produits et exportés. Sur la gestion des recettes, les deux experts convergent sur la nécessité d'une redistribution plus équitable. Mme Sangaré recommande une meilleure gestion des Fonds de développement local (FDL), avec une allocation fixe des redevances aux communautés et une gouvernance participative. M. Makalou insiste sur l'efficacité potentielle de ces fonds pour réduire les inégalités, mais appelle à une révision des mécanismes de répartition pour maximiser leur impact économique. « La politique budgétaire doit viser un solde compatible avec la viabilité de la dette publique », ajoute-t-il, plaidant pour une affectation stratégique des recettes aux infrastructures et à l'emploi local.

Vers une fiscalité équilibrée

Pour optimiser cette réforme, Mme Diakité Salimata Sangaré

propose une approche en quatre axes : un cadre fiscal stable et progressif, une transparence renforcée via l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), un soutien accru au développement local, et des incitations à la transformation locale des minerais. Elle insiste sur la création d'un fonds souverain minier pour stabiliser les revenus et financer les infrastructures nationales. Le Dr Modibo Mao Makalou, quant à lui, met l'accent sur la nécessité de maintenir un solde budgétaire global en deçà de -3 % du PIB, conformément aux critères de convergence, tout en stimulant le contenu local via des conventions claires avec les entreprises. Les deux experts s'accordent sur un point : le succès de la réforme dépendra de son application. Une communication transparente avec les investisseurs, une exécution rigoureuse des mécanismes de contrôle et une écoute des communautés locales seront essentielles pour transformer cette ambition fiscale en levier de développement durable. La réforme fiscale de mars 2025, couplée au Code minier de 2023, reflète la volonté du Mali

de tirer pleinement parti de son secteur minier. Si elle offre une opportunité de réduire le déficit budgétaire et de financer le développement local, elle exige un équilibre subtil entre attractivité économique et justice sociale.

Historique

L'ingénieur-géologue Djibril Diallo retrace l'évolution du Code minier malien. « Le premier code minier au Mali date de 1970, à une époque où l'économie n'était pas libérale : tout appartenait à l'État. La première mine, celle de Kalana, dans le Sud, a vu le jour en 1985 grâce à une coopération avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) », rappelle-t-il. Puis, en 1991, avec le Plan d'ajustement structurel imposé par la Banque mondiale, les États africains, dont le Mali, ont été poussés à se désengager des grandes sociétés d'État, y compris dans la recherche et l'exploitation minière. Cela a coïncidé avec l'ouverture de la mine de Sîama (Sud), la deuxième plus grande du Mali. Ce code de 1991 limitait la participation de l'État à 20 % dans les mines : 10 % gratuits et 10 % à acheter en numéraire. Mais souvent, l'État n'avait pas les fonds pour ces 10 %, ce qui réduisait son rôle. Depuis, les codes successifs ont suivi cette logique jusqu'à aujourd'hui, bien que des ajustements aient été faits. « En tant que président de l'Association pour la Promotion et la Valorisation des Ressources Minières du Mali (APVRM), nous alertons dès l'époque du défunt président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) sur la nécessité de réformer le Code de 2012, qui ne correspondait plus à nos réalités face à la hausse du prix de l'or. »



Démarche RSE en Afrique

Des entreprises engagées pour une production plus responsable

La démarche RSE (Responsabilité sociétale d'entreprise) prend de plus en plus de place dans la vie des entreprises en Afrique. La perception reste encore floue et l'impact demeure limité. Des initiatives se mettent en place pour accélérer la cadence et amener davantage d'entreprises à s'inscrire résolument dans la voie de l'efficacité et de la pertinence des actions contribuant au développement durable.

► Par Boubacar GASSAMA

Le débat sur la RSE est encore embryonnaire en Afrique subsaharienne. La majorité des entreprises n'ont pas de politiques RSE formalisées. Les résultats d'une étude rendue publique par Proparco révèlent que 82,3 % des dirigeants d'en-

treprises africains interrogés ont déjà entendu parler du concept de RSE, mais peu l'appliquent réellement. Il est également constaté que les initiatives en la matière se concentrent souvent sur des actions philanthropiques, notamment dans les domaines de la santé, de l'édu-

cation et des infrastructures. Dans certains pays comme l'Afrique du Sud, le Maroc ou la Tunisie, un intérêt croissant se manifeste pour structurer ces initiatives au sein des politiques publiques. Au Sénégal, les entreprises intègrent progressivement la RSE à leur stratégie,

mais la perception demeure mitigée malgré 15 ans de promotion, notamment autour des enjeux environnementaux et de l'emploi des jeunes. Le niveau d'engagement global observé sur le continent montre que moins de 10 % des entreprises africaines ont mis en place une stratégie RSE autonome. Les grandes multinationales sont souvent à l'avant-garde de l'implémentation des pratiques RSE, mais cela ne se traduit pas toujours par un impact local significatif. Sur le plan réglementaire, des organisations comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) tentent d'établir des cadres favorables à l'essor de la RSE. Environ 60 % des entreprises qui adoptent des normes ISO (comme ISO 26000) le font principalement pour répondre aux exigences internationales, plutôt qu'à un engagement local authentique. Une situation qui, selon M.

Philippe Barry, Président RSE Sénégal et Expert en RSE, rend très difficile la mesure de l'impact des initiatives RSE des entreprises. D'où l'importance de l'accessibilité des données pour mieux respecter les normes de transparence et de redevabilité. Au Sénégal, un processus est en cours depuis trois ans au sein du Conseil national du patronat (CNP) avec l'implémentation d'un label (Label RSE-CNP). Cette initiative encourage les entreprises à faire preuve de transparence et de redevabilité, en publiant volontairement une liste d'indicateurs extra-financiers. À ce jour, confie M. Barry, il n'y a que deux entreprises, à savoir Sonatel et Sabadola Gold Operation, qui publient régulièrement cette liste à travers un rapport RSE. Selon lui, au mois de juin 2024, de nouvelles entreprises publieront également cette liste d'indicateurs, notamment Eiffage Sénégal et deux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Ces entreprises s'inscriront volontairement dans ce système de redevabilité des indicateurs, qui permettra progressivement de mesurer chaque année l'effort consenti par l'entreprise pour contribuer positivement au développement durable, mais aussi pour atténuer les externalités négatives.

Les grandes entreprises priées de travailler avec les PME

Pour inciter les entreprises à investir davantage dans le champ du développement durable, en lien avec l'enjeu crucial de l'emploi des jeunes en Afrique, il est souhaité qu'elles contractualisent avec des PME (Petites et moyennes entreprises) dans le cadre du contenu local, notamment dans leurs chaînes d'approvisionnement et leurs chaînes de valeur. Les entreprises sont également invitées à accompagner les jeunes Africains qui se lancent dans l'entrepreneuriat, notamment à travers des initiatives innovantes. Les entreprises du secteur privé, les collectivités territoriales et les démembrés de l'État doivent agir ensemble pour permettre à l'Afrique d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), à travers des actions concrètes et des projets structurants. M. Barry estime que l'enjeu aujourd'hui, c'est d'amener les entreprises formelles déjà engagées dans la démarche RSE à mieux s'organiser, à adopter des méthodes qui permettront d'entraîner les autres compagnies dans cette dynamique, pour davantage de transparence et de redevabilité.



SARA 2025

L'Afrique agricole en vitrine à Abidjan du 23 mai au 1^{er} juin

Le Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) revient à Abidjan pour sa 7^e édition, du 23 mai au 1^{er} juin 2025, avec une ambition renforcée : repenser les systèmes de transformation agroalimentaire en Afrique, thème central de cette nouvelle édition.

► Par Jesdias LIKPETE

Organisé pour la seconde fois au parc des expositions de la capitale économique ivoirienne, le SARA s'annonce déjà comme un temps fort pour les acteurs du monde agricole, de la pêche, de l'élevage et de la foresterie. Point de convergence régional et international, le SARA 2025 promet une immersion dans les innovations, les savoir-faire et les opportunités d'investissement du secteur. Neuf pôles d'activités structureront le salon dont, entre autres, les régions et districts ivoiriens, l'international, les produits, l'agrofourmiture, le machinisme ou encore l'innovation. Les 14 districts et les 31 régions de Côte d'Ivoire ont d'ores et déjà confirmé leur mobilisation pour présenter le meilleur de leurs productions. Plusieurs pays supplémentaires rejoindront cette année les 29 nations représentées en 2023, séduits par la portée et la qualité de l'édition précédente. Le SARA ne se limite pas à une exposition ; il est aussi un lieu de réflexion, de formation et d'échange. Conférences, panels, ateliers et hackathons y offrent une véritable plateforme de partage de compétences et de mise en réseau. La dernière édition avait vu la tenue de plus de 950 rencontres d'affaires, 169 rendez-vous B to B, et 80



sessions de discussions stratégiques, facilitant des investissements concrets dans le secteur.

Le Sara, un rendez-vous incontournable

L'édition 2023, qui s'était tenue du 28 septembre au 8 octobre, avait marqué un tournant. Près de 400 000 visiteurs, dont 70 000 enfants, avaient foulé les allées du salon, explorant les expositions, les espaces pédagogiques et les animations du « SARA By Night ». Le salon s'était transformé en un véritable village vivant, mêlant affaires, apprentissage

et divertissement. L'affluence massive observée dès les premiers jours avait confirmé l'intérêt croissant des populations pour ce rendez-vous unique. Né d'une relance par le gouvernement ivoirien en 2015, seize ans après sa dernière édition, le SARA s'est imposé comme un salon de référence pour toute l'Afrique sub-saharienne. Il incarne aujourd'hui un levier stratégique pour penser l'auto-suffisance alimentaire, valoriser les filières locales et connecter les porteurs de solutions aux décideurs publics et privés.

PORTEO POSE LA PREMIÈRE PIERRE DU DATA CENTER NATIONAL DU GABON

Un pas décisif vers la souveraineté numérique africaine



Après avoir été sélectionné en février dernier pour la construction du Data Center national du Gabon, PORTEO franchit aujourd'hui une étape majeure en procédant à la pose symbolique de la première pierre du chantier, en collaboration étroite avec Cybastion et l'État gabonais. Cette cérémonie officielle, tenue à la Cité de la Démocratie à Libreville, marque concrètement le démarrage des travaux de cette infrastructure essentielle, véritable pilier de la stratégie numérique gabonaise.

Vers une souveraineté numérique renforcée

« Nous vivons une époque charnière. L'Afrique est à un tournant de son histoire numérique, et le Gabon montre la voie en faisant de la souveraineté numérique une priorité nationale », a déclaré M. Yaya KONATÉ, Directeur Général de PORTEO BTP Gabon. Ce Data Center permettra au Gabon de gérer de façon autonome et sécurisée ses données stratégiques, en alignement avec la vision panafricaine de sou-

veraineté technologique portée par PORTEO. Cette initiative contribue directement à renforcer la résilience économique, la sécurité nationale et à stimuler la croissance numérique du pays et de la région. « En posant cette première pierre, nous donnons corps à une vision d'indépendance technologique. Ce centre de données est bien plus qu'un chantier : il incarne une volonté politique, un partenariat stratégique solide et un engagement envers les générations futures », a indiqué Hassan Dakhallah, Président du Conseil d'Administration de PORTEO. Le projet Digital Fast Track, accélérateur de transformation digitale. Ce Data Center est une composante clé du projet Digital Fast Track, qui comprend également le lancement des travaux de l'identité digitale gabonaise et des formations DigiEmpower, visant à renforcer les compétences numériques des jeunes Gabonais. Ce projet ambitieux démontre la volonté du Gabon de moderniser son infrastructure numérique globale et de favoriser une inclusion numérique accélérée et sécurisée.

Une expertise technique au service d'une vision ambitieuse

Fort de son expérience réussie dans la construction du Data Center Tier III+ en Côte d'Ivoire, PORTEO confirme son rôle de leader dans la construction d'infrastructures numériques critiques en Afrique. Grâce à des équipes qualifiées et une ingénierie respectant les standards internationaux, le groupe garantit une réalisation d'excellence et une sécurisation optimale des données. « Ce projet incarne l'alliance entre excellence technique et impact sociétal. Nous sommes fiers de mobiliser notre expertise pour poser les bases concrètes de la souveraineté numérique du Gabon », a souligné Yaya Konaté, Directeur Général de PORTEO BTP Gabon. « Construire un Data Center, c'est sécuriser son avenir numérique, créer les bases d'une économie plus résiliente, plus inclusive et plus innovante », a ajouté M. KONATÉ.

Un levier stratégique pour l'emploi et la formation

Ce projet ne se limite pas à une infrastructure physique. Il prévoit également la formation de plus de 1 000 jeunes Gabonais, renforçant ainsi l'écosystème local des compétences numériques en partenariat avec Cisco et Cybastion. Une démarche qui s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable et inclusif du Groupe PORTEO.

Un partenariat international fort et durable

Cette réalisation majeure est rendue possible grâce au partenariat stratégique avec Cybastion et le soutien des États-Unis, représenté à cette occasion par l'Ambassadrice des États-Unis au Gabon. Cette collaboration confirme la solidité des liens entre l'Afrique et les États-Unis pour promouvoir un avenir numérique innovant et sécurisé.

Perspectives d'avenir : Gabon, nouveau hub numérique régional

En devenant opérationnel, ce Data Center positionnera le Gabon comme un hub technologique de référence en Afrique centrale. PORTEO est fier de contribuer activement à cette transformation historique, symbole d'une Afrique digitale, souveraine et tournée vers l'avenir.

Pour plus d'informations : Contact presse

PORTEO : Karell AKA

+225 0585840225

karell.aka@porteo-group.com

Site web : www.porteo-group.com





► Par Noël YAO

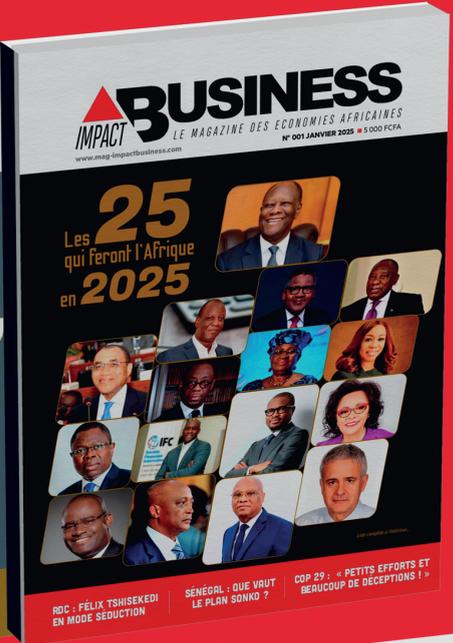
Le panafricanisme entre espérances et futilités...

Dans la nuit noire et tropicale du 5 au 6 mars 1957, du haut de la tribune dressée pour la proclamation de l'indépendance de l'ancienne Gold Coast, drapés dans leur tenue traditionnelle – le "batakari" que Nkrumah et ses amis portaient dans la prison britannique – aux Polo Grounds d'Accra, devant une foule immense de citoyens enthousiastes et euphoriques, le leader charismatique Osagyefo Dr Kwame Nkrumah et ses compagnons de lutte lancèrent deux phrases clés. Depuis, elles sont restées aussi historiques que fondatrices d'un nouvel ordre ghanéen et africain : "...Nous allons démontrer au monde que, placé en situation, l'homme noir est capable de s'occuper de ses propres affaires", affirma celui-là même qui, depuis une dizaine d'années, avait consacré toute sa vie à l'indépendance de son pays, avant d'ajouter devant ses compatriotes excités et galvanisés : "... Nous sommes réveillés maintenant, nous n'allons plus dormir" (comprenez : sur nos lauriers). Au cœur de toutes ces promesses du bouillant nationaliste ghanéen, il y avait

l'affirmation de la personnalité africaine ("African personality"). Tout était là, condensé et contenu dans ces quelques phrases et ce groupe de mots. De fait, pour Dr Kwame Nkrumah, l'acquisition de l'indépendance du Ghana en 1957 était aussi l'aboutissement du projet panafricaniste auquel il avait été associé en 1945 au congrès de Manchester. Ce projet marquait une nouvelle étape dans la libération de l'homme africain, s'inscrivant dans l'épopée de pionniers tels que Marcus Garvey, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, et traversant diverses péripéties. Pour Kwame Nkrumah, l'indépendance du Ghana ne servirait à rien sans l'indépendance totale du continent africain, en vue de sa libération du joug colonial, pour son intégration et son unité. En un mot, pour ce panafricanisme authentique et historique, la libération du continent devait être suivie par son unité sous la forme de "together as one", afin de réaliser enfin le grand projet des États-Unis d'Afrique, auquel Nkrumah – qui avait étudié de 1935 à 1945 en Amérique – tenait absolument et irrésistiblement. Mais si ce panafricanisme pouvait et devait exister pour

l'essor et le rayonnement de l'Afrique, ce n'était nullement dans l'isolement ou l'hostilité du continent à l'égard de la France ou de toute autre nation. L'Afrique, sur la base de ce panafricanisme originel, lucide et intelligent, doit certes affirmer et afficher sa souveraineté – pleine, totale, entière et non négociable – vis-à-vis de l'Occident, anciennement colonisateur, mais dans l'amitié et sur la base d'un partenariat gagnant-gagnant. Les Africains, dominés, spoliés, humiliés depuis la traite des Noirs, l'esclavage, puis la colonisation, et même longtemps après, ne veulent plus être traités comme des sous-hommes, mais désormais comme des égaux, dans une relation décomplexée, une coopération rééquilibrée et mutuellement bénéfique. Cette nouvelle affirmation du panafricanisme peut se faire, non pas à coups d'invectives, de haine revancharde et toxique, mais sur la base de l'amitié et de la franchise, reposant sur une nouvelle et réelle fraternité de la race humaine. Le panafricanisme n'est donc ni soumission servile à aucun autre continent, ni l'apologie de l'hostilité ou de la haine interraciale.

LE MAGAZINE DES ÉCONOMIES AFRICAINES



Impact Business

Par **MINDO CONSULTANTS**



contact@mindo-consultants.com



+336 51154655

Art, Culture & Tourisme en Afrique



Par **MINDO CONSULTANTS**



contact@mindo-consultants.com



+336 51154655